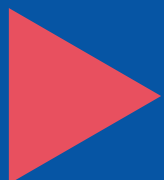


▶ ETUDE DE CHAÎNES DE VALEUR ET BANQUE DE PROJETS ENTREPRENEURIAUX

Rapport d'analyse des chaînes de valeur
prioritaires dans les localités de Kénitra
et Ksar Kébir, Maroc

Mars 2024



AVANT-PROPOS

Les projets ADWA' et WAFIRA, coordonnés par le Bureau de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au Maroc, témoignent d'un engagement fort en faveur de l'inclusion économique et sociale des femmes rurales. Dans un contexte où les femmes représentent une part importante de la population rurale, mais demeurent souvent marginalisées et vulnérables, il est impératif de développer des initiatives visant à valoriser leur potentiel économique et à renforcer leur accès aux opportunités de marché.

Soucieuses de définir des interventions ciblées dans des domaines à fort potentiel dans le cadre de l'économie verte, afin de stimuler la création d'entreprises et, par extension, d'emplois pour les femmes rurales, les équipes des projets ADWA' et WAFIRA se sont engagées en 2023 dans un exercice de sélection de secteurs porteurs créateurs d'emplois verts pour les femmes rurales, ainsi que l'analyse du système de marché dans un certain nombre de ces secteurs. Cette démarche a été entreprise dans deux localités rurales spécifiques, Ksar El Kébir (région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, province de Larache) et Kénitra (région de Rabat-Salé-Kénitra, province de Kenitra), où de nombreuses bénéficiaires des projets ADWA' et WAFIRA sont actives. Ce travail a été rendu possible grâce au soutien du Partenariat des Nations unies pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE).

À travers cet exercice, l'objectif est de mettre en lumière le rôle potentiel des femmes rurales dans les chaînes de valeur agricoles et non agricoles, souvent méconnu et sous-estimé. En effet, malgré leur implication significative dans diverses activités productives, les femmes demeurent souvent invisibles et leurs contributions peu valorisées. La cartographie de genre proposée vise ainsi à rendre visible leur travail et à mieux comprendre leurs besoins et défis spécifiques dans un contexte de développement durable. Par ailleurs, l'étude de chaînes de valeur est complétée par une banque de 20 Business Model Canvas qui décrivent des activités entrepreneuriales pouvant être entreprises par des femmes rurales. L'étude et les business models ont vocation à guider les conseiller.e.s en entrepreneuriat des structures publiques (ANAPEC, ADS etc.) ou privées lorsqu'ils ou elles accompagnent des femmes entrepreneures rurales.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre plus large de lutte contre les inégalités de genre et d'adaptation aux défis environnementaux, tels que le changement climatique. En effet, la précarité des conditions climatiques au Maroc, notamment les cycles de sécheresse récurrents, impacte directement les activités agricoles et la sécurité alimentaire des populations rurales, exacerbant ainsi les vulnérabilités existantes. Dans ce contexte, il est impératif de repenser les modèles de développement rural et d'agriculture, en plaçant les femmes rurales au cœur des stratégies d'action. Cela implique non seulement de renforcer leur accès aux ressources et aux marchés, mais aussi de promouvoir une approche inclusive et durable qui tienne compte de leurs réalités spécifiques.

Nous espérons que cet exercice de cartographie de chaînes de valeur, sensible à la question du genre et au développement durable, contribuera à éclairer les décideurs et les acteurs du développement sur les enjeux cruciaux liés à l'inclusion économique des femmes rurales au Maroc. En mettant en lumière leurs contributions et leurs besoins, nous aspirons à ouvrir de nouvelles perspectives pour un développement plus juste et équitable, où chaque individu, quel que soit son genre et milieu d'origine, peut pleinement participer et accéder au travail décent.

Nous tenons à exprimer nos remerciements envers Mme Zakia Lalaoui Rachidi et M. M'Hamed El Antit du cabinet ABI Consulting pour leur engagement dans la préparation de l'étude et des Business Model Canvas. Nous tenons à souligner l'importance de leur expertise et professionnalisme, qui ont été des atouts inestimables pour l'équipe tout au long du processus. Nos remerciements vont également aux spécialistes techniques du BIT M. Jose Manuel Medina et Mme Seynabou Diouf et à la coordinatrice du PAGE pour le BIT Tahmina Mahmud pour leur appui.



Organisation
internationale
du Travail

cooperativas
agro-alimentarias
Andaluca



Co-financé par



Contracté par

MPF
Migration Partnership Facility

ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development

Royaume de Maroc
Ministère de l'Inclusion économique,
de la Petite entreprise, de l'Emploi
et des Compétences



المملكة المغربية
الجمهورية المغربية
وزارة الاقتصاد،
الصغيرة والمتوسطة
الشغل والمهارات



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE INCLUSIÓN ECONÓMICA SOCIAL
Y MIGRACIONES

SECRETARÍA DE ESTADO
DE MIGRACIONES

wafira

Le projet WAFIRA est financé par l'Union européenne (UE), à travers la mise en œuvre par ICMPD (International Centre for Migration Policy Development) du MPF (Migration Policy Framework). Sous la coordination du ministère espagnol pour l'inclusion, la sécurité sociale et la migration (SEM), le projet WAFIRA est mis en œuvre au Maroc par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec le ministère marocain de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences (MIEPEEC) et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC). L'Association des Coopératives de l'Andalousie (Cooperativas) met en œuvre les activités en Espagne.

Le projet WAFIRA vise à maximiser l'impact positif de la migration et la mobilité à travers la réinsertion socio-économique durable de femmes travailleuses saisonnières migrantes marocaines. Le profil sociologique type des bénéficiaires du projet cumule plusieurs facteurs de vulnérabilité : genre, précarité, ruralité et pauvreté. Le projet comporte deux objectifs spécifiques, celui de former et soutenir 250 femmes dans leur démarche entrepreneuriale dans leurs communautés d'origine (régions de Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima) et celui de renforcer des institutions marocaines pour une prestation adaptée de services et de soutien à l'activité entrepreneuriale des femmes. Dans ce cadre, un des résultats attendus du projet est de développer une analyse de marchés régionaux et de leurs potentialités entrepreneuriales afin de faciliter l'intégration des femmes entrepreneures dans le tissu économique local.

Pour plus d'information sur le projet WAFIRA au Maroc, vous pouvez contacter :

Jeanne Schmitt - Conseillère Technique Principale / Cheffe de projet WAFIRA, Bureau de l'Organisation internationale du Travail au Maroc schmittj@ilo.org



Le projet ADWA' est financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) et cible la promotion du travail décent. La phase II du projet ADWA' a pour but d'appuyer le Maroc à atteindre une économie durable caractérisée par la disponibilité d'emplois décents pour les femmes et les hommes avec un focus sur les aspects genre et emplois verts.

Pour atteindre cet objectif général, 3 résultats principaux sont attendus, à savoir :

- i) L'adoption de réforme économique pour la croissance des emplois verts et inclusifs ;
- ii) La ratification, réflexion dans les jurisprudences nationales et connaissances renforcées des NIT avec une attention particulière sur les questions de l'emploi et du genre ;
- iii) L'appui à la promotion de l'emploi féminin à travers l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin.

Pour plus d'information sur le projet ADWA' au Maroc, vous pouvez contacter :

Samia Ouzgane – Coordinatrice Nationale du projet ADWA', Bureau de l'Organisation internationale du Travail au Maroc ouzgane@ilo.org

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	02
ACRONYMES	07
INTRODUCTION	09
1. Contexte général de l'étude	09
2. L'étude de chaînes de valeurs	13
3. Perspectives	17
1. Fruits rouges : Gestion des déchets et des résidus	19
1. Aperçu général sur la filière	21
2. Evolution des superficies et de la production dans le périmètre du Loukkos	22
3. Une activité rentable qui attire des investisseurs	23
4. Evolution des exportations et avantage compétitif	23
5. Conditionnement et valorisation	24
6. Organisation et principaux acteurs de la filière	24
7. Inclusion sociale et engagement des femmes	25
8. Impact de la filière sur l'environnement	26
9. Impact de l'environnement sur la filière	26
10. Appui institutionnel	27
11. Contraintes de la CDV des fruits rouges	27
12. Perspectives d'évolution de la filière	28
13. Opportunités d'emplois verts pour les femmes	29
2. Chaîne de valeur des PAM : Thym et Lavandin	32
1. Aperçu sur la filière des PAM	34
2. Évolutions de la filière	34
3. Acteurs de la filière	37
3. Chaîne de valeur du Thym spontané	38
1. La place de la femme dans la chaîne de valeur Thym	40
2. Impact de la chaîne de valeur sur l'environnement	40
3. Impact de l'environnement et du changement climatique sur la chaîne de valeur	41
4. Principales lois pour la protection de l'environnement et le développement durable au niveau national	42

5. Les Acteurs de la CDV	42
6. Modalités de cession du droit de récolte du Thym	43
7. Formes de transformation du Thym	43
8. Les contraintes et le potentiel de développement	44
4. Chaîne de valeur Lavande	46
1. Principaux acteurs de la CDV et règles de fonctionnement	50
2. Rendement de la Lavande	51
3. Impact de l'environnement sur la filière	52
4. Impact de la filière sur l'environnement	52
5. Cartographie de la CDV Lavande	53
6. Potentiel de création AGR Féminines	54
5. Chaîne de Valeur des produits forestiers non ligneux	57
1. Potentiel pour la CDV Truffe et Champignons de la forêt de Maâmora	59
2. Activités socio-économiques de la population et riverains	59
3. Instruments encadrant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles	60
4. Analyse des enjeux des acteurs	61
6. Chaîne de valeur du Truffier	63
1. Productivité des truffes dans la région	66
2. Organisation de la filière	66
3. Importance socio-économique des truffes dans la région	69
7. Chaîne de valeur de gestion des déchets du textile pré emploi	72
1. Appui institutionnel	75
2. Inclusion sociale : 20% de l'emploi industriel	75
3. Valoriser le savoir-faire des Coopératives	75
4. Organisation de la filière textile	75
5. Les opportunités Green dans le secteur du textile	75
6. Opportunités pour les AGR féminines	77
ANNEXES	78
1. Tableau synthétique d'identification des Activités Génératrices de Revenus	78
2. Banque de 20 Business Model Canvas d'Activités Génératrices de Revenus entrepreneuriales féminines et vertes	79

ACRONYMES

SIGLE	SIGNIFICATION
ADWA	Advancing the Decent Work Agenda
ADA	Agence de développement agricole
ADS	Agence de Développement Social
ANEF	Agence Nationale des Eaux et Forêts
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMITH	Association Marocaine de l'Industrie Textile et Habillement
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANPMA	Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques
BIT	Bureau International du Travail
CGEM	Confédération Générale des Entreprises au Maroc
CDV	Chaine De Valeur
DD	Développement Durable
MAD	Dirham marocain
FAO	Food and Agriculture Organization
FDA	Fonds de Development Agricole
FR	Fruits Rouges
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
HCEFLD	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HE	Huiles Essentielles

ICRAM	Initiatives Concertées pour le Renforcement des Acquis des marocaines
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MIEPEEC	Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences
ODCO	Office du Développement de la Coopération
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OIT	Organisation internationale du Travail
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
ONT	Observatoire National du Travail
PAGE	Partenariat des Nations unies pour l'action en faveur de l'économie verte
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PIB	Produit Intérieur Brut
PMV	Plan Maroc Vert
PN2E	Politique Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SDM	Système de Marché
SGG	Stratégie Génération Green
UE	Union européenne
WAFIRA	Women As Financially Independent Rural Actors

► Introduction

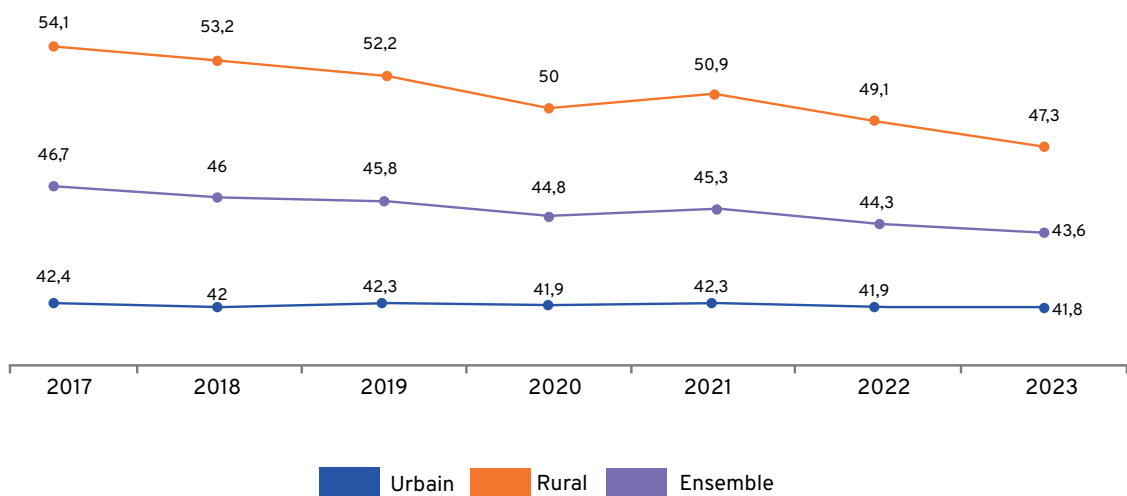
1- Contexte général de l'étude

Au Maroc, le taux de participation des femmes à la population active reste l'un des plus bas du monde. Il a même connu une régression en vingt ans, malgré un Produit Intérieur Brut par habitant plus élevé, un taux de fécondité plus faible et un meilleur accès à l'éducation. Le dernier Rapport du Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur la situation du marché du travail au Maroc fait état d'une baisse du taux d'activité des femmes, qui s'est établi autour de 20 % en 2022 et de 19% en 2023¹. Cette baisse continue depuis plus de deux décennies reste marquée aussi bien chez les hommes autant que chez les femmes, mais part d'un niveau initialement faible de participation au marché du travail, qui s'est considérablement détérioré au fil du temps et reflète le découragement d'une frange importante de la population féminine en âge de travailler. Le même rapport nous indique que le taux d'activité a baissé de manière globale, entre 2022 et 2023, de 0,7 point pour s'établir à 43,6%. Cette baisse

résulte de l'accroissement de la population en âge d'activité (15 ans et plus) de 1,4% et du décroissement de la population active de 0,2%. La baisse du taux d'activité était plus prononcée en milieu rural (-1,8 point), passant de 49,1% à 47,3%, qu'en milieu urbain (-0,1 point), passant de 41,9% à 41,8%. Ce taux a diminué de 0,8 point pour les femmes, s'établissant à 19%, et de 0,6 point pour les hommes (69%).

En 2023, le secteur des services emploie 48,3% des actifs occupés, suivi de l'«agriculture, forêt et pêche» avec 27,8%. L'industrie y compris l'artisanat contribue, de son côté, pour 12,2%. Le secteur des BTP emploie, quant à lui, 11,6% des actifs occupés. Près de deux tiers des actifs occupés ruraux exercent dans le secteur de l'agriculture, forêt et pêche, et les deux tiers des actifs occupés citadins travaillent dans le secteur des services.

Graphique 1 : Evolution du taux d'activité depuis l'année 2017 (en %).



¹ : Note d'information du Haut-Commissariat au Plan relative à la situation du marché de travail en 2023 [lien](#) .

Avec un taux de 21,6 % en 2018, le Maroc occupait en 2018 la 180e place sur un échantillon de 189 pays. En d'autres termes, 78,4 % des Marocaines âgées de 15 à 65 ans n'étaient ni en activité ni à la recherche d'un emploi². L'étude des caractéristiques de la main-d'œuvre marocaine de la banque mondiale montre que, même si le taux d'activité des femmes et des hommes a globalement diminué ces vingt dernières années, un écart de 50 points de pourcentage persiste entre les sexes, avec des dynamiques différentes en zones urbaines ou rurales. Chez les hommes, ce fléchissement concerne en majorité les jeunes, en raison de leur plus grande scolarisation ; chez les femmes, cette tendance à la baisse touche tous les âges.

Quels freins entravent l'insertion des femmes sur le marché du travail ? Pour répondre à cette question, l'étude de la banque mondiale de 2021 conclue que :

- ▶ Il y a corrélation entre hausse du niveau d'instruction et augmentation du taux d'activité chez les femmes, même si ce lien s'effrite au fil du temps.
- ▶ Au sein d'un foyer, plus le chef de famille est instruit, plus il y a de chances qu'une femme ne travaille pas. Cette incidence croît avec le temps, surtout chez les ménages ruraux ;
- ▶ Le mariage diminue la probabilité d'une participation au marché du travail. Le célibat réduit la probabilité d'être inactif de 30 % en milieu urbain et de 20 % en zones rurales ;
- ▶ Au sein d'un foyer, la probabilité qu'une femme ne travaille pas augmente avec la présence d'autres femmes inactives. Cette incidence croît avec le temps en milieu rural comme en milieu urbain.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat, le Maroc se classe au 30e rang sur 49 économies dans l'indice du contexte entrepreneurial national du Global Entrepreneurship Monitor (GEM)³ publié en 2024. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport aux années précédentes : Le Maroc s'est classé 35e sur 51 économies en 2022 et 39e sur 50 économies en 2020. Le Maroc a obtenu des résultats modestes sur les questions relatives

au soutien social pour les femmes entrepreneurs, ainsi que leur accès aux ressources par rapport aux hommes entrepreneurs., avec un score de 2,9 pour le soutien social (classé 41e) et un score plus élevé de 4,9 pour l'accès relatif aux ressources, classé 29e.

Le marché du travail du Maroc se caractérise par la moindre inclusion des jeunes et les femmes sur le marché du travail. Le nombre d'emplois créés ne suffit pas pour absorber l'afflux de la population en âge de travailler, des emplois peu qualitatifs à cause de la dominance du marché du travail informel. Ces facteurs empêchent l'économie d'atteindre son potentiel. Par ailleurs, les changements technologiques, démographiques et climatiques ont un impact significatif sur les marchés du travail, entraînant l'évolution des secteurs économiques et des professions. Les services de l'emploi doivent s'adapter sans cesse et être en mesure de gérer les différentes transitions que leurs employés rencontreront au cours de leur vie professionnelle. Pour ce faire, les services de l'emploi doivent eux-mêmes faire évoluer leur organisation et leur offre de services. Dans ce contexte, une nouvelle politique nationale de l'emploi et de l'entrepreneuriat (PN2E) à l'horizon 2035 est en cours de finalisation, il s'agit pour le MIEPEEC (Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences) avec la participation des partenaires sociaux publics et privés, de la société civile et d'organisations internationales, d'identifier les solutions innovantes pour surmonter les défis de l'emploi et de l'entrepreneuriat, en capitalisant sur le retour des expériences nationales et internationales. Les principaux axes de la nouvelle politique concernent la gouvernance nationale, la budgétisation pro-emploi et le dialogue social ainsi que l'équité spatiale et régionalisation de la politique de l'emploi. En parallèle, le Ministère a entrepris la réforme de l'ANAPEC (Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences). Un nouveau positionnement de l'agence qui vise à assurer la montée en puissance de l'agence, le déploiement actif de la nouvelle vision de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, l'adoption d'un nouveau schéma de

2 : Étude de la banque mondiale Maroc : comprendre la faible participation des femmes à la vie active 2021 [lien](#).

3 : Global Entrepreneurship Monitor – rapport 2023 [lien](#).

gouvernance territoriale et la mise à disposition de moyens modernes en ligne avec les ambitions que se fixe le ministère.

Depuis 1990, le Maroc a connu une certaine avancée par rapport à la condition des femmes en général. Parmi les principales actions envers l'égalité des sexes et l'amélioration des conditions de travail des Femmes, on peut citer :

- ▶ Accès des femmes Soulaliyates à la Propriété : Révision en 2019 du cadre juridique qui encadre et régleme la propriété collective, sa gestion, et la tutelle administrative des Terres Collectives « Soulaliyates » en adoptant et en publiant des textes juridiques et des périodiques. Ce qui a permis aux femmes Soulaliyates de jouir des mêmes droits dont jouissent les hommes membres des communautés Soulaliyates, et de bénéficier des revenus financiers et en nature acquis par ces communautés lors des transactions foncières opérées sur certaines terres collectives,
- ▶ Une loi pour les travailleurs sociaux : Adoption en 2020 du projet de loi N° 45.18 relatif aux travailleurs sociaux pour régleme le métier de travailleur social et de définir les conditions de son exercice et les attributions des travailleurs sociaux, ainsi que les obligations et les responsabilités qui leur incombent
- ▶ Plan gouvernemental pour l'égalité -Cadre de référence : Le Maroc s'est doté d'un Plan Gouvernemental de l'Egalité sur deux périodes « ICRAM1 » 2012-2016 et « ICRAM2 » 2017-2021, constituant le cadre de référence et de convergence des interventions des départements gouvernementaux en matière d'Egalité entre les sexes.
- ▶ Budgétisation sensible au genre : En 2019, une opération d'accompagnement de 15 Départements Ministériels pour effectuer leurs analyses genre sectorielles) a été effectuée.
- ▶ Renforcement du partenariat avec les collectivités territoriales et la société civile Au titre de 2019 et 2020, le Ministère de la

Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, a conclu des partenariats structurants avec les collectivités territoriales pour la déclinaison territoriale du plan ICRAM2, à travers un appui technique pour la conception du Plan Régional de l'Egalité et l'appui à sa mise en œuvre avec un montant de 6.000.000Dh, étalée sur trois ans (2019-2021). Une dizaine d'autres conventions de partenariat avec les conseils de régions qui visent l'habilitation et l'autonomisation économique des femmes en situation difficile pour un montant global de plus de 45 millions de dirhams (MAD).

- ▶ Implication de la société Civile : Depuis 2012, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille lance au titre de chaque année des appels à projets au profit des associations de la Société civile œuvrant dans l'autonomisation économique des Femmes, dans le but de territorialiser les programmes d'autonomisation économique des femmes et des filles.

Cependant, pour les femmes en milieu rural l'organisation du travail continue à reproduire les mêmes schémas de la séparation des sexes dans les tâches domestiques, dans la gestion et l'accès aux ressources naturelles et facteurs de production (eau, parcours, subventions, financements) et de valorisation économique comme l'activité d'élevage qui reste pour la plupart une affaire masculine. Aujourd'hui encore, les femmes en milieu rural sont souvent cantonnées à leurs activités domestiques et au développement de petites activités génératrices de revenus, souvent basées sur des activités locales existantes, dont le revenu reste précaire.

Les données officielles, au Maroc, nous indiquent que les femmes rurales représentent plus de 50% de la population rurale et constituent 40% de la main d'œuvre permanente et occasionnelle du secteur agricole. Seulement 7% des exploitations agricoles marocaines sont gérées par des femmes. La contribution des femmes dans les chaînes de valeurs agricoles ou non agricoles reste moins visible et moins valorisée. Les avancées juridiques en rapport avec l'accès des femmes rurales aux terres collectives au même titre

que les hommes de leurs tribus, n'ont pas réduit les inégalités dans l'accès des femmes aux facteurs de production et au crédit. Bien que plus de la moitié des femmes rurales travaillent dans l'agriculture, la terre a tendance à être transmise aux hommes. Cela signifie que les femmes travaillent souvent comme ouvrières agricoles non rémunérées pour des membres de leur famille, comme leur père ou leur mari. Dans la majorité des cas, ce sont les hommes, qui sont les producteurs, ce qui limite les contributions des femmes dans le rôle d'« Aide familiale » ou aide dans l'exploitation familiale ce qui génère pour elles peu ou pas de revenus monétaires. Elles sont souvent cantonnées dans des tâches répétitives en amont comme les activités de désherbage, de semis, de plantation, de cueillette ou de récolte.

Par ailleurs, la plupart des entités de production, de transformation ou de commercialisation dirigées par les femmes sont considérées comme des entreprises domestiques, à petite échelle ou comme des ateliers informels impliquant des qualifications moindres. La pénurie d'emplois décents pour les femmes rurales est un des facteurs qui poussent certaines femmes à immigrer ou à se tourner vers l'économie informelle pour gagner un revenu.

Comme partout dans le monde, le changement climatique engendrera des difficultés pour l'agriculture marocaine en raison de la diminution des rendements des principales cultures et de l'augmentation de la variabilité de la production agricole. D'après les projections de la Banque mondiale au Maroc, à l'horizon 2030, la température moyenne augmenterait de 1.1 à 1.6 °C et les précipitations moyennes diminueraient de 14%⁴. La succession des cycles de sécheresse poussent les femmes actives occupées à l'inactivité, alors que les hommes s'orientent vers des emplois vulnérables et précaires dans les villes pour surmonter les effets de la sécheresse. La majorité des exploitations agricoles sont des exploitations de subsistance à faible productivité. Elles sont de faible taille (70 % de ces exploitations s'étend sur moins de cinq hectares), essentiellement irriguées et situées dans les zones marginales, avec

une utilisation limitée des technologies. Au niveau de la commercialisation, la présence d'une multitude d'intermédiaires et le caractère aléatoire des prix à la production réduisent le revenu des petits agriculteurs. En outre, le caractère structurel de la sécheresse au Maroc risque d'amener à une surexploitation des ressources en eaux souterraines. La perte de fertilité des terres peut engendrer des problèmes d'érosion et de baisse de production. L'introduction d'intrants, l'augmentation des productions et la construction d'unités de valorisation, de transformation et de stockage engendrent un risque environnemental potentiel, notamment par rapport à la gestion des déchets agricoles. Ces changements climatiques ont aussi des répercussions négatives sur la répartition spatiale et l'adaptation de certaines espèces. Les plantes médicinales et aromatiques en tant que partie intégrante de la flore marocaine, se trouvent elles aussi sujettes à des conditions écologiques difficiles d'une part et à une exploitation massive et irraisonnée d'autre part. A l'échelle du bassin méditerranéen, l'aggravation des conditions météorologiques a favorisé le déclenchement et la propagation d'incendies de forêt d'une grande ampleur en juillet 2022 et en 2023. La région ayant enregistré la plus grande superficie incendiée est Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec une superficie parcourue de 881 hectares, soit 70% de la superficie totale brûlée au niveau national. Les deux provinces de Larache et Chefchaouen ont été classées « zones à risque élevé en 2023 » par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts.

Toutes ces transformations ont un impact important sur les modifications de relations de pouvoir entre les hommes et les femmes en milieu rural. La participation des femmes à la vie économique a connu au Maroc des développements importants depuis fin du 20ème siècle. Des efforts ont été déployés et un environnement approprié a été créé pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et asseoir leur autonomisation économique considérée comme une des portes d'entrée vers l'établissement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces efforts s'inscrivent dans la déclinaison des dispositions constitutionnelles qui ont

⁴ : La FAO a développé avec la contribution du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), et en partenariat avec INRA et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN). ainsi que de l'Union Européenne, une étude pilote de l'outil MOSAICC qui vise à évaluer l'impact du changement climatique sur les secteurs agricole et forestier au Maroc. <http://www.changementclimatique.ma/index7ca7.html?q=fr>

placé l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes comme déterminant fondamental de la consolidation de l'État de droit. Conscient des défis et des enjeux socioéconomiques derrière l'inclusion économique des femmes rurales, l'Organisation internationale du Travail (OIT) promeut les opportunités d'emplois décents au profit des femmes dans les zones rurales au travers de ses activités de coopération technique qu'elles concernent le soutien à l'élaboration des politiques publiques, telle que le PN2E, ou qu'elle se fasse au travers de projets de coopération précis.

Par ailleurs, le département de l'Agriculture accorde une place importante à la femme rurale et déploie des efforts considérables à travers l'élaboration d'actions dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc vert, destiné à soutenir l'agriculture solidaire et à intégrer effectivement les

femmes dans le milieu agricole à travers divers projets dédiés aux organisations féminines agricoles. Au niveau des filières agricoles, l'entrepreneuriat féminin a été marqué par la dynamique du mouvement coopératif féminin qui a été largement développé dans le milieu rural marocain à partir des années 2000, avec l'appui entre autres des Organisations Non Gouvernementales (ONG), de la coopération internationale et de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), comme instrument de création d'emploi, d'intégration des femmes dans la vie active et d'organisation du secteur informel. Certaines coopératives ont été des cas d'échec et ont confiné les femmes qui y adhèrent dans des «petits projets», d'autres montrent des cas de réussite permettant aux femmes de développer des formes d'autonomisation et d'émancipation.

2- L'étude de chaînes de valeurs

La présente étude des chaînes de valeurs à fort potentiel de création d'activités génératrices de revenus pour les femmes rurales s'inspire largement de l'approche systémique du développement des chaînes de valeur de l'OIT et de l'Agenda du travail décent en faveur du développement des chaînes de valeur plus fortes et plus inclusives pouvant contribuer à la vision d'un emploi décent pour tous. Cette étude a été conduite de manière générale, sous la coordination du cabinet ABI Consulting, en tenant compte des caractéristiques socioéconomiques des deux zones de l'étude (Ksar Kebir et Kenitra), et notamment, des contraintes qui limiteraient le potentiel entrepreneurial chez la femme rurale.

Lors de la première phase de l'étude, visant à identifier les secteurs / sous-secteurs à fort potentiel d'AGR pour les femmes rurales des deux localités de l'étude (Kénitra et Larache/Ksar Kebir), les enseignements relatifs à l'identification des inégalités du genre ont été conduits à travers une collecte des données sur une base documentaire, ainsi qu'à partir d'une appréciation qualitative des questions d'inégalité et

de genre lors de nos entretiens avec les différents acteurs institutionnels rencontrés. Ces questions ont été développées lors de la phase d'étude approfondie des 4 CDV prioritaires, qui s'est attachée à analyser en profondeur, la contribution des femmes à tous les niveaux des CDV prioritaires et à ressortir à la fois les contraintes et les opportunités de leur participation pour en tirer le meilleur profit.

L'analyse des CDV a été conduite selon l'approche de l'OIT, pionnière dans le recours à une approche systémique du développement des chaînes de valeur, l'OIT a pour but de favoriser la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Les guides de référence de l'OIT sur le développement de la chaîne de valeur pour le travail décent sont le «ILO Guide on Value Chain Development for Decent Work»⁵ et le «Environmental Sustainability in Market Systems and Value Chain Development for Decent Work - A short guide for analysis and intervention design»⁶.

⁵ : Guide: Value Chain Development for Decent Work (ilo.org)

⁶ : Guide: Environmental Sustainability in Value Chain and Market System Development for Decent Work : A Short Guide for Analysis and Intervention Design (ilo.org)

La figure suivante illustre cette vision intégrée des systèmes de marché, avec des facteurs économiques, environnementaux et sociaux étroitement liés et la dimension institutionnelle considérée comme le facteur facilitateur. La démarche OIT considère que la dimension genre et environnement sont deux

dimensions transversales qu'il faut évaluer avant le design de toute intervention visant à stimuler la dynamique de fonctionnement d'une chaîne de valeur, ce qui implique de communiquer sur leur importance, tant en interne qu'à l'extérieur.

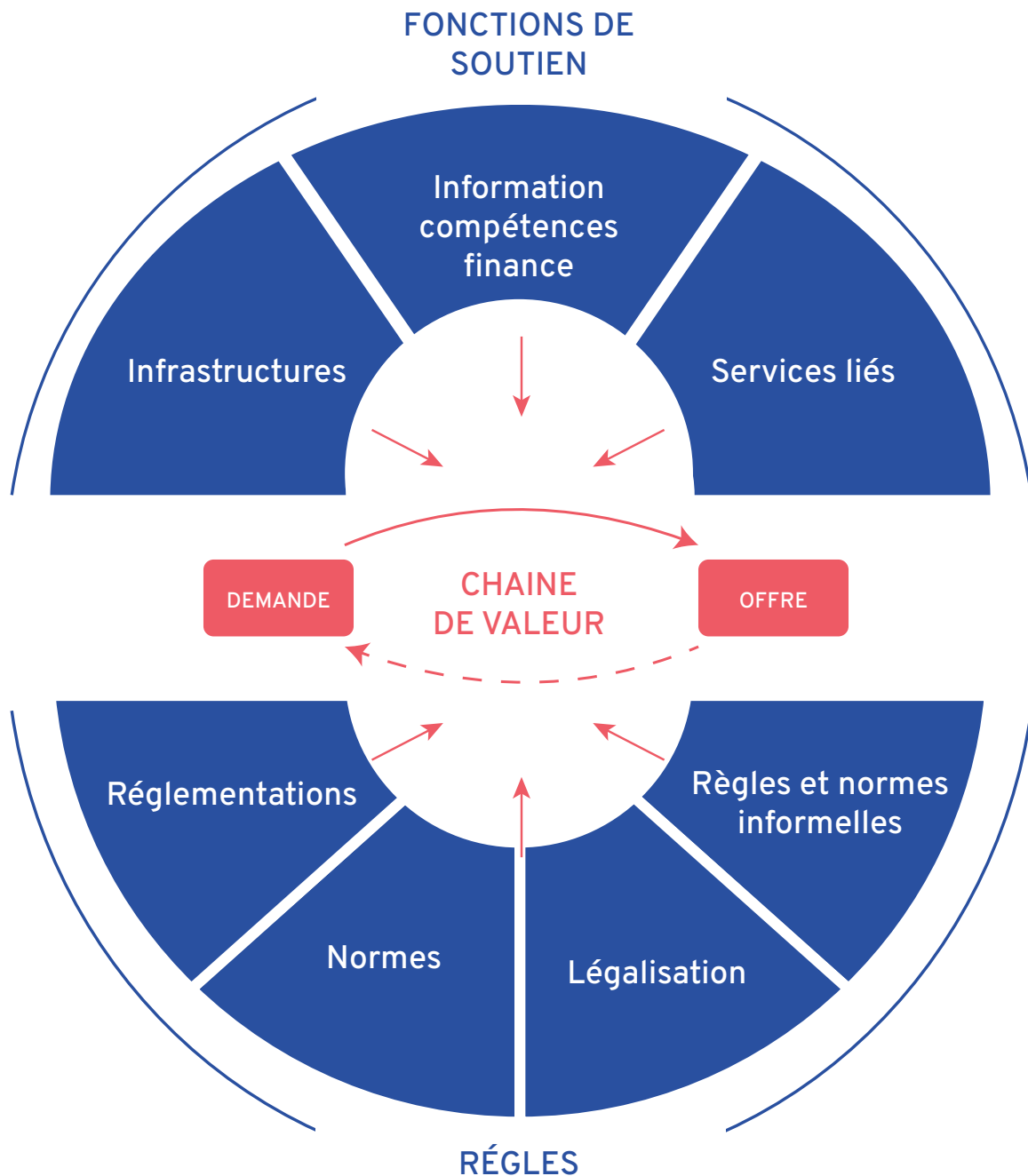


Figure 1: Dynamique de fonctionnement des chaînes de valeurs

Le monde du travail connaissait déjà des problèmes importants avant la pandémie. Si le nombre de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté a considérablement diminué au cours des vingt-cinq dernières années, l'OIT a signalé, pas plus tard que l'an dernier, que le recul du chômage enregistré à l'échelle mondiale ne s'accompagnait pas d'une amélioration de la qualité des emplois. Les progrès accomplis dans la perspective de l'objectif de développement durable n° 8 sur le travail décent et la croissance économique ont été plus lents que prévu, rendant irréaliste la réalisation des ODD dans de nombreux pays. Il est à la fois nécessaire et possible pour les dirigeants mondiaux de faire du travail décent une priorité absolue.

Vic van Vuuren, ancien Directeur du département Entreprise, Bureau international du Travail, janvier 2021⁷

Le secteur agricole vient en tête parmi les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à fort potentiel pour les femmes dans les deux localités de Larache/ Ksar Kebir et de Kénitra, objet de l'étude. Le secteur agricole est aussi un secteur à fort taux d'emploi pour les femmes rurales et à fort potentiel de verdissement des activités. Dans notre analyse, nous avons pris en considération les contraintes liées au genre et à l'engagement des femmes. Bien que des avancées aient été observées dans la région du Gharb (qui englobe les localités rurales autour de Kenitra et de Ksar Kebir) pour permettre un accès équitable des femmes aux terres collectives, nous avons considéré que des retards dans la mise en œuvre de ces avancées, pourraient encore constituer des contraintes pour ces femmes. Dans ce contexte, les secteurs, sous-secteurs que nous avons identifiés, sont pour l'essentiel, en rapport avec des activités ne demandant pas beaucoup de terres ou d'investissements (ex : revalorisation des produits spontanées comme les Plantes Aromatiques et Médicinales, apiculture, la revalorisation des résidus issus de la transformation des produits agricoles etc.). Certes les sous-secteurs dominants sont agricoles, mais les chaînes de valeurs ou les activités à fort potentiel pour les femmes peuvent être des activités de transformation, de valorisation, de commercialisation, de recyclage, de services d'appui etc.

A ce titre, les quatre chaînes de valeurs prioritaires qui ont fait l'objet de notre analyse approfondie ont été sélectionnées à partir d'une liste longue de dix chaînes de valeurs à fort potentiel présentées lors d'une réunion de validation tenue en novembre 2023 avec l'Equipe projet du BIT et leurs partenaires.

Les 4 Chaînes de valeurs qui ont été retenues sont :

- ▶ La chaîne de valeurs des fruits rouges
- ▶ La chaîne de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales
- ▶ La chaîne de valeur des produits forestiers non ligneux
- ▶ La chaîne de valeur de gestion des déchets textiles pré consommation

Il ressort de notre analyse que les femmes sont présentes dans les 4 secteurs identifiés et interviennent dans l'ensemble de ces chaînes de valeurs souvent très en amont et dans les maillons les moins valorisées comme les activités de cueillette, ou de conditionnement, comme ouvrière agricole ou dans les chaînes de production industrielle. Dans le cas des produits de terroir particulièrement visés par le programme de labellisation des produits agricoles comme indication géographique protégée,

⁷ : Le développement des chaînes de valeur au service du travail décent Une approche systémique pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité Troisième édition Janvier 2021

ou appellation d'origine protégée, les savoir-faire des femmes dans certaines activités de transformation ont été reconnus et mieux valorisés. Nous avons noté lors de nos entretiens avec les acteurs des chaînes de valeur concernées par l'étude, que ce savoir-faire risque de disparaître dans plusieurs domaines notamment dans le domaine de l'artisanat, (tissage, broderie à la main), production artisanale de certains produits (couscous, huile d'argan, collecte des truffes, etc.). Quant aux problèmes à résoudre et des opportunités à saisir, il y a lieu de souligner en particulier : la faible valeur ajoutée, la nécessité de réduire l'écart entre le cadre réglementaire par rapport aux signes de qualité et leur mise en œuvre réelle, les techniques et pratiques de collecte et de valorisation, les pertes au moment de la récolte et de la collecte, la faible structuration de chaînes de valeur (besoin de renforcer les liens entre les maillons production-transformation-commercialisation), ainsi que le besoin d'améliorer la qualité et la traçabilité des produits. La labellisation des produits de terroir qui sont conformes au cahier de charges y compris la mise en place du système de gestion du label et assistance aux producteurs dans le processus de conformité au cahier de charges posent une contrainte pour les producteurs, nécessitant d'une part un assouplissement des procédures et un accompagnement sur mesure.

Au même titre que l'agriculture solidaire et les produits du terroir, l'agriculture circulaire présente de grandes opportunités économiques pour les femmes rurales. Intégrée dans le deuxième fondement de la Stratégie Génération Green 2000-2030⁸, l'agriculture circulaire repose sur le développement d'une agriculture durable en matière d'utilisation des ressources, notamment les ressources hydriques, l'adoption de pratiques agroécologiques, et une meilleure gestion des déchets de l'activité agricole. L'intégration socio-économique des acteurs locaux et des femmes en matière de valorisation durable des déchets plastiques agricoles dans les deux localités de l'étude, constitue un gisement de création d'emplois

verts et d'amélioration des conditions économiques des populations des zones rurales concernées et notamment les jeunes et les femmes.

Le Pacte Vert pour l'Europe⁹ de l'Union européenne a fixé les grandes lignes d'une transformation radicale de l'économie européenne. Une transformation qui apportera de nombreux avantages, tels que créer de nouvelles possibilités d'innovation, d'investissement et d'emplois verts et améliorer la qualité de vie des citoyens européens. Cette transformation ne manquera pas de présenter des défis pour les producteurs et exportateurs marocains. Le Maroc et l'UE ont signé en 2022, un partenariat vert pour accompagner la transition vers des modes de production et de consommation plus durables qui serait profitable à toutes les filières identifiées en accompagnant leur transition.

Par ailleurs, le secteur de textile ouvre plusieurs perspectives pour les femmes des localités urbaines et périurbaines (Moulay Bouselham, Souk Larbaa et Ksar El Kébir) et nous pensons que plusieurs types d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) de service, de commerce, de recyclage, d'artisanat peuvent émerger en rapport avec ce secteur.

8 : Maroc, Stratégie Génération Green, [lien](#)

9 : Union européenne, Le Pacte Vert pour l'Europe [lien](#)

Organisation internationale du Travail - Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous¹⁰

Une transition juste doit avoir une forte dimension de genre pour être inclusive et permettre de relever de nombreux défis environnementaux tout en tirant parti des possibilités éventuelles.

- ▶ La Conférence internationale du Travail approuve les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, établis par l'OIT en 2015, qui constituent le principal instrument de référence pour l'élaboration des politiques et fournissent une base pour l'action à mener. Leur mise en œuvre devrait être accélérée et étendue à plus grande échelle grâce à un cadre d'action renouvelé qui s'articule autour de quatre axes interdépendants et complémentaires, consistant à: i) promouvoir des économies inclusives, durables et riches en emplois; ii) faire progresser la justice sociale; iii) accompagner le processus vers une transition juste; iv) financer une transition juste.
- ▶ Une transition juste consiste à promouvoir des économies écologiquement durables qui soient inclusives en créant des possibilités de travail décent et en réduisant les inégalités, sans que personne ne soit laissé de côté.
- ▶ Les gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, devraient: (...)
 - promouvoir le développement d'entreprises durables et créer un environnement favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat, notamment en améliorant l'accès à des financements et aux services d'aide aux entreprises, en particulier pour permettre aux micro, petites et moyennes entreprises d'adopter des modèles d'entreprise écologiquement durables;
 - promouvoir des cadres commerciaux et d'investissement ainsi que des chaînes de valeur et des chaînes d'approvisionnement inclusifs et durables qui contribuent à une transition juste et au travail décent, et mettre effectivement en œuvre la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;

3- Perspectives

Pour accompagner les mutations que connaît l'agriculture, les efforts de modernisation de l'agriculture pour passer d'une agriculture essentiellement de subsistance à une agriculture génératrice de revenus, d'une agriculture uniquement traditionnelle à une agriculture plus moderne, doivent être inclusifs. Dans l'état actuel des choses, les femmes et surtout les jeunes femmes rurales ne bénéficient pas de toutes les opportunités que la transformation rurale peut leur offrir. Ces femmes restent confrontées à des obstacles comme un accès limité à l'éducation, moins de possibilités d'emploi et des attentes culturelles plus restrictives.

Les politiques publiques et les services publics ont un rôle important à jouer pour accompagner une transformation rurale inclusive qui soit source d'autonomisation y compris économique. Ces politiques et programmes sont nécessaires dans différents domaines, que ce soit en matière de création d'opportunités de travail décentes et rémunérées pour les femmes rurales, de soutien des femmes dans la création et la gestion de leurs propres entreprises, d'éducation et base et de lutte contre l'analphabétisme, d'accompagnement et orientation professionnelle, de renforcement des infrastructures notamment technologiques afin d'assurer l'accès aux

¹⁰ : Extraits de la Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, OIT, 2023 lien

ressources, de lutte contre les discriminations. En plus de politiques et stratégies adaptées, un investissement dans la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs clés est nécessaire afin d'accompagner le changement nécessaire des mentalités sur la répartition des rôles entre hommes et femmes en milieu rural. En effet, si la charge de travail des femmes au sein du ménage reste la même, le temps dont disposent les femmes pour étudier ou acquérir d'autres compétences génératrices de revenus restera limité, d'où la nécessité d'une meilleure répartition des tâches dans le ménage et d'investissements dans les infrastructures de base (amélioration de l'accès aux sources d'eau et d'énergie, machinisation, modernisation des outils de travail et des pratiques agricoles etc.). Mieux encore les technologies agricoles peuvent réduire la pénibilité de certaines tâches pour les femmes. L'accessibilité physique et financière des programmes de formation ou de conseils dispensés par les services publics de l'emploi (ANAPEC), les services d'aide sociale (ADS), les organismes d'enseignement et de formation professionnels techniques agricoles ou de conseils agricoles, tels ceux de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), sont des enjeux importants.

La promotion de l'entrepreneuriat des femmes rurales et leur accès aux ressources productives s'inscrivent parfaitement dans l'agenda du travail décent de l'OIT à plusieurs égards. L'entrepreneuriat peut fournir un moyen aux femmes rurales de générer un revenu durable, contribuant ainsi à l'objectif du travail décent, qui met l'accent sur une rémunération équitable pour le travail. En lançant leurs propres entreprises, les femmes peuvent générer des opportunités d'emploi non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour d'autres membres de leurs communautés. L'entrepreneuriat est également un moyen de donner aux femmes le contrôle sur leurs activités économiques et leurs ressources. Cette autonomisation est essentielle pour atteindre l'égalité des sexes et promouvoir les droits des femmes, qui sont des principes fondamentaux de l'agenda du travail décent. Enfin, fournir aux femmes rurales un accès aux ressources productives telles que la terre, le financement, la technologie et la formation est crucial pour leur succès en tant qu'entrepreneures. En éliminant les obstacles qui les empêchent d'accéder à ces ressources, les décideurs peuvent améliorer leurs

opportunités économiques et promouvoir le travail décent. Sans oublier qu'en promouvant des pratiques durables et en soutenant les initiatives dirigées par des femmes dans les secteurs porteurs notamment agricoles, les décideurs peuvent faciliter une transition juste vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

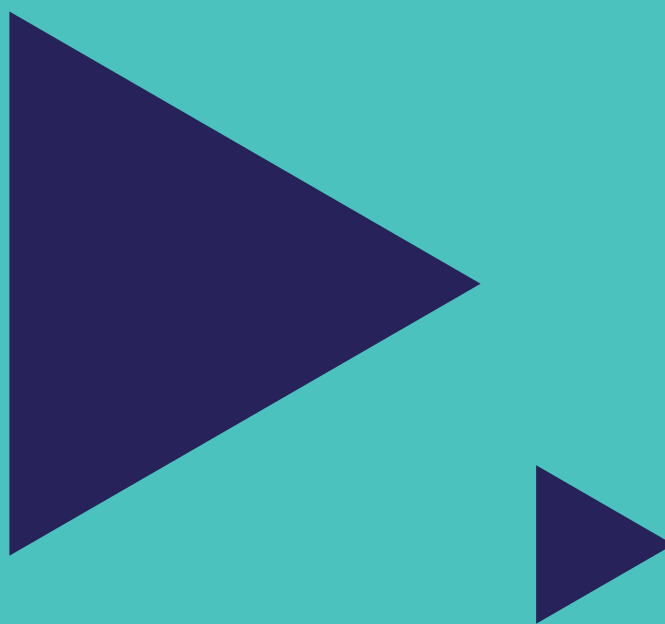
Avec cette étude localisée des chaînes de valeur et la banque de 20 Business Model Canvas adaptés aux activités entrepreneuriales potentielles des femmes rurales, les projets ADWA' et WAFIRA souhaitent contribuer à ancrer les activités entrepreneuriales des femmes rurales dans le tissu économique et les aider à identifier les chaînes de valeur les plus appropriées pour elles-mêmes. En effet, en aidant les femmes rurales à s'intégrer efficacement dans le tissu économique, à identifier les chaînes de valeur appropriées et à lancer des activités entrepreneuriales pertinentes, on peut non seulement stimuler leur autonomie économique, mais aussi favoriser une croissance inclusive et durable qui bénéficie à l'ensemble de la communauté.

Les résultats de l'étude seront disséminés auprès des partenaires institutionnels et opérationnels des deux projets afin qu'ensemble il soit possible d'aider les femmes rurales à identifier les opportunités commerciales potentielles dans leur région. Il est en effet essentiel pour elles de mieux comprendre les besoins du marché et les niches où elles peuvent avoir un avantage concurrentiel. En concertation avec les acteurs locaux, d'autres suites pourraient être données à ce travail, notamment sous forme de renforcement des capacités des conseillers/accompagnateurs ou des femmes entrepreneures rurales directement. Ceci complètera les formations entrepreneuriales en gestion d'entreprise, marketing, gestion financière ou encore compétences techniques sectorielles déjà dispensées dans le cadre des deux projets.

- **Rapport d'analyse de quatre chaînes de valeur prioritaires dans les localités de Kénitra et Ksar Kébir**
- **Banque de 20 Business Model Canvas d'Activités Génératrices de Revenus entrepreneuriales féminines et vertes (Annexe)**



Fruits rouges : Gestion des déchets et des résidus





1. Aperçu général sur la filière

La filière des fruits rouges est très prometteuse pour l'investissement et l'exportation. Les récoltes marocaines sont généralement plus précoces que celles des pays concurrents grâce à un climat tempéré et un ensoleillement avantageux, ce qui permet des prix compétitifs. Les avancées réalisées dans la filière des fruits rouges ont été possibles grâce à la collaboration entre l'État et les professionnels, dans le cadre du Plan Maroc Vert. La superficie totale consacrée à cette filière est passée de 2 680 ha en 2008 à 11 550 ha en 2022, et la production est passée de 107 000 à 272 000 tonnes, et les exportations ont atteint 218 000 tonnes au titre de la campagne 2021-2022 et ont permis une rentrée de devises dépassant les 6,6 milliards de dirhams. La destination principale des exportations marocaines en fruits rouges reste l'Union Européenne avec 95% du volume total exporté.

Dans le cadre de la stratégie Génération Green, un contrat-programme de développement de la filière a été signé entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges lors de la 15^{ème} édition du Salon international de l'agriculture de Meknès. Ce contrat-programme prévoit l'expansion de la superficie de production d'environ 4200 hectares supplémentaires, une amélioration de la production pour atteindre 360 000 tonnes, ainsi qu'une diversification des marchés et une augmentation des exportations, visant à atteindre 230 000 tonnes d'ici 2030. Le volume exporté représente environ 85% de la production totale des fraises, 95% des framboises et 96% des myrtilles.

Sur le plan de socio-économique, la filière génère un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards de MAD dont 88% destiné à l'export et plus de 20 millions de journées de travail entre les exploitations et les stations de conditionnement. 5,3 millions de journées de travail au niveau du périmètre du Loukkos (Campagne 2022-2023) et contribue à hauteur de 24% à la création d'emplois dans la région TTA.

En plus de contribuer à la création d'emplois en milieu rural, la filière des FR induit également le développement d'activités para-agricoles dont les retombées économiques sur les deux régions de production sont en croissance continue. Les FR ont été un véritable vecteur de promotion du travail des femmes, surtout au profit des femmes rurales.

Sur le plan environnemental, l'expansion de la superficie cultivée en FR, risque de causer une pression sur les ressources hydrauliques et sur le renouvellement de la nappe phréatique. Le périmètre du Loukkos bien que caractérisé par une pluviométrie relativement importante, la pression exercée sur la nappe phréatique augmente de plus en plus avec l'expansion de la superficie exploitée des fruits rouges et d'autres cultures.

La campagne 2023 a été impactée par des conditions météorologiques qui ont conduit à un épuisement des plants, la saison s'est terminée de manière anticipée. Cette campagne a été marquée aussi par d'autres défis en matière de production et de commercialisation notamment vers l'Europe, principal marché, où la demande a considérablement diminué en raison de l'inflation mondiale, et du ralentissement du pouvoir d'achat des consommateurs. La guerre en Ukraine a également impacté les exportations vers le marché Russe, une destination intéressante pour les exportateurs marocains de myrtilles. Les sanctions imposées à la Russie et le ralentissement économique qui ont suivi, ont rendu presque impossible de livrer le marché Russe par voie maritime et le coût élevé du fret aérien a rendu le prix final trop élevé pour les consommateurs russes.

La filière des FR, au Maroc est bien intégrée et caractérisé par la présence à la fois des exploitations à grande échelle fortement intégrées, et de petits exploitants, encadrée par la Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Fruits Rouges composée de deux collèges : L'Association Marocaines des Producteurs des Fruits Rouges (AMPFR); l'Association Marocaine des Conditionneurs Exportateurs des Fruits Rouges (AMCEFR).

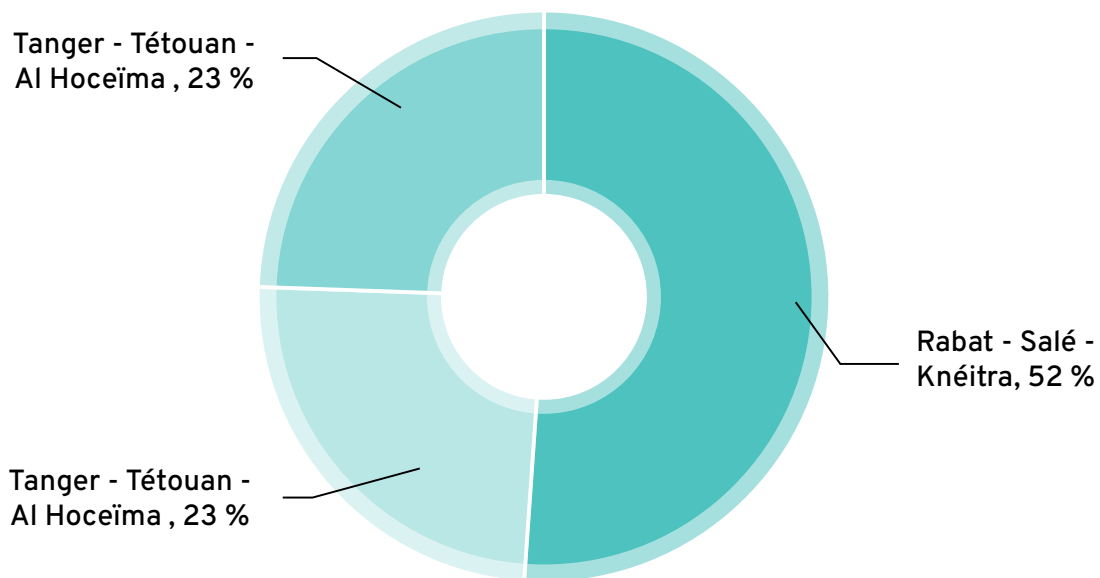
2 . Evolution des superficies et de la production dans le périmètre du Loukkos

La superficie totale occupée par les différentes espèces de fruits rouges lors de la campagne 2022/23, a été estimée à 13.355 ha (contre 11.550 ha lors de campagne la précédente), réparties entre les fraises 3.800ha (+9%), les framboises 4800 ha (+20%), les myrtilles 4600ha (+18%) et autres 150ha (mures et goji). Ces superficies sont réparties principalement entre trois grandes régions de production à savoir le Loukkos et le Gharb (75%) dans le nord du pays, et le Souss (25%) dans le sud. Les cultures de fraises sont principalement situées entre Kenitra et Larache, alors que les plantations de framboises et de myrtilles concernent les trois régions.

Les deux tiers des superficies cultivées en FR au Maroc, se trouvent entre les deux provinces de Larache et de Kénitra, dans le périmètre du Loukkos, suivi par la région de Souss-Massa avec 30%¹¹.

Le nombre total des exploitations agricoles est de 593 exploitations dont la superficie varie de 0,2 à 70 ha.

■ Répartition des superficies par région



La production moyenne nationale de la filière s'établit à environ 250.000 tonnes par campagne, dont 200.000 destinés à l'export, soit un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de MAD.

Le périmètre du Loukkos représente plus de 80% de la production nationale des FR. Cette région bénéficie de conditions climatiques favorables et de ressources hydriques suffisantes pour la filière. La province de Kénitra est la principale zone de production de FR de la région de Rabat-Salé-Kénitra, avec une superficie d'environ 7.042 hectares pour la campagne 2022-2023, représentant 43% de la superficie totale. La province contribue avec une production d'environ 150000 tonnes par an, soit 54% de la production nationale de fruits rouges.

¹¹ : Source <https://www.fellah-trade.com/fr/filiere-vegetale/chiffres-cles-fruits-rouges>

3 . Une activité rentable qui attire des investisseurs

Bien que le coût d’installation de la culture des fruits rouges, soit relativement élevé, cette activité reste économiquement très rentable. La production de la myrtille par exemple engendrerait un bénéfice net de 510 000 MAD/ha, pour un rendement moyen de la myrtille de 10 tonnes à l’hectare et un prix moyen de vente de 71 MAD/kg.

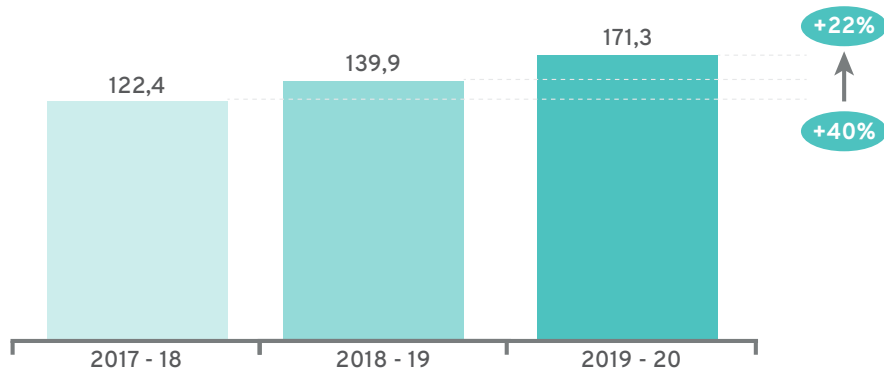
4 . Evolution des exportations et avantage compétitif

Au cours des dix dernières années, la demande croissante sur les marchés internationaux, notamment au sein de l’Union Européenne, a permis aux cultures de FR, d’attirer des investissements étrangers. Les exportations totales ont atteint 218 000 T au titre de la campagne 2021-2022 et ont permis une rentrée de devises dépassant les 6,6 milliards de dirhams. La destination principale des exportations reste l’union européenne avec 95% du volume exporté. L’Espagne (35%), la France (33%) et le Royaume-Uni (20%) concentrent près de 90% du marché. La position géographique du Maroc le favorise pour l’exportation de fruits frais vers les marchés à forte valeur ajoutée. Il faut compter 3-4 jours seulement de la ferme au consommateur en Europe, et six jours pour le marché de la Russie.

Les exportateurs marocains, après une période où l’offre était limitée à la fraise fraîche et surgelée, ont introduit de nouvelles variétés comme la framboise en 2004 et la myrtille en 2008, ce qui a donné une nouvelle dynamique au secteur des fruits rouges. Cette diversification a permis aux producteurs de diversifier leurs offres sur le marché européen et de satisfaire ses besoins en fruits rouges pendant la période hivernale et une partie de la période printanière

■ Bilan des exportations des fruits et surgelés durant la campagne 2019 - 20

En mille tonnes



Par secteur :

Secteur (mille tonnes)	2017 - 18	2018 - 19	2019 - 20	Var 2019 - 20	
				2017 - 18	2018 - 19
Fruits rouges frais	54 ,4	74 ,0	89,7	65%	21%
Fruits rouges surgelés	68 ,1	56 ,9	81,6	20%	24%
Total	122,4	139,9	171,3	40%	22%

■ Figure 2 source Agriculture du Maghreb N°134 mars 2021

5 . Conditionnement et valorisation

Le périmètre du Loukkos dispose d'une infrastructure agro-alimentaire orientée vers la transformation de la fraise et de certains produits maraîchers et fruitiers. L'activité essentielle de ces unités porte sur le conditionnement de la fraise fraîche de janvier à mai et sur la surgélation de juin à août. La diversification des petits fruits destinés à la surgélation est une orientation stratégique pour le secteur et permet de renforcer la compétitivité des industriels transformateurs marocains sur le marché européen et américain et de capitaliser sur l'expérience développée pendant les 20 dernières années en matière de surgélation de la fraise.

La valorisation et le conditionnement de la production des FR sont réalisés à travers 62 unités installées dans différentes régions du Maroc :

1. 27 unités dans la région de Rabat-Salé-Kenitra ;
2. 13 unités dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
3. 20 unités dans la zone du Sud et deux unités dans la zone du centre.

6 . Organisation et principaux acteurs de la filière

Le secteur des FR, au Maroc est caractérisé par la présence de trois groupes de différentes tailles et capacités de production. Dans le premier groupe, on trouve des exploitations à grande échelle fortement intégrées qui produisent avec des surfaces supérieures à 50 hectares qui jouent à la fois le rôle d'agrégateur et prennent en charge la commercialisation au niveau international, au même titre, ils contrôlent en amont le marché de l'importation des plants. Le deuxième groupe, constitué des producteurs marocains partenaires des groupes agro-industriels du premier groupe, est centré sur l'exportation des produits frais et surgelés généralement à travers les grands producteurs.

Dans le troisième groupe, on trouve également des exploitations de taille petite (moins de 5 ha) appartenant généralement à des petits producteurs marocains. Parmi ces derniers, certains produisent pour le marché local alors que d'autres ont établi des relations de partenariat avec les opérateurs structurés pour écouler leur production sur les marchés extérieurs. Ces petits producteurs nécessitent en général un encadrement technique intense pour les mettre au diapason des exigences des opérateurs exportateurs de la filière des fruits rouges.

La filière des Fruits Rouges est une filière bien intégrée et structurée, elle est encadrée par la Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Fruits Rouges INTERPROBERRIES MAROC (IPBM) composée de deux organisations à savoir :

1. **Collège production agricole** : L'Association Marocaines des Producteurs des Fruits Rouges (AMPFR) ;
2. **Collège valorisation** : L'Association Marocaine des Conditionneurs Exportateurs des Fruits Rouges (AMCEFR).

7 . Inclusion sociale et engagement des femmes

La production des FR est particulièrement appropriée pour les petits agriculteurs ou les exploitations familiales car les fruits rouges peuvent être produits sur des petites parcelles. La production de fruits rouges dans les serres et l'utilisation de l'irrigation a permis d'augmenter considérablement les rendements et améliorer la qualité des produits. Comme il s'agit d'une culture à forte intensité de main-d'œuvre, il existe d'importantes possibilités de création d'emplois dans les régions où le chômage rural est élevé.

L'ensemble de la filière près de 20 millions de journées de travail entre les exploitations et les stations de conditionnement. Dans la région du Gharb, ce sont 4 millions de jours de travail par an, essentiellement pour des femmes rurales. Etant fragiles, la cueillette des fruits rouges, nécessite une technique de manipulation car, si la fraise est détachée de sa tige, elle ne serait pas apte à être commercialisée.

En plus de contribuer à la création d'emplois en milieu rural, la filière induit également le développement d'activités para-agricoles dont les retombées économiques sur les régions de production sont en croissance continue. Par ailleurs, les fruits rouges ont été un véritable vecteur de promotion du travail des femmes.

Les hommes et les femmes sont impliqués dans toute la chaîne de la production de fruits rouges. Mais c'est surtout une main d'œuvre féminine qui est employée dans les champs pour la cueillette et dans les unités de conditionnement. Dans les deux régions de production, elles représentent aujourd'hui pratiquement 100% de la main d'œuvre employée dans la récolte et dans les unités de conditionnement. Cette main d'œuvre est également exportée à l'étranger, composée essentiellement de femmes qui travaillent dans les plantations de fraise à Huelva au sud de l'Espagne. Ce sont plus de 13000 femmes qui partent chaque année en Espagne dans le cadre de la migration saisonnière. Ce sont majoritairement des femmes, avec enfants, qui proviennent de milieux sociaux défavorisés (communes rurales les plus pauvres), souvent analphabètes, et dont la motivation principale est d'améliorer leur condition de vie et celle de leur famille. L'étude réalisée par l'OIM¹² montre que 80% de ces migrantes saisonnières touchent moins de 1500 MAD/mois pour l'ensemble du foyer familial ; 70% des femmes sont dans des foyers où il n'y pas d'emploi fixe ; près de 60% d'entre elles travaillent dans l'agriculture au Maroc; et les ¾ proviennent du milieu rural. L'étude de l'OIM décrit le profil d'une migrante saisonnière analphabète (entre 55% et 56 % d'entre elles ne savent ni lire ni écrire), n'a pas été scolarisée, pour la majeure partie d'entre elles (57% ne sont jamais allées à l'école et seules 27% ont été en primaire, et 11% dans le secondaire), issue d'une famille nombreuse (41% de ces femmes vivent dans un foyer avec entre 3 et 5 personnes, et 36% entre 5 et 10 personnes et n'est employée que moins de six mois dans l'année dans l'agriculture.

Cette étude nous indique aussi un changement important sur les plans économiques et personnels et occasionne une nouvelle dynamique dans le sentiment d'appartenance sociale que L'expérience migratoire induit chez ces femmes. En Espagne, près de 46% de ces femmes déclarent être payées entre 1000 et 1500 euros par mois et plus de 44% gagnent entre 500 et 1000 euros par mois. Rappelons qu'au Maroc, 80% d'entre elles ont déclaré avoir un revenu mensuel de moins de 1500 dirhams (soit 140 euros). 2% des femmes interrogées arrivent à épargner 60 000 dirhams (environ 5568 euros) à la fin de la campagne.

12 : Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet IRTIQAA « Autonomisation des femmes travailleuses migrantes circulaires au Maroc » mis en œuvre par l'OIM en partenariat avec l'ANAPEC grâce à l'appui financier du Fonds de l'OIM pour le développement et dont l'objectif est de contribuer à l'autonomisation des travailleuses saisonnières marocaines à travers la mise en place d'un programme d'autonomisation socioéconomique adapté aux profils et besoins de ces dernières.

8 . Impact de la filière sur l'environnement

L'eau est un facteur limitant et l'irrigation est considérée comme obligatoire pour la culture des FR. La filière des FR à l'instar d'autres cultures, fait face à des contraintes qui peuvent se manifester à long terme avec l'expansion des terres exploitées. La plupart des exploitants se sont convertis à cette culture vu son rendement élevé à l'hectare, les débouchés à l'export et les incitations du gouvernement. Les exploitations sont de plus en plus spécialisées dans les fruits rouges, sans cultures de rotation, ce qui fatigue le sol et diminue sa fertilité de plus en plus.

Le périmètre du Loukkos est caractérisé par une pluviométrie relativement importante vu sa situation géographique ce qui permet la recharge de la nappe et l'alimentation des puits et forages. Toutefois la pression exercée sur la nappe phréatique augmente de plus en plus avec l'expansion de la superficie cultivée en fruits rouges et d'autres cultures, cette situation risque de causer une pression sur les ressources hydrauliques et sur le renouvellement de la nappe phréatique.

La culture des FR est jugée très délicate, où le risque y est très grand de novembre à mi-mars et demande de l'expérience et un suivi très attentif, en matière de choix du sol et de l'utilisation des serres. L'utilisation intense des serres a permis de se prémunir contre les aléas climatiques et créent des conditions de croissance idéales, mais engendre d'importants déchets qui présentent un grand risque de rejets sur l'environnement. La plupart des plastiques agricoles sont à usage unique et deviennent des déchets au bout d'un an au plus. L'efficacité des produits durables, comme les films utilisés pour les serres, est normalement garantie pendant quatre ans au maximum. Dans son rapport intitulé « Évaluation des plastiques agricoles et de leur durabilité : un appel à l'action »¹³, annonce que la demande mondiale de films plastiques utilisés pour les serres, le paillage et l'ensilage augmentera de 50%, passant de 6,1 millions de tonnes en 2018 à 9,5 millions de tonnes en 2030. Cette problématique est d'autant plus importante dans les régions et pays où se développe un secteur agricole qui utilise les techniques basées sur des matériaux et dispositifs en plastique. Si plusieurs pays asiatiques semblent particulièrement souffrir de la pollution plastique des sols agricoles, des pays africains comme le Maroc et l'Afrique du Sud ne sont pas épargnés par le phénomène. Apparues au Maroc dans les années 70, les techniques agricoles utilisant des matières plastiques (culture sous serre, paillage, irrigation goutte-à-goutte, etc.), sont très répandues à l'échelle nationale.

La région du Gharb, connue pour les superficies importantes de cultures sous serre, totaliserait plus de 40%¹⁴ (40.000 tonnes par an) des déchets plastiques d'origine agricole du Maroc.

9 . Impact de l'environnement sur la filière

Le changement climatique impacte considérablement les rendements moyens. Les plantes ont besoin de froid en début de saison et de chaleur en fin de saison. La campagne 2023 a été impactée par des conditions météorologiques qui ont conduit à un épuisement des plants, la saison s'est terminée de manière anticipée. Cette campagne a été marquée aussi par d'autres défis en matière de production et de commercialisation. En Europe, principal marché, où la demande a considérablement diminué en raison de l'inflation mondiale, qui a réduit le pouvoir d'achat des consommateurs. La Russie était également une destination intéressante pour les exportateurs marocains de myrtilles, mais en raison de la guerre en Ukraine, des sanctions et du ralentissement économique qui ont suivi, il était presque impossible de livrer le marché Russe par voie maritime et le coût élevé du fret aérien a rendu le prix final trop élevé pour les consommateurs russes.

¹³ : <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7856en>

¹⁴ : Estimations sur la base d'une étude pilotée par l'AgroTech SM en 2020 a fait ressortir que la quantité de déchets plastiques agricoles (DPA) générée par l'activité agricole dans la région de Souss Massa a lors de la campagne agricole 2018/2019 été estimée à 55.584T constituées à 35% de plastique de couverture des serres et représentant une augmentation de 37,7% par rapport à 2013/2014.

10 . Appui institutionnel

Pour accompagner le développement de la filière et inciter les opérateurs à investir, l'État accorde dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) de nombreuses aides notamment pour l'investissement en abris de serres, les plants, l'agrégation des producteurs, les systèmes d'irrigation etc. Pour la création d'abris de serres ou d'unités de valorisation, une subvention de 10% du coût d'investissement est accordée avec des plafonds fixés pour chaque type de serre et chaque type d'unité.

En continuité du PMV, la Stratégie Génération Green 2020-2030, vise à promouvoir le développement et la modernisation de la filière, à favoriser les investissements, à faciliter les échanges d'expériences et d'expertises, ainsi qu'à encourager les partenariats entre producteurs, investisseurs et exportateurs. Elle offre également l'opportunité d'utiliser les nouvelles technologies visant à accroître la productivité et la qualité. Dans le cadre de la SGG, un contrat-programme de développement de la filière a été signé entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges. Ce contrat-programme prévoit l'expansion de la superficie de production d'environ 4 200 hectares, une amélioration de la production pour atteindre 360 000 tonnes, ainsi qu'une diversification des marchés et une augmentation des exportations, visant à atteindre 230 000 tonnes d'ici 2030.

11 . Contraintes de la CDV des fruits rouges

Des contraintes liées à l'organisation du travail, à la pénurie de la main d'œuvre qualifiée

- ▶ **Le manque de coopératives ouvrières pour réguler le travail des femmes** : La filière des fruits rouges est une filière très consommatrice de main d'œuvre principalement féminine et pendant une période allant de janvier à août. Le recrutement des travailleuses dans les champs et dans les stations de conditionnement se fait principalement par l'intermédiation des transporteurs et des Waqqafas et d'autres intermédiaires informels et non pas par des organisations spécialisées. Selon nos entretiens avec des acteurs associatifs, l'attractivité des revenus générés par la cueillette des fruits rouges dans la localité de Ksar El Kébir a contribué dans une large mesure à la déperdition scolaire des jeunes filles dans des communes rurales comme souk Toba, Souaken, etc.
- ▶ **Le manque en main d'œuvre qualifiée** : Peut être un facteur limitant du secteur surtout en période de récolte vu que c'est un stade qui demande un grand nombre d'ouvrières qui, durant cette période, sont difficile à trouver vu leur déplacement en Espagne dans le but de chercher des salaires meilleurs. L'absence de main d'œuvre qualifiée constitue selon les professionnels du secteur, un des principaux risques dans les principaux bassins de production de fruits rouges au Maroc, surtout que la campagne de récolte dans le sud de l'Espagne connaît un démarrage précoce.
- ▶ **Risque de perte d'avantage concurrentiel sur le coût de la main d'œuvre locale** : Sachant que parmi les avantages concurrentiels de la filière des fruits rouges, il y a le coût faible de la main d'œuvre locale, le risque que l'alignement de la rémunération sur les salaires espagnols notamment des ouvrières marocaines qui partent à Huelva, réduirait la compétitivité du secteur et l'attrait des investisseurs. En Espagne, près de 46% des femmes déclarent être payées entre 1000 et 1500 euros par mois, alors qu'au Maroc, 80% d'entre elles ont déclaré avoir un revenu mensuel de moins de 1500 dirhams.

Des contraintes liées à la nature du produit :

- ▶ **Les fruits rouges sont un produit super périssable** : la surabondance de l'offre au cours d'une saison peut considérablement faire baisser le prix. Le prix des fruits rouges change plusieurs fois pendant la période de production voire le même jour. Sachant que plus de 80% de la production est exportée à l'état frais, les unités de conditionnement pour les FR destinés à l'export disposent de moins de 3 à 4 jours pour expédier vers les marchés étrangers.

- ▶ **Les conditions de transport et de conservation sont souvent limitées pour le marché local :** Les intermédiaires achètent souvent les fruits rouges auprès des producteurs et utilisent leurs propres véhicules de transport, généralement des camionnettes d'une capacité de charge de 1,5 à 2,5 tonnes, et moins souvent de petits camions (3 à 5 tonnes) et vendent les fruits rouges sur le marché.
- ▶ **La culture des fruits rouges est jugée très délicate,** où le risque y est très grand de novembre à mi-mars et demande de l'expérience et un suivi très attentif, en matière de choix du sol et de l'utilisation des serres.
- ▶ **Risque sur la variabilité des prix :** Comme les fruits rouges sont périssables et qu'il faut beaucoup d'argent pour se procurer des fruits auprès des agriculteurs, les intermédiaires courent le risque de ne pas pouvoir vendre les produits achetés avec la marge escomptée. Les intermédiaires visent généralement à gagner une marge de 20 à 40 % sur le prix des fruits rouges achetées à l'agriculteur. La plupart des intermédiaires ne cherchent pas à forger des relations solides, transparentes, durables et mutuellement avantageuses avec les agriculteurs.

Des contraintes liées au traitement des déchets plastiques agricoles : L'utilisation intense des serres a permis de se prémunir contre les aléas climatiques, mais engendre des grands déchets plastiques qui présentent un grand risque de rejets sur l'environnement. La plupart des plastiques agricoles utilisées par la filière sont à usage unique et deviennent des déchets au bout d'un an au plus. L'efficacité des produits durables, comme les films utilisés pour les serres, est normalement garantie pendant quatre ans au maximum. La région du Gharb, connue pour les superficies importantes de cultures sous serre, totalise plus de 50% (50.000 tonnes par an) des déchets plastiques d'origine agricole du Maroc.

12 . Perspectives d'évolution de la filière

- ▶ **Le Maroc est un vivier de main d'œuvre,** mais les opérations de recrutement ne doivent pas se faire massivement dans les zones de production de fruits rouges où les professionnels ont relevé, depuis près de 30 années, le niveau de qualification et de formation des ressources humaines, notamment dans les régions du Gharb, Loukkos et Souss-Massa.
- ▶ **Le secteur des fruits rouges reste un secteur bien intégré et bien encadré :** Le secteur des fruits rouges présente plusieurs niveaux d'intégration.
- ▶ **Le secteur des fruits rouges bénéficie d'un grand soutien financier à travers le PLM et la Stratégie Génération Green :** Dans le cadre de la stratégie Génération Green, un contrat-programme de développement de la filière a été signé entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges lors de la 15ème édition du Salon international de l'agriculture de Meknès. Ce contrat-programme prévoit l'expansion de la superficie de production d'environ 4200 hectares supplémentaires, une amélioration de la production pour atteindre 360 000 tonnes, ainsi qu'une diversification des marchés et une augmentation des exportations, visant à atteindre 230 000 tonnes d'ici 2030. Le volume exporté représente environ 85% de la production totale des fraises, 95% des framboises et 96% des myrtilles.
- ▶ De même, la SGG vise à renforcer les recherches pour favoriser le développement de la filière à travers les nouvelles techniques de création variétale. Ces techniques sont bien adaptées aux besoins de la filière et visent, en conséquence, à améliorer sa compétitivité sur les marchés internationaux. La recherche vise également la mise en place de modes de production durables ainsi qu'à l'amélioration des techniques de la conservation.

13 . Opportunités d’emplois verts pour les femmes

- ▶ Outre la vente en fruits frais, il est possible de valoriser la matière première en transformant les fruits récoltés. De nombreuses fabrications, sont possibles : confiture, gelée, marmelade, crème, confit, coulis et nappages, purée, pulpe, compote, fruits au sirop, au jus ou à l’eau, jus, sirop, nectar, sorbet, pâte, liqueurs, etc.
- ▶ La consommation des fruits rouges frais nécessite des bonnes conditions de transport et de stockage. Par contre lors de la transformation industrielle de ces fruits les étapes impliquées sont nombreuses et entraînent l’apparition de certains résidus.

Opportunités dans le domaine d’utilisation des résidus issus de l’industrie de transformation

La valorisation des fruits sous forme de produits séchés, concentrés, congelés conduit à l’apparition d’une gamme variée de sous-produits et déchets composés notamment de pulpe de fruits, de peaux, de pépins et de queues. Ces sous-produits sont facilement dégradables. La valorisation de sous-produits issus de l’industrie de la transformation des fruits est souvent confrontée à plusieurs solutions, comme par exemple la récupération de différents constituants incorporables dans de nouveaux produits agroalimentaires, cosmétiques ou pharmaceutiques.

Procédé de traitement

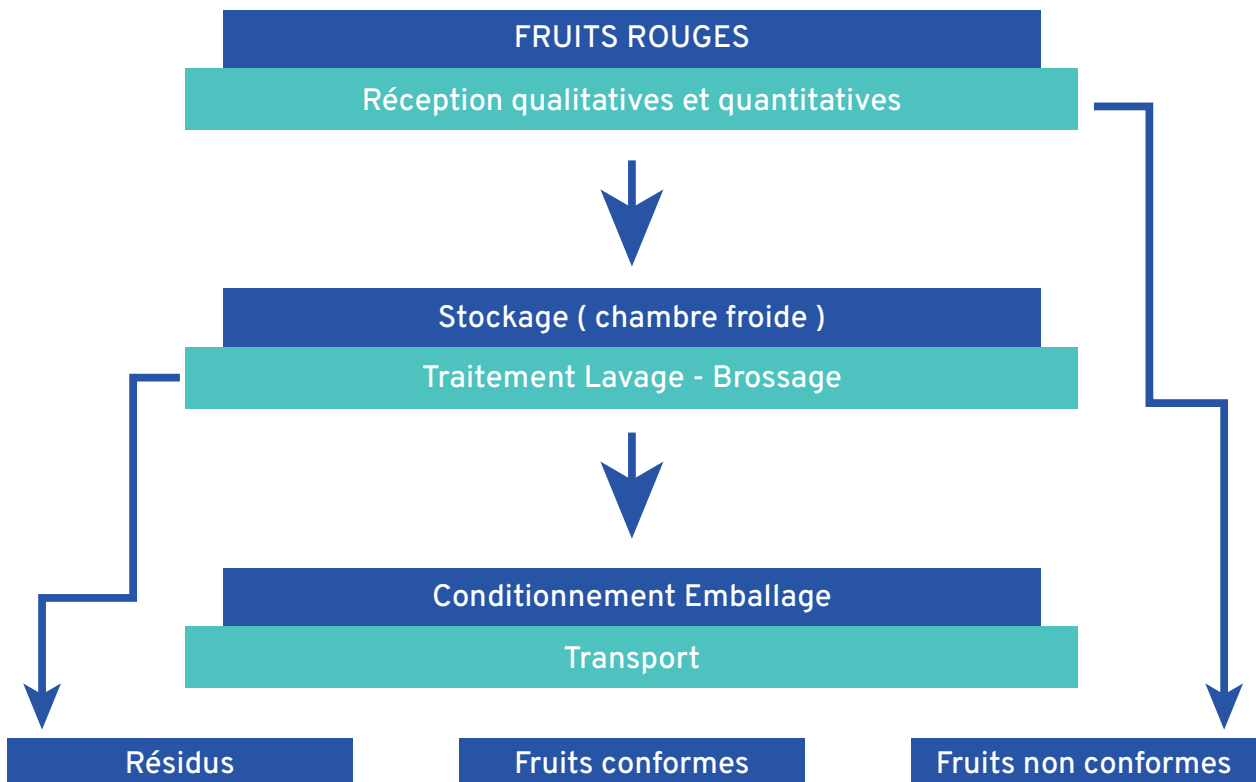


Figure 3 Procédé de traitement des FR

Le processus de traitement des FR en vue de leur commercialisation à l'état congelé conduit à des quantités importantes de résidus (environ 30% du fruit de départ) constitués de peaux, de pulpe, de queux et de graines.

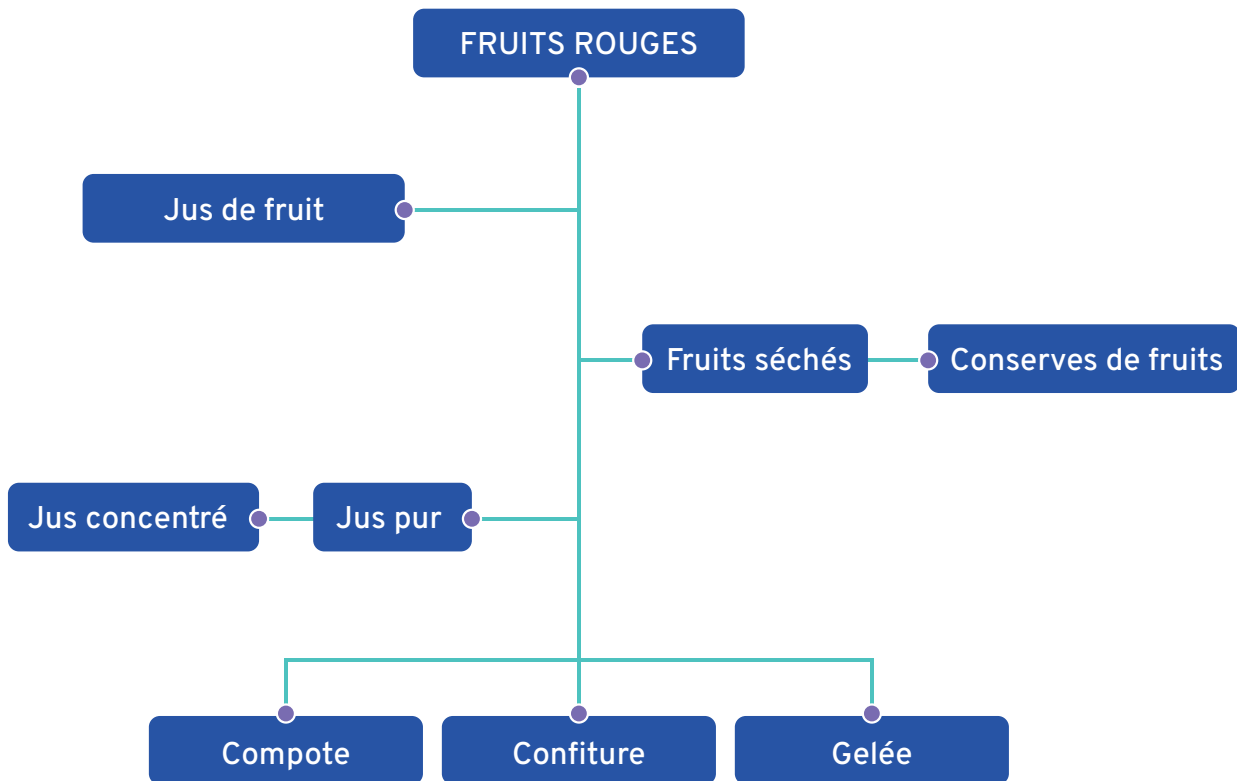


Figure 4 Opportunités de Valorisation à des fruits rouges à des fins alimentaires

Opportunités dans le domaine de gestion des déchets plastiques

Les déchets plastiques issus des serres peuvent pourtant devenir une ressource à travers leur recyclage. L'Association Agro technologies du Souss Massa, en partenariat avec la Fondation Crédit Agricole du Maroc pour le Développement Durable, a lancé une initiative régionale de mise à niveau de la filière des plastiques agricoles usagés à travers la réalisation d'études de diagnostic, l'animation d'ateliers de sensibilisation-formation et l'organisation des opérateurs situés à l'aval de la filière. Le projet a visé l'organisation d'une cinquantaine de collecteurs-recycleurs en 8 coopératives qui se sont regroupées dans « L'Union Coopératives Plastique Souss ». La création du « Groupement d'intérêt Economique Valorisation Souss » réunissant 10 unités industrielles de recyclage. L'élaboration d'un plan d'action régional triennal pour la gestion collective des plastiques agricoles usagés impliquant l'ensemble des opérateurs de la filière, les départements ministériels concernés et le Conseil Régional.

Opportunités dans le domaine de service d'appui au recrutement, formation, transport, garde enfants, restauration et logistique

La création d'une coopérative de travail gérées par les travailleuses dans le secteur des fruits rouges présente l'avantage de garantir le respect du droit de travail, de permettre aux femmes la possibilité de négocier les contrats de travail directement avec les exploitants et les entreprises et d'être moins sujettes au pouvoir des intermédiaires. La coopérative de l'Union de Huelva dans la région de Beni Mellal créée en 2019 avec l'appui de l'ANAPEC et de l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) est un exemple de réussite de l'action collective au profit des ouvrières agricoles dans le secteur des fruits rouges.





Chaîne de valeur des PAM : Thym et Lavandin





1. Aperçu sur la filière des PAM

Le Maroc regorge de potentiel grâce à la diversité des espèces. Plus de 4.200 espèces ont été identifiées, ce qui a permis au Maroc de se classer deuxième mondialement après la Turquie (Selon l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques, 2021).

Les productions annuelles sont arrivées à 140.000 tonnes tout en procurant des revenus alternatifs aux communautés locales, générant en moyenne quelque 500.000 journées de travail/an. Le romarin est le produit le plus demandé avec une part des PAM exportées de 63%, suivi du Thym avec 24%. Plus de 50% de ces exportations concernent le secteur alimentaire (caroubier, épices, arômes ...), alors que 35% sont destinés à la parfumerie et la cosmétique, contre environ 5% exploités pour leurs propriétés médicinales. Le Plan Maroc Vert a donné une nouvelle impulsion à l'activité, en apportant un grand appui et soutien aux associations et coopératives opérant dans la filière et de développer la production et le circuit de commercialisation.

La production est globalement assurée par les PAM spontanées, alors que la part des PAM cultivées demeure très faible (2%). La cueillette des plantes spontanées représente plus de 98 % de la production nationale. Cette catégorie englobe une large gamme de plantes dont les plus importantes sont le thym, le romarin, le caroubier, la menthe pouliot, l'origan, l'arganier et les feuilles de laurier. Parmi les principales PAM cultivées au Maroc : Le géranium, la lavande, la rose, le jasmin, la verveine, la menthe et le safran.

L'exploitation des PAM spontanées constitue une bonne alternative pour les exploitants soucieux de diversifier et d'améliorer leur revenu, sachant que la valeur ajoutée de ces cultures est bien supérieure à celle des plantes conventionnelles, si l'on prend en considération les charges engagées. Par ailleurs, ce secteur peut donner des résultats tangibles dans les régions enclavées ayant un rendement agricole faible, comme c'est le cas dans les zones montagneuses ou sahariennes.

La filière des plantes aromatiques et médicinales est appelée à connaître de grandes mutations, et ce pour plusieurs raisons : Le désir du Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'instaurer un mode de gestion rationnel des nappes de plantes spontanées. La politique du ministère de l'Agriculture relative à la reconversion des superficies semées en céréales par l'introduction d'espèces de PAM plus adaptées et rentables et la prise de conscience des populations détentrices des plantes aromatiques.

2. Évolutions de la filière

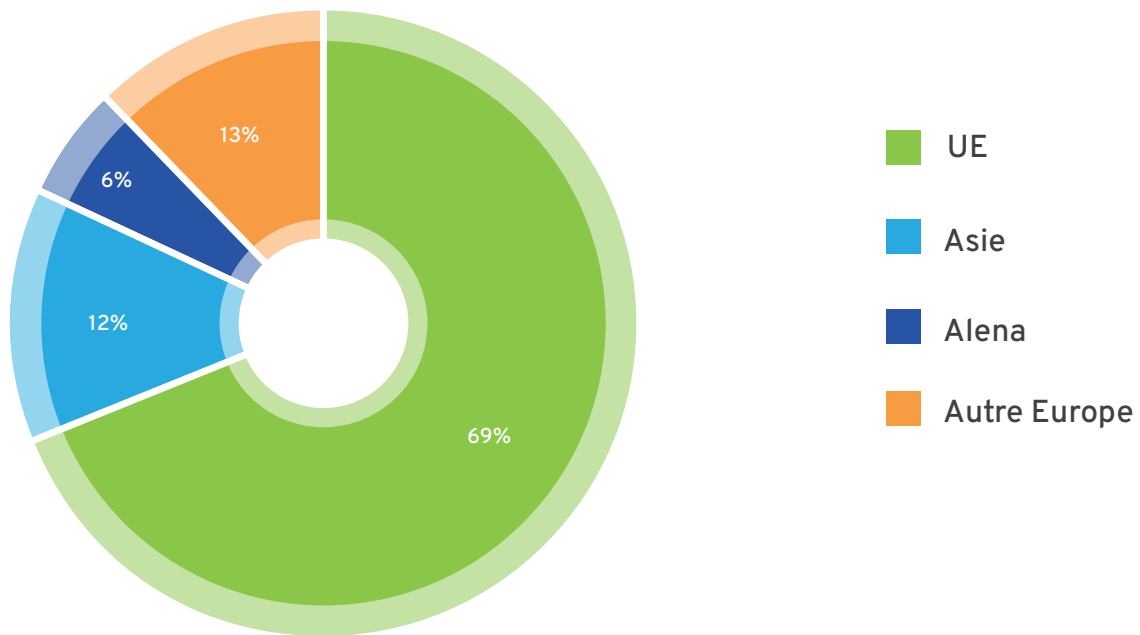
► Production

Selon les chiffres déclarés par l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques, les quantités moyennes cédées annuellement sont estimées de 140.000 tonnes. Le mode de cueillette des plantes spontanées représente plus de 98 % de la production nationale. Cette catégorie englobe une large gamme de plantes dont les plus importantes sont le thym, le romarin, le caroubier, la menthe pouliot, l'origan, l'arganier et les feuilles de laurier. Parmi les principales PAM cultivées au Maroc, on peut citer : le géranium, la lavande, la rose, le jasmin, la verveine, la menthe et le safran.

► Exportation

Le Maroc est classé 12^{ème} exportateur mondial des PAM avec 52.000 tonnes de plantes et 5.000 tonnes d'huiles essentielles. Les principales destinations des exportations marocaines en PAM sont le marché de l'UE et les Etats Unis, mais l'ouverture sur d'autres destinations (Japon, Canada, Suisse, Espagne, Allemagne) a permis d'augmenter les volumes (Selon l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques, 2021).

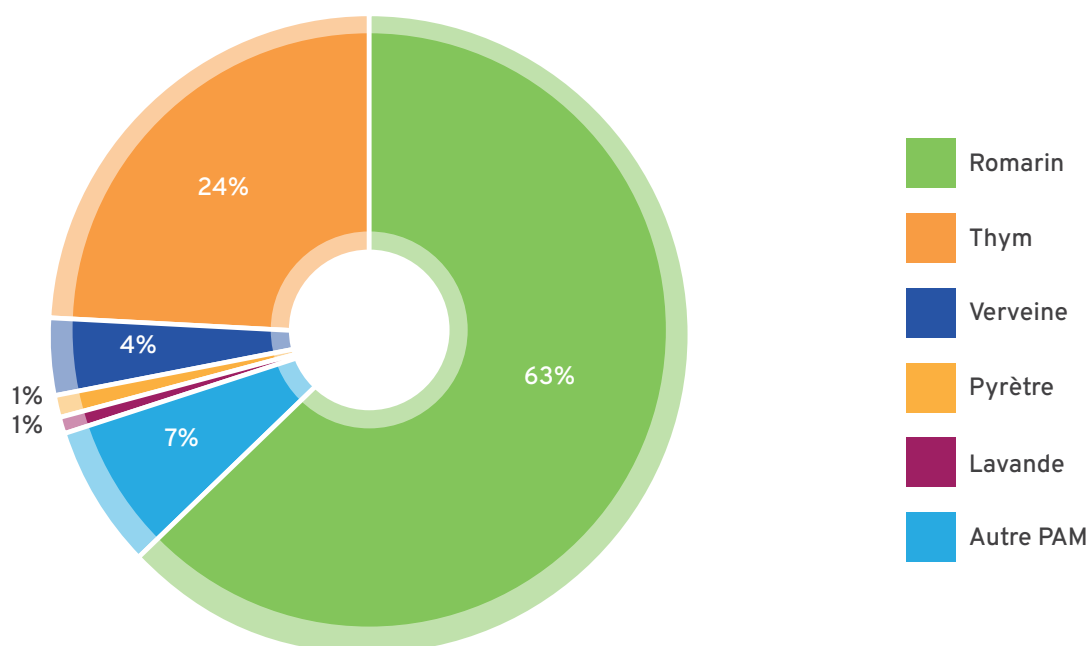
Exportations des PAM par marché en volume



Source : Département des Eaux et Forêts, 2016

Plus de 50% de ces exportations concernant le secteur alimentaire (caroubier, épices, arômes ...), alors que 35% sont destinées à la parfumerie et la cosmétique contre environ 5% sont exploitées pour leurs propriétés médicinales (Cf. graphique ci-dessous).

Structure des exportations de PAM (T)



Source : Département des Eaux et Forêts, 2016

Les recettes à l'exportation sont de l'ordre de 615 millions MAD. Le romarin est le produit le plus demandé avec une part des PAM exportées de 63%, suivi du Thym avec 24% (Selon le Département des Eaux et Forêts, 2018).

► Organisation de la filière

Depuis 1995, l'organisation de la filière a connu une grande évolution :

1. Association pour le Développement des Plantes Aromatiques et Médicinales du Maroc (ADEPAM), créée en 1995 ;
2. Société Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales, créée en 2006 ;
3. Association Marocaines des Herboristes, créée en 2006 ;
4. Création de plusieurs associations et coopératives féminines ;
5. Création de plusieurs GIE et coopératives locales, avec l'appui du Département des Eaux et Forêts ;
6. Création, en 2015, de la Fédération Nationale des Coopératives des Plantes Aromatiques et Médicinales du Maroc (FENACOPAM).

► Transformation

Le secteur des PAM au Maroc se caractérise par la présence d'un grand nombre d'unités de production de petites et moyennes tailles et qui, pour la plupart, ont été créées ces 5 dernières décennies. Il s'agit principalement :

1. Des sociétés étrangères ou filiales de groupes étrangers spécialisées dans la production de molécules naturelles, d'infusettes et dérivés de PAM et dont le nombre est réduit à quelques unités ;
2. Des sociétés agro-industrielles marocaines qui essaient de couvrir tous les maillons de la filière depuis la culture passant par la transformation jusqu'à la commercialisation.
3. Des sociétés spécialisées dans la commercialisation des plantes séchées que ce soit de culture (verveine, bouton de roses, fleur d'oranger, sauge, feuille de vigne rouge, feuille d'olivier, fleur de cactus, racine d'iris, ...) ou spontanées (romarin, myrte, menthe pouliot, mauve, ...) ;
4. Des sociétés spécialisées dans l'extraction des huiles essentielles et extraits aromatiques

► Commercialisation

Deux circuits de commercialisation sont à distinguer : La vente directe au consommateur et le négoce en vrac avec une prédominance de ce dernier.

- **Le négoce en vrac** : La quasi-totalité de la production marocaine des PAM est exportée sur des marchés internationaux par le biais de négociants. Ces sociétés exportatrices assurent généralement le contrôle de qualité, le nettoyage, le tri du produit avant son emballage final.
- **La vente directe aux utilisateurs et aux consommateurs** : La vente aux laboratoires, herboristes, prescripteurs et consommateur final ne représente qu'une faible portion et ne concerne que les produits prêts à l'utilisation.

Le maillon de commercialisation est caractérisé par plusieurs intervenants aussi bien formels qu'informels. La commercialisation se fait en grande partie par des sociétés spécialisées dans la commercialisation des plantes séchées. Elles sont souvent intégrées en aval en assurant leur approvisionnement en matière première auprès d'intermédiaires

La consommation locale nationale ne représente qu'une faible portion et ne concerne que les produits prêts à l'utilisation. La commercialisation des PAM se fait en général via le circuit des herboristes qui ont créé depuis 2016 leur propre association.

► Appui institutionnel

Le Département des Eaux et Forêts a mis en place, depuis 2009, une stratégie de développement de la filière qui repose sur plusieurs piliers visant à préparer le secteur au passage d'un secteur fournisseur de matières premières non transformées à un véritable secteur industriel, offrant des gammes de produits de qualité, à forte valeur ajoutée, destinés aussi bien au marché local qu'au marché international. Cette stratégie repose sur plusieurs axes comme la consolidation des connaissances et leur développement pour aborder de manière professionnelle le marché.

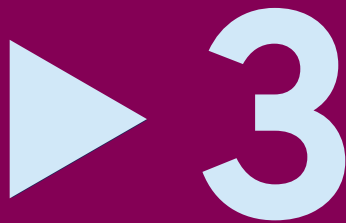
Le Département des Eaux et Forêts, en collaboration avec le PNUD, a préparé un plan décennal 2015/2024 comprenant la mise en place d'une cartographie nationale des ressources en PAM, ainsi qu'une échelle de priorité par rapport aux espèces les plus importantes, l'optimisation de la production et de la commercialisation, la réglementation, l'organisation et l'encouragement du secteur.

Avec la création de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA) en 2015 par la loi 111-12, l'Agence a élaboré sa stratégie d'intervention sur le moyen terme (2018-2022). La vision globale de cette stratégie vise la pérennité et la préservation de la ressource, à travers des programmes de recherche visant la domestication et la mise en culture, et la définition des thèmes de recherche répondant aux préoccupations des industriels.

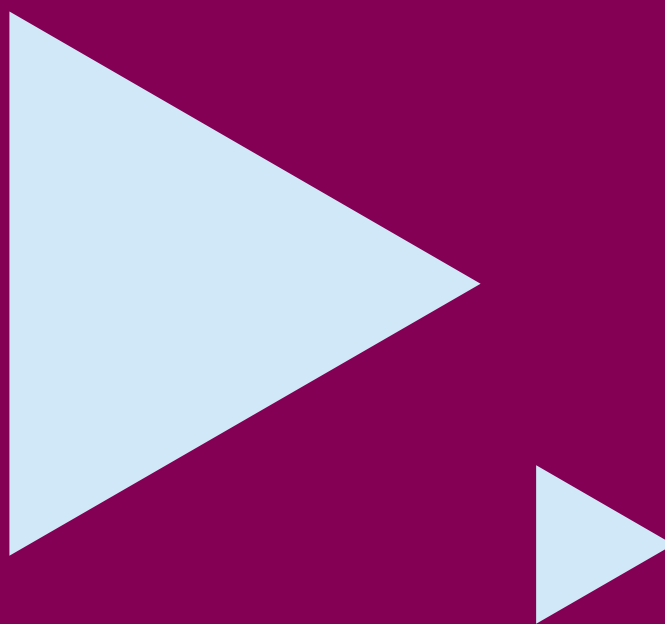
3. Acteurs de la filière

Au Maroc, les principaux acteurs économiques de la filière PAM sont :

- 1. Coopératives PAM :** mode d'organisation initié avec l'appui du Département des Eaux et Forêts qui leur donne la priorité en matière d'adjudication des nappes de collecte. Ces coopératives procèdent à une première transformation des matières premières selon les équipements et les moyens dont elles disposent. Celles ayant bénéficié de l'appui de bailleurs de fond sont arrivées à s'acquérir des technologies et équipements avancés pour la transformation de PAM ;
- 2. Intermédiaires :** individus ayant une bonne connaissance des régions de collecte des PAM et disposant d'une importante assise financière. Ils travaillent généralement pour le compte des unités industrielles ;
- 3. Les professionnels du secteur :** plus ou moins spécialisés dans le domaine des PAM, qui opèrent dans les diverses régions du pays. Disposant d'assise financière suffisante, ces professionnels arrivent à écouler directement leur production sur les marchés étrangers. Ils exploitent chaque région soit directement soit par l'intermédiaire de collecteurs de la région et disposent d'antennes dans plusieurs villes du Royaume.



Chaîne de valeur du Thym spontané





Aperçu sur la filière

À l'échelle internationale, on note que l'export du thym ne cesse de s'accroître en raison de la forte demande mondiale aussi bien pour ce produit que pour ses dérivés. Les principaux pays producteurs sont l'Espagne, la Pologne et le Maroc. Les principaux marchés de consommation. Selon les informations partagées entre les différents opérateurs de la filière thym, le tonnage moyen exporté est de l'ordre de 1140 t/an avec une valeur moyenne de 12,9 millions de MAD¹⁵, ce qui représente environ 4% de la valeur des exportations des PAM séchés et caroubes. Particulièrement, en 2014 le Maroc a exporté 2693 tonnes.

Parmi ces avantages comparatifs le caractère spontané et endémique du Maroc de cette plante qui ne pousse que dans des aires géographiques distinctes et qui présente un intérêt socio-économique important. Ajouter à cela les efforts déployés par les pouvoirs publics pour mettre à l'export des produits capables d'être compétitifs conformes aux standards de certification internationale. A ce titre le Maroc a opté pour une stratégie de concurrence en vue de la recherche de valeur ajoutée élevée du thym et des autres PAM en adoptant entre autres les certification BIO et le commerce équitable ainsi que la certification « FairWild » introduite par le Haut-Commissariat des Eaux et des Forêts et de Lutte Contre la Désertification (HEFLCD) en partenariat avec le Programme des Nations Unis Pour le Développement (PNUD).

1. La place de la femme dans la chaîne de valeur Thym

La filière des plantes aromatiques et médicinales (PAM) demeure un secteur très prometteur en matière de création d'activités génératrices de revenus. Elle offre, de ce fait, la possibilité de création de petites et moyennes entreprises, qui favoriseront la promotion de la biodiversité végétale, sur la base et de la protection du patrimoine naturel et du développement socioéconomique local. Les consultations menées auprès de plusieurs acteurs, ont fait ressortir clairement, une lacune majeure en tout ce qui a trait au maillon de la transformation, de la valorisation et la commercialisation des PAM. Les éléments mis en avant, sont souvent le manque d'outils et de méthodes de contrôle de la qualité des produits, le manque d'équipements et d'infrastructures de transformation, la faiblesse de l'expertise au point de vue du conditionnement et de la transformation des plantes aromatiques et médicinales et le manque d'accessibilité à l'expertise scientifique.

L'exploitation des plantes médicinales et aromatiques, constitue une importante source de vie pour une large population locale. En général, ce sont les femmes qui détiennent le savoir des techniques thérapeutiques, de la prospection, de la récolte et du conditionnement. Et comme dans toutes les activités liées à l'agriculture, la femme rurale joue un grand rôle dans l'équilibre socio-économique de la famille dans les deux localités de l'étude. Sa journée commence à 5 heures du matin, et init à 22 heures. Sa tâche est partagée entre les tâches ménagères, éducationnelles et celle de la cueillette des plantes aromatiques et médicinales dans la forêt. Quant à sa place dans la chaîne Thym présentée ci-dessous, son activité se limite à la cueillette quand elle travaille seule, son intervention est à différents niveaux à savoir la cueillette, le séchage et au niveau de la commercialisation quand elle est adhérente à une coopérative. Un grand potentiel en femmes existe dans les deux communes de Boujediane et de Tatoft, qu'il faut sensibiliser, intéresser, former et doter d'outils de savoir pour qu'elles exploitent cette ressource d'un angle gagnant.

2. Impact de la chaîne de valeur sur l'environnement

La surexploitation des plantes sauvages est la principale préoccupation environnementale dans ce secteur. Une collecte excessive peut mettre en danger ou provoquer l'extinction d'espèces au niveau local, régional ou même national. Ce problème est plus important lorsque des plantes ou des racines sont récoltées plutôt que des fruits sauvages. *Dans les forêts, on estime que 8% des espèces végétales pourraient disparaître au cours des 25 prochaines années notamment si rien n'est fait pour stopper la déforestation. La réglementation devrait être revue en vue d'organiser l'exploitation (récolte, cueillette et transformation) des PAM et de promouvoir les populations locales.* Les

¹⁵ : Elaboration d'une stratégie de promotion de la chaîne de valeur Thym dans le bassin versant d'Aoulouz et dans la forêt de Mesguina, Région Souss-Massa, GIZ 2024

risques d'apparition de conflit entre les bénéficiaires et les petits éleveurs locaux lors des périodes de cueillettes sont très fréquents, de même que les risques liés à l'épuisement des ressources des PAM suite au surpâturage et par conséquent diminution de rendement. Les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) pour la préservation de l'espèce ont conduit à une sensibilisation et une prise de conscience de la population locale de faire la coupe du thym et non son déracinement. Toutefois, certains cueilleurs continuent à arracher le thym dans le but d'augmenter le poids de leur récolte.

Dans le cadre du Projet « Intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeurs des plantes aromatiques et médicinales méditerranéennes du Maroc » un guide de bonnes pratiques de collecte du thym a été élaboré avec le concours du HCEFLD, le PNUD, le Fond pour l'Environnement Mondial, Agence de l'Oriental et la GIZ (Mai 2014).

3. Impact de l'environnement et du changement climatique sur la chaîne de valeur

Le Maroc est considéré comme très vulnérable à la variabilité et aux changements climatiques. Les impacts devraient s'intensifier à mesure que les changements de température et de précipitations affectent l'activité économique. Ces changements climatiques caractérisés par des périodes de sécheresse récurrentes et prolongées ont eu des répercussions négatives sur la répartition spatiale et l'adaptation de certaines espèces. Les plantes médicinales et aromatiques en tant que partie intégrante de la flore marocaine, se trouvent elles aussi sujettes à des conditions écologiques difficiles d'une part et à une exploitation massive et irrationnelle d'autre part.

A l'échelle du bassin méditerranéen, l'aggravation des conditions météorologiques a favorisé le déclenchement et la propagation d'incendies de forêt d'une grande ampleur en juillet 2022 et 2023. La région ayant enregistré la plus grande superficie incendiée est Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 68 départs de feu et une superficie parcourue de 881 hectares, soit 70% de la superficie totale brûlée au niveau national, Les deux provinces de Larache et Chefchaouen ont été classées « zones à risque élevé en 2023 » par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts. La forêt de Boujediane, et d'autres dans la province de Larache, ont été confrontées, en juillet 2022, à des feux de forêt ravageurs, qui ont calciné plusieurs hectares d'arbres dont des oliviers et d'espèces de plantes sauvages dont le thym et le myrte.

Des accords internationaux signés par le Maroc, notamment celui sur la biodiversité incitent à rationaliser la cueillette d'espèces sur des bases écologiques et à favoriser la culture de plantes, grâce à la domestication, comme une alternative à l'exploitation des peuplements menacés de disparition. Avec la création de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA) en 2015 par la loi 111-12¹⁶, l'Agence a élaboré sa stratégie d'intervention sur le moyen terme (2018-2022). La vision globale de cette stratégie vise la pérennité et la préservation de la ressource, à travers des programmes de recherche visant la domestication et la mise en culture, et la définition des thèmes de recherche répondant aux préoccupations des industriels. Cette association peut jouer un rôle primordial dans l'encadrement des professionnels en particulier et pour le développement du secteur en général. Parmi ses objectifs on peut citer :

- ▶ La formation ;
- ▶ L'encadrement et le suivi ;
- ▶ La sensibilisation ;
- ▶ L'appui à la recherche de débouchés.

16 : La présente loi transforme l'Institut national des plantes médicinales et aromatiques créé en vertu du décret n° 2-90-554 du 8 janvier 1991 relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-01-1836 du 4 juin 2002, en un établissement public dénommé « Agence nationale des plantes médicinales et aromatiques ».

4. Principales lois pour la protection de l'environnement et le développement durable au niveau national

- ▶ Loi 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement. La présente loi a pour objet d'édicter les règles de base et les principes généraux de la politique nationale dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.
- ▶ Loi-cadre 99-12, relative à la charte nationale de l'environnement et du développement durable. La présente loi fixe les objectifs fondamentaux d'action de l'Etat en matière de protection de l'environnement et de développement durable
- ▶ Loi 12-03, relative aux Études d'Impact sur l'Environnement et ses décrets d'application
- ▶ La publication de la loi n°10-95 relative à l'eau est l'une des réalisations phares que le secteur de l'eau au Maroc a connu. Elle avait pour objectif de réformer ce secteur sur les plans institutionnel et juridique en vue de moderniser la gestion des ressources en eau et doter les pouvoirs publics des outils leur permettant de faire face aux multiples défis posés.

Sur le plan institutionnel, cette loi a jeté les bases d'une gestion intégrée, concertée, participative et décentralisée des ressources en eau.

- ▶ Loi 28-00, relative à la gestion des déchets. La promulgation de la loi n° 28-00 en 2006 est venue réglementer la gestion des déchets en couvrant toute la chaîne de la collecte jusqu'à l'élimination en passant par le traitement et la valorisation.
- ▶ Loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air
- ▶ Normes de qualité des produits alimentaires
- ▶ Dahir n° 1-03-59 portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.

5. Les Acteurs de la CDV

▶ Les acteurs

Dans la chaîne de valeur thym, les acteurs sont nombreux et diversifiés. Ils opèrent dans le formel et l'informel.

1. Les cueilleurs généralement des femmes habitent dans les zones riveraines de ces ressources spontanées.
2. Les collecteurs et commerçants sont des acteurs importants qui animent le système de commercialisation dans ces zones. Ils sont connectés à de grands négociants-exportateurs se trouvant dans des grandes villes de Tanger, Casablanca, Fès et autres centres de consommation.
3. Les transporteurs jouent également un rôle important en raison du contrôle dans le transit routier auquel est soumis le thym.
4. Au bout de la chaîne, les consommateurs locaux, nationaux et internationaux s'approvisionnent auprès des intermédiaires, des herboristes et des négociants.

6. Modalités de cession du droit de récolte du Thym

La cession du droit de récolte des PAM spontanées se fait par adjudications annuelles conformément aux textes et lois en vigueur. La quasi-totalité de la ressource se trouve sur des terrains domaniaux, et les ventes sont organisées par les Directions Régionales des Eaux et Forêts. Elles déterminent les lots à mettre en vente et fixe leur consistance ainsi que la quantité de biomasse verte présumée réalisable. Elle élabore également un cahier des charges qui organise l'exploitation et qui permet un contrôle continu des activités des exploitants sur les lots. Le bénéficiaire d'un ou de plusieurs lots de thym reçoit le permis d'exploiter qu'après avoir payé toutes les taxes conformément à la réglementation en vigueur et le permis d'enlever qu'après s'être acquitté de toutes les redevances de l'Etat.

L'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), à travers le nouveau modèle de l'approche participative de la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » inscrit la dimension genre dans le secteur forestier, un chantier transversal dédié à l'aspect genre a été conçu dans le cadre de cette stratégie. Ce chantier est piloté par un comité national et un comité de mise en œuvre. L'ANEF et le secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) au Maroc et l'ONU-Femmes ont conclu un accord de coopération qui est destiné à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. A travers cet accord, il s'agit de surmonter les barrières liées au genre dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles et de la restauration des terres.

7. Formes de transformation du Thym

1. Thym frais

Le marché des herbes aromatiques a développé des bouquets garnis qui ont conquis toutes les cuisines modernes ainsi que les plats prêts à consommer. Ce créneau, constitue une autre voie de valorisation du thym des zones cibles, surtout la filière biologique.

2. Séchage et conditionnement

Les producteurs de la zone du projet pourraient ajouter de la valeur à leurs produits et accroître leurs revenus en transformant les plantes aromatiques à la source. Ils ont, en effet, l'avantage d'avoir la matière sous la main et de bénéficier de coûts de transport et de main d'œuvre réduits. Toutefois, un certain nombre d'obstacles s'oppose à une transformation réussie des plantes à la source, à savoir : Les dépenses initiales d'investissement « populations pauvres » ; la méconnaissance des exigences des marchés et des utilisateurs finaux. ; les règlements phytosanitaires applicables aux plantes transformées sont plus stricts que ceux qui concernent les produits non transformés ; les exigences et normes en matière de qualité.

Le séchage de plantes directement au soleil est la technique la plus utilisée. Elles sont ensuite ramenées dans des ateliers pour être dépoussiérées, nettoyées et puis conditionnées, pour être exportées en vrac, dans des cartons, sacs en jute ou en plastique. Cette technique peut être améliorée pour obtenir des produits finis de qualité comme les infusions dont la valeur ajoutée est très importante. Ainsi, la technique de production de plantes séchées, reste encore très traditionnelle et des efforts sont nécessaires pour faire de ce secteur une véritable industrie, capable de répondre aux exigences du marché local et international.

L'autre technique de transformation des PAM, est la distillation pour l'extraction des huiles essentielles. La presque totalité des distillateurs nationaux utilisent les alambics mobiles qui ne requièrent pas des investissements importants. Le procédé utilisé est l'extraction des huiles par entraînement à la vapeur d'eau. Il est réalisé dans un appareil constitué par un générateur de vapeur et d'un alambic. Il s'agit d'un système artisanal avec des techniques très anciennes et un matériel obsolète.

3. Distillation

La majorité du thym exporté est sous forme de plantes séchées, broyées ou moulues. La production de son huile essentielle par distillation semble ne pas être rentable. Selon Zrira, 2013 une tonne de thym vert produit en moyenne 5 Kg de l'huile essentielle d'une valeur de 2500 MAD à raison de 500 MAD/Kg alors que la vente de cette même quantité de thym séché pourrait engendrer une recette de 6000 MAD soit 12 MAD/Kg de matière sèche¹⁷.

4. Structure du commerce et des réseaux de distribution

D'une manière générale, la structure du commerce et les réseaux de distribution demeurent traditionnels à l'image des techniques d'exploitations pratiquées. La profession est souvent exercée par des commerçants qui travaillent pour le compte de sociétés étrangères ou de négociants des grandes villes de Casablanca ou de Marrakech. L'activité se résume au ramassage et à l'expédition des matières premières brutes vers les centres de transformation des villes commerciales.

8. Les contraintes et le potentiel de développement

L'exploitation irrationnelle des PAM peut, mettre en péril la survie et la pérennité des peuplements. Les ressources aromatiques et médicinales, longtemps considérées par les gestionnaires du secteur comme produits secondaires, n'ont pas retenu toute l'attention méritée. Les cahiers des charges établis pour l'exploitation des PAM ne sont pas adaptés à toutes les espèces de plantes et ne mettent pas en relief les conditions d'exploitation (niveau et intensité des coupes, outillage et période de récolte etc..). Le manque d'encadrement en ce qui concerne les techniques de coupe, le recours à l'arrachage manuel est une pratique courante même si les cahiers de charge insistent sur l'usage de la faucille.

La cartographie du positionnement des différents acteurs dans la CDV du Thym permet d'apprécier leur diversité. Néanmoins, ils se caractérisent par leur faible organisation et intégration qui entraînent des disparités dans la formation des prix et dans la répartition des marges aux différents maillons de la chaîne et notamment, aux femmes qui se situent très en amont de la CDV.

La multitude des acteurs, se traduit par des prix de vente faibles du thym séché perçus par les cueilleurs et des prix élevés payés par le consommateur. Ainsi, entre la zone de cueillette et la zone d'export, les prix augmentent d'environ 150%.

La commercialisation du thym et de ses dérivés se fait par des intermédiaires qui profitent bien plus des bénéfices par rapport à la population rurale. La promotion de la commercialisation du thym sur des marchés à haute valeur ajoutée s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de développement du Secteur des PAM qui a été publiée en 2008 sous l'égide de l'agence américaine pour le développement international (USAID) en coordination avec le HCEFLCD. Cette promotion est fondée sur les axes suivants : -Organisation de la filière ; Encouragement de la certification du thym; Promotion de la labellisation de la ressource ; Promotion du partenariat entre industriels marocains et acheteurs étrangers ; Amélioration de la qualité et la régularité d'approvisionnement en matière première ; conservation et gestion durable de la ressource naturelle de base.

Développer la filière de phytothérapie en améliorant la qualité et la sécurité des remèdes à base de plantes est un des défis que la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIP) et l'Agence Nationale des Plantes Aromatiques et Médicinales (ANPMA) ont essayé de relever en concluant un accord de partenariat en mai 2022.

¹⁷ : GIZ MAROC – Programme d'Adaptation au Changement Climatique et Valorisation de la Biodiversité/ Protocole de Nagoya (ACCN)

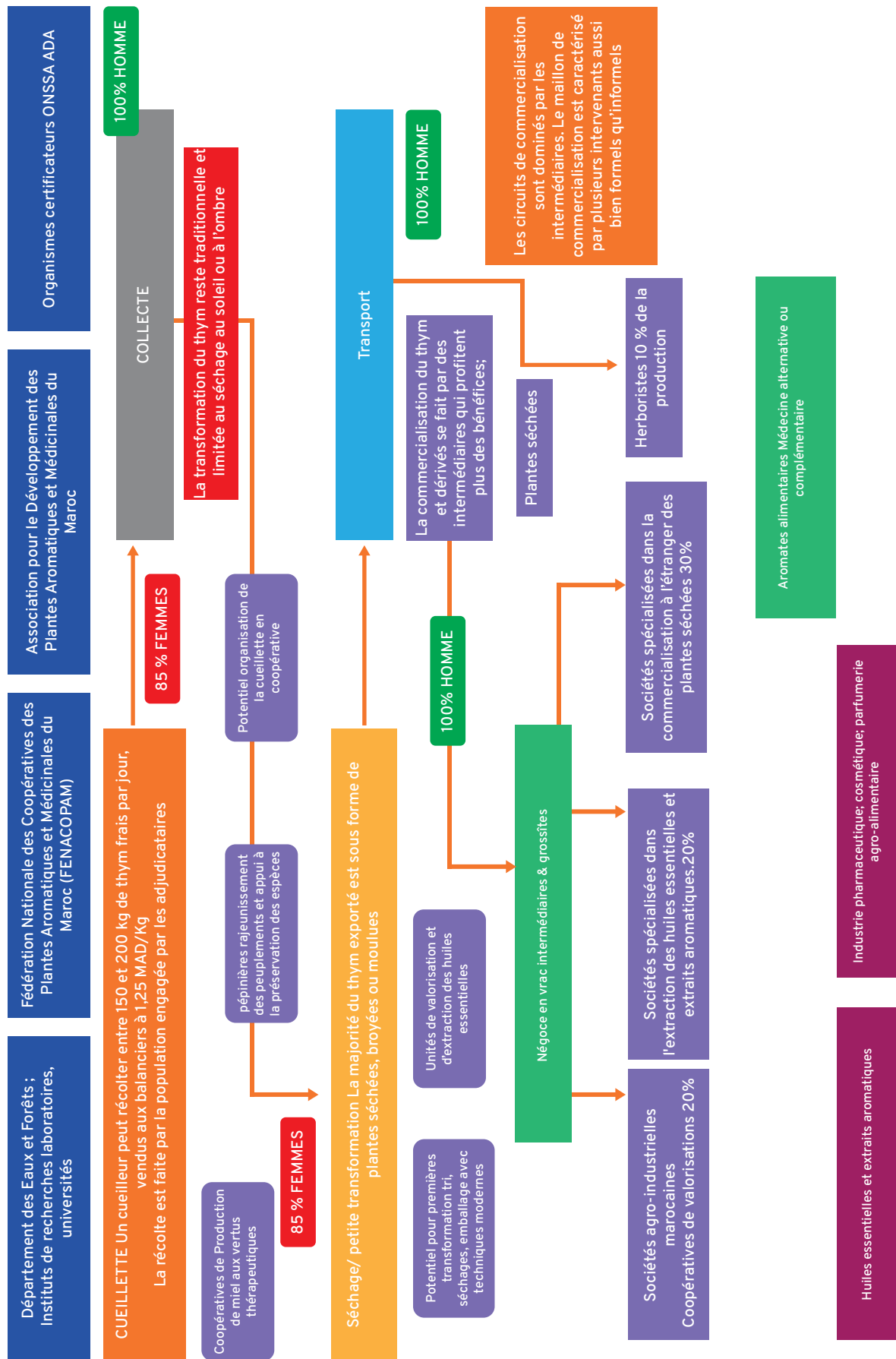
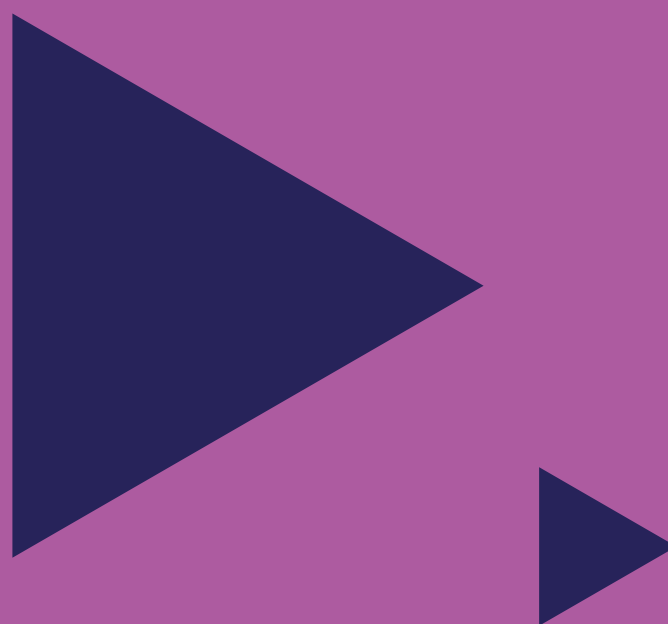


Figure 6 cartographie de la CDV du Thym élaborée par Zakia Lalaoui

► 4

Chaîne de valeur Lavande





Aperçu sur la filière

La culture du lavandin, a été introduite dans la région d'Oulmès par des étrangers, et a mis longtemps avant d'être adoptée par les exploitants locaux et connaître une extension sur plus d'un millier d'hectares. Récemment, son classement par les pouvoirs publics comme produit de terroir et l'identification des huiles qui en sont issues par un label AOP « Huile essentielle du lavandin d'Oulmès », explique l'intérêt que lui portent de nouveaux acteurs, pépiniéristes, collecteurs, artisans et industriels de la distillerie, issus de différentes régions du Maroc, ainsi que des opérateurs des plantes à parfums étrangers. Les uns et les autres se positionnent à différents niveaux de la filière, et cherchent chacun à tirer un avantage des produits d'une culture classée prioritaire dans le développement agricole de la région, et sur laquelle il y a une demande pressante des consommateurs. Considérés comme faisant l'originalité d'un terroir, sont retenus par l'administration de l'agriculture comme ressource spécifique pouvant constituer un fondement du développement agricole local.

La région d'Oulmès dispose d'une superficie de 4000 ha, le lavandin d'Oulmès, constitue la culture la plus adaptée à cette région. La majorité des paysans la pratiquent et elle constitue actuellement leur principale source de revenu. Faire pousser de lavande commercialement pour ses fleurs fraîches ou séchées et/ou pour son huile essentielle a beaucoup attiré l'attention durant les deux dernières décennies. La lavande est une plante qui pousse bien dans un environnement moyen et dont on peut obtenir différents produits à destination de plusieurs industries (pharmaceutique, parfums, cosmétique, savons et détergents, alimentation, etc.).

La lavande est résiliente et peut pousser dans presque n'importe quel sol bien drainé. Cependant, la plante moyenne s'épanouit sous certains climats et sur certains terrains. Bien que la lavande moyenne puisse survivre sans apport artificiel d'eau ou de fertilisant, faire pousser à grande échelle de la lavande implique toute une série d'activités. La plantation, l'arrosage, la fertilisation, la lutte contre les mauvaises herbes et la récolte sont très importants et influencent grandement le rendement final. Ces activités représentent la majorité des coûts. Le traitement, le stockage et les méthodes de distillation sont aussi extrêmement importants pour la quantité et la qualité finale de l'huile essentielle. Le coût d'investissement total pour la culture d'un hectare varie de 15000-20000 MAD selon la densité de plantation. Cette ressource reste malheureusement sous exploitée, en raison de nombreuses contraintes qui entravent son développement. Ces contraintes sont d'abord liées à la maîtrise de la production. Le rendement potentiel de lavandin peut atteindre 15 Q/ha. Les techniques de production, ne permettent pas d'atteindre des rendements optimaux à l'hectare, de même les méthodes traditionnelles de récolte, de séchage et de tri des fleurs, ne permettent pas d'atteindre le niveau de qualité attendue. Un encadrement des producteurs est nécessaire au même titre que l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour la filière. La récolte se fait toujours manuellement avec une forte demande de main d'œuvre essentiellement féminine. Cette récolte manuelle altère également la production en quantité et qualité, ce qui par conséquent est à l'origine de la baisse continue des prix au Kg. Le recours à la mécanisation permettrait de répondre à la demande grandissante tout en garantissant le niveau de qualité requis.

Les circuits de commercialisation de la lavande sont dominés par les intermédiaires. La totalité du lavandin produit dans la région d'Oulmès est vendue en vrac sans aucune valorisation, ce qui limite la plus-value pour les producteurs. Le potentiel de valorisation est important et peut générer des revenus aux populations locales et notamment les femmes. Deux tentatives de création de coopératives ont été lancées, mais qui n'ont pas été pleinement opérationnelles en raison de difficultés souvent liées à la vision intégrée de la filière et la motivation des différents acteurs.

Le projet « développement et valorisation du lavandin », a été lancé en 2014, avec des objectifs de création d'emploi, d'amélioration des revenus des agriculteurs, et d'organisation de la filière. Il s'agit d'organiser les producteurs dans des coopératives articulées sur un agrégateur privé qui s'occupe de la collecte du produit, sa transformation et sa commercialisation, selon un cahier des charges prévu dans ce genre de situation. Ce projet n'atteint pas ses objectifs en raison de l'engouement des nouveaux producteurs privés, se traduisant par une augmentation de la production et une diminution des prix de vente. D'autres problèmes furent soulevés, relatifs au partenariat monté entre la coopérative « Al Khouzama » et un pépiniériste de Marrakech, butte sur des problèmes techniques en rapport avec la non-réussite des plantations, à cause de la non-conformité des plans proposés par le pépiniériste.

La filière mérite une organisation spécifique et gagnerait à se structurer à travers des partenariats gagnant gagnants entre les différents intervenants. Des partenariats durables à travers des contrats pluriannuels de 3 à 5 ans qui garantissent un volume minimum d'achat, une qualité du produit, et un prix agréé entre les parties et revalorisé chaque année. Ce qui garantirait des revenus stables aux producteurs, des emplois assurés, une stabilisation du prix et une relation transparente, durable et équitable entre les différents acteurs de la Chaîne de valeur. Les entreprises régionales ont des partenariats avec les producteurs, mais cela reste faible. Il est nécessaire d'acquérir plus d'informations sur les marchés et leurs attentes à travers de nouvelles relations commerciales hors région et la mise en relation entre acheteurs et fournisseurs pour garantir des débouchés. Il existe de nombreuses initiatives locales dynamiques, mais il manque une instance qui permette de représenter et de défendre les intérêts de la filière au niveau national.

La lavande comme les autres cultures fait face à des défis importants liés au changement climatique. Afin de sauvegarder ce patrimoine, les services de l'Institut National de Recherches Agronomique (INRA) doivent soutenir la recherche pour trouver des solutions écologiques pour préserver cette fleur. Ces programmes de recherches peuvent s'inscrire dans le cadre du programme Al Moutmir de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) qui consiste à monter avec des exploitant.es volontaires des fermes d'expérimentation¹⁸. Face aux aléas climatiques de plus en plus récurrents et peu prévisibles, les producteurs doivent adapter leurs techniques de production. Ces changements peuvent parfois représenter des investissements qui ne peuvent pas être supportés intégralement par le producteur.

Au niveau export, et comme pour d'autres filières, les évolutions de la réglementation impacteront les deux principales filières. Les huiles essentielles devront être soumises en 2024 à la réglementation des produits chimiques, ceci va entraîner des contraintes importantes pour les producteurs. Sur la filière de plantes sèches, les niveaux d'exigences adoptées dès juillet 2022 et liées aux teneurs en alcaloïdes pyrrolizidiniques, sont considérables et pourraient conduire certains producteurs bio à se désengager de ces marchés. Il existe des risques de dé-conversions des producteurs sur la filière. Malgré tout le différentiel de prix entre le conventionnel et la bio reste intéressant à condition d'avoir une bonne productivité¹⁹. La promotion du lavandin de la région d'Oulmès pourrait se faire à travers la labélisation et la certification pour garantir la qualité et l'origine du produit. Les champs de lavande peuvent constituer une bonne source mellifère pour les abeilles. Une labélisation IGP contribuerait à promouvoir les produits de la région ainsi que son écotourisme.

Selon les données recueillies dans une précédente étude (El Alaoui, 2011), le lavandin est présent sur les terres de toutes les catégories des exploitations. Sur une superficie totale de 1050 ha, 23,7 % des terres à lavandin appartiennent aux petites exploitations de moins 10 ha, 10,3 % aux moyennes exploitations de 10 à 20 ha, et 66 % aux grandes exploitations de plus de 20 ha. Par contre, en termes d'effectifs, les petites exploitations sont les plus nombreuses (77 exploitations sur un total de 129, soit 59,6 %) avec une superficie moyenne cultivée en lavandin de 0,7 ha.

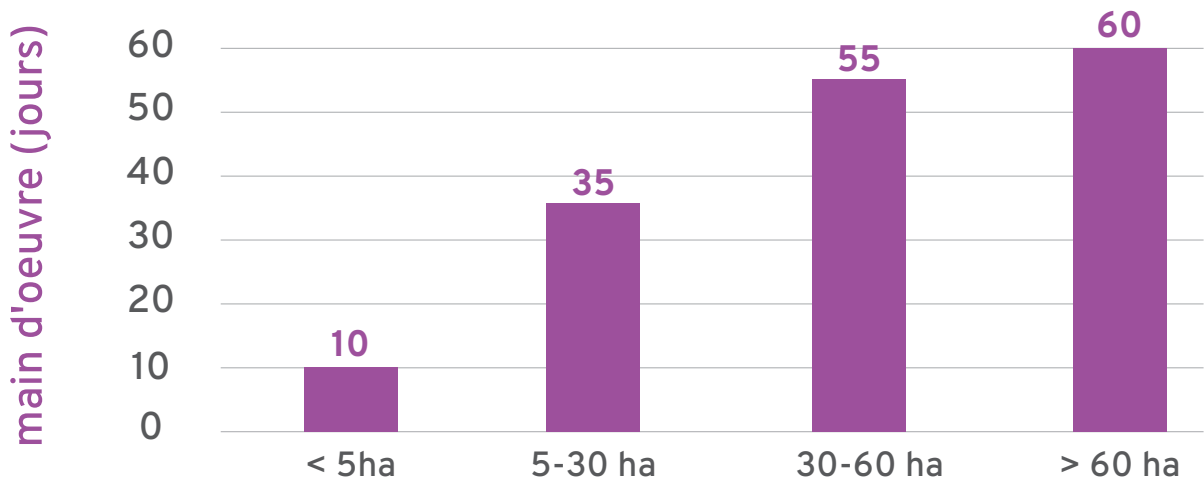
La part de la culture de lavandin représente 70,5 % de la Surface Agricole Utile (SAU) dans les petites exploitations, contre 52 % dans les moyennes et 38,2 % dans les grandes. Même avec des superficies moyennes dépassant 5 ha. La lavande serait la culture alternative pour rentabiliser des terres peu productives.

La récolte de la lavande se fait manuellement à l'aide des faucilles et une main d'œuvre locale à dominance féminine. La main d'œuvre nécessaire pour la récolte varie d'une exploitation à une autre selon la surface et la densité de plantation. La main d'œuvre à Oulmès est payée à 70 MAD par jour. La journée de travail commence à 7h et se termine à 16h, avec une heure de repos de 12h à 13h pour le déjeuner qui est à la charge des ouvriers (8 heures de travail par jour). Les ouvriers préfèrent travailler à la tâche sans repos, pour gagner du temps et rentrer chez eux tôt, tout en exécutant le même volume de travail.

¹⁸ : Lancé en 2018 par le groupe OCP, le programme Al Moutmir a permis à des milliers d'agriculteurs marocains de disposer d'engrais de qualité, d'informations scientifiques et de formations spécifiques pour améliorer leur productivité de accroître leur résilience aux aléas climatiques

¹⁹ : <https://www.interbio-occitanie.com/content/uploads/2022/07/labioenocc2022-04-07-22.pdf>

I Structure des exportations de PAM (T)



I Figure 7 Main d'oeuvre nécessaire à la récolte par Ha cultivé

1. Principaux acteurs de la CDV et règles de fonctionnement

1. Appui institutionnel

Le Plan Maroc Vert dans sa déclinaison régionale au niveau de la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaïers classe le lavandin comme produit de terroir, non pas dans son format physique, d'une culture qui occupe un espace, mais bien à travers son produit dérivé, l'huile essentielle de lavandin. Celle-ci est considérée comme un produit enraciné labellisé par une AOP « L'huile essentielle du lavandin » faisant partie du patrimoine local.

Le projet « développement et valorisation du lavandin », a été lancé en 2014, avec des objectifs de création d'emploi, d'amélioration des revenus des agriculteurs, et d'organisation de la filière. Il s'agit d'organiser les producteurs dans des coopératives articulées sur un agrégateur privé qui s'occupe de la collecte du produit, sa transformation et sa commercialisation, selon un cahier des charges prévu dans ce genre de situation.

L'engouement des exploitants nantis pour la culture de la lavande est suscité par deux facteurs, le premier relatif aux soutiens que les pouvoirs publics apportent à la mise en culture, devenue produit de terroir dans le cadre du Plan Maroc vert, dispositifs de valorisation subventionnés par l'État à hauteur de 56 % (25 millions de MAD pour développer les PAM dans le cadre du Plan Agricole Régional-PAR), et organisation des producteurs dans des coopératives, et le deuxième concerne la hausse continue de la demande du produit au niveau national et international.

2. Les producteurs

Les terres à lavande sont ainsi devenues très convoitées par les exploitants locaux ou étrangers qui cherchent à agrandir leur domaine, par de nouvelles terres achetées, prises en location ou en association d'une durée allant de 10 à 14 ans, correspondant au cycle de vie de la plante.

Parmi les nouveaux producteurs de lavandes nantis, on trouve plusieurs étrangers, des pépiniéristes, des intermédiaires et des distillateurs, généralement originaires de Mâaziz, Kelaâ Sraghna et d'Oujda, détenteurs de savoir-faire autour des PAM et insérés dans des réseaux professionnels. C'est d'ailleurs un pépiniériste qui possède le plus grand domaine de lavande d'environ 450 ha.

Le projet d'agrégation des producteurs peine à réaliser ses objectifs. Certains agriculteurs lient ce retard à l'absence de vulgarisation autour d'un projet qui est tributaire de la réalisation d'une pépinière pour alimenter les exploitations en nouveaux plants de lavande. Ils proposent une autre forme d'organisation motivante pour protéger leurs intérêts à travers l'organisation de la pépinière sous forme de coopérative.

D'autres problèmes furent soulevés, relatifs à la concurrence des nouveaux producteurs privés subie par la coopérative Khouzama, se traduisant par une augmentation de la production et une diminution des prix de vente. Plus récemment le partenariat monté entre la coopérative « Al Khouzama » et un pépiniériste de Marrakech, butte sur des problèmes techniques en rapport avec la non-réussite des plantations, à cause de la non-conformité des plans proposés par le pépiniériste.

Par ailleurs l'huile essentielle du lavandin d'Oulmès reconnu par l'AOP, n'est pas produite dans des conditions optimales où tous les exploitants seraient impliqués. La majorité des producteurs dépourvus de savoir-faire technique pour s'engager dans la transformation préfèrent livrer leur production en vrac à des collecteurs eux même distillateurs ou à des intermédiaires qui contrôlent le marché. L'extraction des huiles essentielles est assurée, avec des quantités encore limitées et sur commande, par la coopérative Al Khouzama, regroupant une soixantaine de producteurs, et un producteur privé qui lui aussi dispose d'un alambic.

Les étapes de culture de la lavande sont regroupées dans le tableau suivant :

Etape	Période
Plantation	décembre-janvier
Désherbage	mars - mai
Récolte et séchage	juin - août

3. Inclusion sociale et implication des Femmes

Généralement l'agriculture au niveau de la région est masculine, ce sont surtout les hommes qui cultivent le lavandin dans la plupart des douars. Le lavandin est ainsi devenu la caractéristique dominante du paysage à Oulmès. La culture du lavandin occupe 200 à 250 agriculteurs avec des exploitations cultivées qui varient entre 0,5 et 200 ha. Cette activité génère plus de 70000 Journées de travail par an. Cette culture contribue à développer le secteur agricole de la région de Oulmès et à embellir le paysage, en plus qu'elle s'intègre parfaitement avec d'autres activités, notamment, l'apiculture. Elle génère également un potentiel pour d'autres activités connexes notamment pour les femmes (conditionnement des fleurs séchées, distillation, vente sur place).

2. Rendement de la Lavande²⁰

La lavande est une plante qui pousse bien dans un environnement moyen et dont on peut obtenir différents produits à destination de plusieurs industries (pharmaceutique, parfums, cosmétique, savons et détergents, alimentation, etc). Le rendement de la lavande varie entre 50 kg l'hectare pour la lavande ordinaire et peut atteindre 100 Kg l'hectare pour la lavande clonale. Il faut compter 7 à 8 kg d'épis frais pour obtenir 3 à 4 kg de fleurs fraîches et 1 kg de fleurs sèches. Le rendement moyen d'huile essentielle est proche de 1,2% des tiges florales séchées. Par conséquent 1 hectare peut produire en moyen 14kg d'huile essentielle.

Le prix de vente de la lavande est influencé par l'offre et la demande du marché, ainsi que d'autres facteurs, notamment les intermédiaires. Il est de 12 à 60 MAD selon les années.

²⁰ : <https://wikifarmer.com/fr/faire-pousser-de-la-lavande-pour-le-profit/>

Pour la plupart des producteurs de la commune d'Oulmès, le lavandin constitue la principale source de revenu. Les revenus nets tirés de cette activité peuvent aller de 10000 MAD à 40000 MAD par hectare cultivé entre la 3ème année et la 4ème année. Le soin donné lors de la phase de culture, juge de la qualité et du rendement lors de la récolte, qui commence dès la troisième année après la plantation. Le coût d'investissement total pour la culture d'un hectare varie de 16 600-20 850 MAD selon la densité de plantation.

Année	Dépenses (MAD/ha)	Recettes (MAD/ha)	Gains (MAD/ha)
1	5300	0	- 5300
2	600	0	- 600
3	1600	10000	8400
4	1600	11500 à 46000	9900 à 44400

Figure 8 Gains générés de la production de lavandin sur les 4 premières années

Plusieurs situations détectées à travers les rapports établis entre les parties prenantes autour de la culture, de la commercialisation ou de la transformation du lavandin illustrent les difficultés de mettre en place des actions collectives déconnectées du mode de fonctionnement traditionnel local.

Plusieurs scénarios possibles pour l'avenir du lavandin comme celui du passage à une culture d'entreprise avec une recomposition de l'espace de production sur les terres les moins conflictuelles, acquises par des entreprises sur la base de contrats de location à longue durée en impliquant ou en s'associant avec des jeunes producteurs plus sensibles aux bienfaits de la pratique et de l'organisation au sein d'associations et de coopératives.

3. Impact de l'environnement sur la filière

- ▶ La lavande est résiliente et peut pousser dans presque n'importe quel sol bien drainé. Cependant, la plante moyenne s'épanouit sous certains climats et sur certains terrains. Les cultures du lavandin n'ont besoin que de l'eau de pluie, habituellement présente en printemps dans la région. Aucun arrosage artificiel n'est apporté, mais un projet d'irrigation est étudié par des cultivateurs pour pallier le manque d'eau des dernières années. La sécheresse actuelle, notamment l'épisode aride des derniers étés depuis trois ans, a décimé plusieurs pieds de lavandin, compromettant les récoltes et faisant constater un dépérissement des plants. Il faut alors enlever les plants morts, en les repiquant à la pioche par de nouveaux. Les producteurs s'inquiètent pour le long terme, si les étés continuent d'être de plus en plus chauds. Le lavandin est plus robuste que la lavande, mais souffre tout de même de la chaleur.
- ▶ La conduite de la culture ne demandant pas de présence permanente, comme c'est le cas pour l'élevage, et sa nature pérenne permet aussi de fixer le droit de propriété sur la parcelle, même en étant absent. La rentabilité de la lavande est devenue tellement visible dans les revenus et le train de vie des exploitants

4. Impact de la filière sur l'environnement

- ▶ Sur le plateau d'Oulmès, du fait de sa haute valeur ajoutée, le lavandin est produit majoritairement. Les systèmes agricoles ont tendance à s'intensifier en augmentant leur sole en lavandin au dépend des autres cultures et en raccourcissant les rotations. Le plateau d'Oulmès tend depuis les 5 dernières années à la monoculture, même s'il reste cependant toujours une part de culture de céréales et de légumineuses. En effet, après dix ans de culture de lavandin, la plante meurt et il faut la remplacer. En cas de sécheresse, le plant meurt prématurément par manque d'eau. Il est important de changer de culture, sinon les anciennes racines « empestent » les autres. La lavande est remplacée tous les 6 à 8 ans et le lavandin tous les 8 à 10 ans.

- ▶ La non restitution des résidus de culture, le non apport de matière organique et le travail du sol répété peuvent conduire à l'appauvrissement des sols.
- ▶ **La question de l'évacuation des déchets est problématique, les cultivateurs n'ayant pour l'instant pas de débouchés** : En général, les déchets sont brûlés lorsqu'il n'y a plus de risque d'incendie. L'autre alternative serait de les utiliser dans une chaudière biomasse, mais le coût à l'achat est beaucoup trop important.

Opportunité du compostage : Les effets du compost sur le sol sont multiples et contribuent aux 3 composantes de la fertilité : physique, chimique et biologique du sol. Le plus souvent, c'est l'effet amendement qui est recherché dans l'utilisation de compost de pailles de lavande et lavandin. Le potentiel de production d'un compost de pailles de lavande se situe aux alentours de 200 kg par tonne de produit brut. Le compost issu d'une aire de compostage peut être épandu dans les parcelles de ou des exploitants qui l'ont fait. Le compost peut également être vendu comme amendement. La finalité serait d'inciter les agriculteurs à valoriser leurs pailles de lavandin en les restituant sur leurs parcelles, afin de compenser les déficits de matière organique, améliorer la stabilité du sol, conserver sa fraîcheur etc.

I Projet valorisation des pailles de lavandin, Montpellier SupAgro PVD 2019

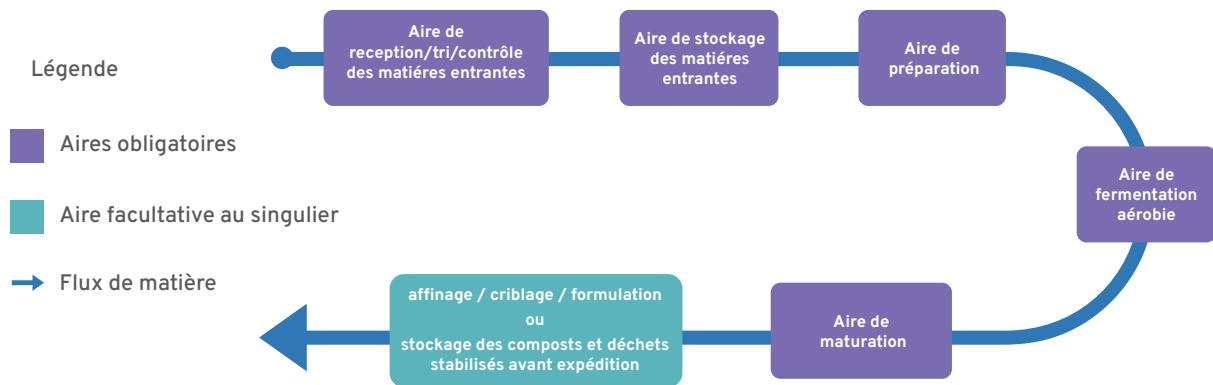


Figure 4 : Schéma des aires de compostage présentes sur une plateforme de compostage dans le cadre d'une réglementation ICPE (source: adapté à partir de la réglementation (ICPE)

5. Cartographie de la CDV Lavande

1. La lavande cultivée est un lavandin hybride appelé localement « Al Khouzama ». D'autres espèces ont été essayées, mais il est le seul qui a pu réussir. Le coût d'investissement total pour la culture d'un hectare varie de 15000-20000 MAD.
2. Les terres à lavande sont devenues très convoitées par les exploitants locaux ou étrangers qui cherchent à agrandir leur domaine, par de nouvelles terres achetées, prises en location ou en association d'une durée allant de 10 à 14 ans, correspondant au cycle de vie de la plante.
3. Les techniques de production, ne permettent pas d'atteindre des rendements optimaux à l'hectare, de même les méthodes traditionnelles de récolte, de séchage et de tri des fleurs, ne permettent pas d'atteindre le niveau de qualité attendue. Le rendement de la lavande varie entre 50 kg l'hectare pour la lavande ordinaire et peut atteindre 100 Kg l'hectare pour la lavande clonale. Il faut compter 7 à 8 kg d'épis frais pour obtenir 3 à 4 kg de fleurs fraîches et 1 kg de fleurs sèches. Le rendement moyen d'huile essentielle est proche de 1,2% des tiges florales séchées. Par conséquent 1 hectare peut produire en moyen 14kg d'huile essentielle

4. Le lavandin doit être séché rapidement après la récolte pour éviter le développement des moisissures. Le séchage se fait à l'ombre et à une température de 38 à 42°C ; les fleurs contiennent entre 65% et 85% d'eau et leur humidité doit être de 10 à 12% pour être mieux conservées. Les fleurs séchées sont ensuite triées et stockées dans des sacs. La durée de séchage varie entre 3 à 5 jours.
5. Presque la totalité de la production est destinée au séchage, et commercialisée en vrac, chose qui limite la plus-value des lavandiculteurs et autres acteurs de la CDV notamment les Femmes.
6. Par ailleurs l'huile essentielle du lavandin d'Oulmès reconnue par l'AOP²¹, par son aspect liquide limpide, sa couleur blanchâtre à jaune très pâle et son odeur caractéristique camphrée. Le Groupement demandeur : Coopérative AL KHOZAMA des Plantes Aromatiques et Médicinales avec comme objectifs d'améliorer les revenus des familles rurales dans les régions productrices ; promouvoir et défendre l'AOP « Huile Essentielle de Lavandin d'Oulmès » ; créer une plus-value aux produits de lavandin ; contribuer à l'organisation des circuits de commercialisation du lavandin et Huile essentielle du lavandin ; Préserver les traditions et le savoir-faire local lié à la production du lavandin et de l'huile de lavandin ; promouvoir la recherche et le développement susceptibles d'améliorer la qualité du produit. Cependant, l'huile essentielle n'est pas produite dans des conditions optimales où tous les exploitants seraient impliqués. La majorité des producteurs ; dépourvus de savoir-faire technique pour s'engager dans la transformation préfèrent livrer leur production en vrac à des collecteurs eux même distillateurs ou à des intermédiaires qui contrôlent le marché.
7. L'extraction des huiles essentielles est assurée, avec des quantités encore limitées et sur commande, par la coopérative Al Khouzama, regroupant une soixantaine de producteurs, et un producteur privé qui lui aussi dispose d'un alambic²². La qualité des huiles essentielles à partir du lavandin reste compromise par sa composition chimique.
8. L'huile essentielle est revendue à des courtiers qui travaillent avec des coopératives ou de grandes entreprises de parfumerie qui utilisent le lavandin notamment dans la fabrication de lessives, produits hygiéniques, cosmétiques ou savons.
9. Le recours à la mécanisation permettrait de répondre à la demande grandissante tout en réduisant le coût de la main d'œuvre et améliorerait le rendement et la qualité du produit. La question de l'évacuation des déchets est aussi problématique, les cultivateurs n'ayant pour l'instant pas de débouchés. En France, les résidus de distillation sont stockés sur champ. Certains sont utilisés pour engraisser les champs. Les résidus issus de la distillation sont trop appauvris et il faut enrichir le broyat de crotin.

6. Potentiel de création AGR Féminines

Après la récolte, le lavandin est transporté vers l'aire de séchage et de battage qui est effectué de manière traditionnelle (piétinage), les sommités florales séparées sont ensuite tamisées pour séparer les débris de tiges et corps étrangers, puis sont emballées dans des sacs en jute, avant d'être commercialisés en vrac pour l'essentiel. Le séchage se fait à l'ombre à une température entre 38 et 42 °C , il faut compter 7 à 8 kg d'épis frais pour obtenir environ 1 kg de fleur sèches. La plupart de ces activités sont réalisées par des femmes et se passent manuellement et de manière traditionnelle.

Il existe un potentiel de création d'AGRs féminines à la fois dans le domaine de la production, et de valorisation du lavandin soit pour la production de fleurs séchées ou d'huile essentielle.

21 : L'aire géographique couverte par l'appellation d'origine "Huile essentielle de lavandin" concerne la commune rurale d'Oulmès relevant de la province de Khémisset.

22 : Appareil servant à la distillation, prix d'un alambic destiné à un usage artisanal varie entre 400€ et 1000€ selon la capacité qui peut varier entre 100 et 600 litres. Toutefois, le prix d'un alambic à usage industriel peut dépasser les 15000€.

1. Potentiel de valorisation du lavandin

- a. Le lavandin, utilisé pour ses vertus odorantes, sert à produire de l'huile essentielle.** La cueillette peut aussi avoir pour but une distillation domestique, pour fabriquer des parfums à petite échelle, ou encore à usage vétérinaire, pour soigner les animaux des élevages.
- b. Lorsqu'ils ne sont pas distillés, les brins de lavande ou de lavandin sont utilisés pour la décoration ou pour faire des objets odorants,** tels des fuseaux ou des coussins pour parfumer et assainir les placards (antimites).
- c. Les grains très odorants du lavandin sont récupérés comme contenu de désodorisants d'armoire, sachets de tissu remplis de grains.** Outre l'odeur libérée lorsqu'ils sont légèrement écrasés, ces sacs diffusent un parfum qui repousse certains insectes (mites, acariens). Les sachets sont remplis de grains manuellement à l'aide d'un entonnoir et d'un pilon, qui permet de faire glisser les grains dans le col de l'ustensile (ill. 12). Pour libérer l'odeur des grains, il faut régulièrement écraser ces sacs, qui doivent être renouvelés environ tous les deux ans

2. Développement de l'écotourisme autour du lavandin

La culture de la lavande peut drainer une fréquentation touristique dans une région déjà connue par ses sources thermales, ce qui encourage la production de produits dérivés, vendus aux touristes dans des boutiques-souvenir (eau de toilette, sachets de lavandin en tissu, torchons et serviettes de toilette brodés de brins de lavande, diffuseurs de parfum, en terre ou en plâtre, sur lesquels on verse quelques gouttes d'huile essentielle, savons avec ou sans grains de la fleur, diffuseurs de voiture...).

3. Sources mellifères pour les abeilles

Autour des champs de la lavande, les apiculteurs apicultrices locaux, voire des communes voisines, peuvent pratiquer la transhumance des abeilles, installant les ruches dans les champs en fleurs, avant la récolte, pour que les abeilles butinent le lavandin et en produisent du miel fortement apprécié en raison de ses vertus thérapeutiques.

Tableau 6 : Les bénéfices tirés de l'exploitation d'un hectare

	Fleurs séchées en vrac (kg)	Sachets de Fleurs séchées (Unité)	Huile Essentielle (15ml)	Eau Florale (250ml)	Savon
Rendement/ha	1 000	20000	1300	10 000	10 000
Prix de revient unitaire (MAD)	3	8	15	6,5	5
Prix de revient unitaire (MAD)	30	15	80	40	20
Bénéfice à l'hectare	27 000	140 000	104 000	400 000	200 000

Figure 10 Recettes tirées de l'exploitation d'un hectare de lavandin -Saâdia ZRIRA Professeure chercheuse à l'Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II

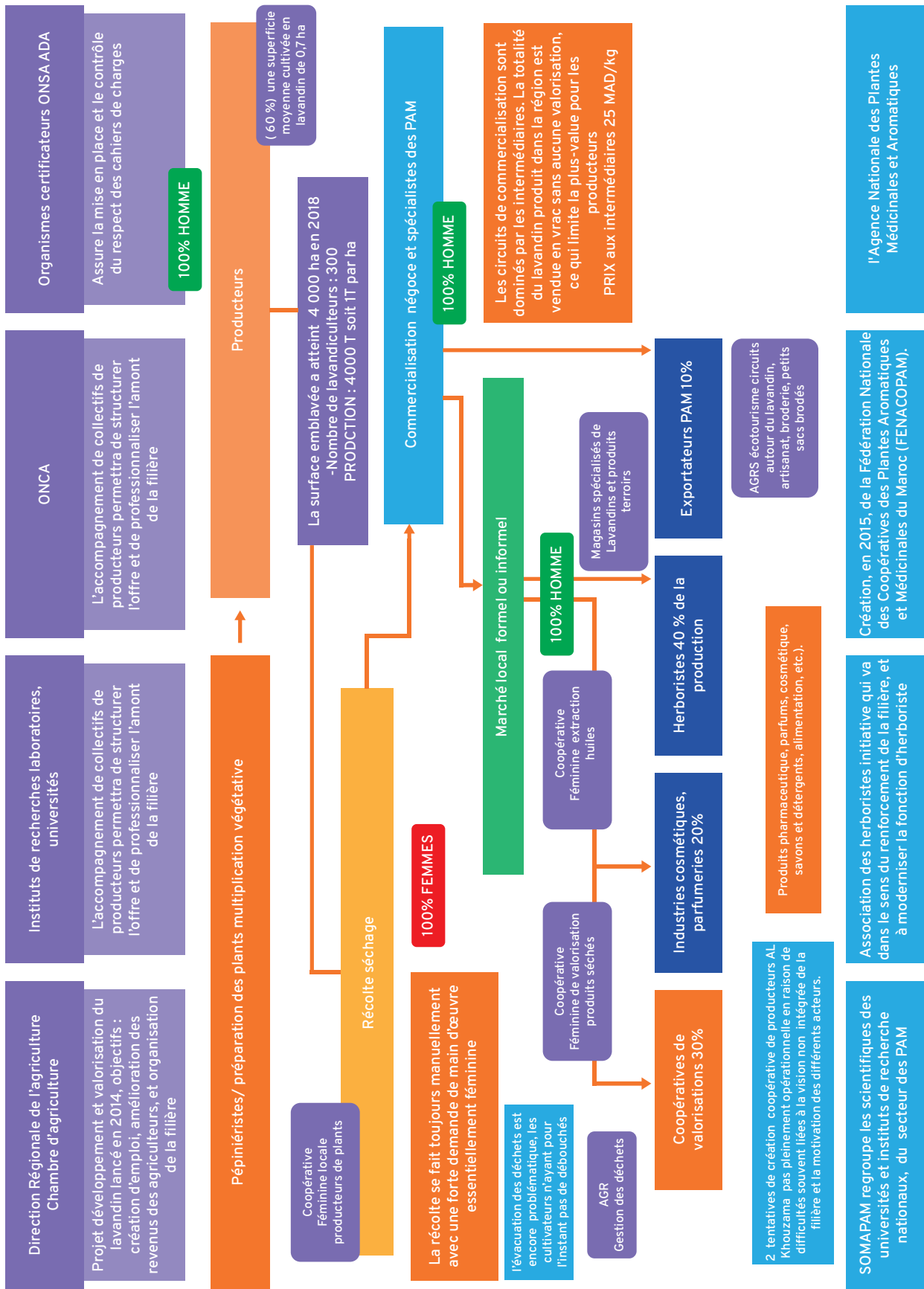
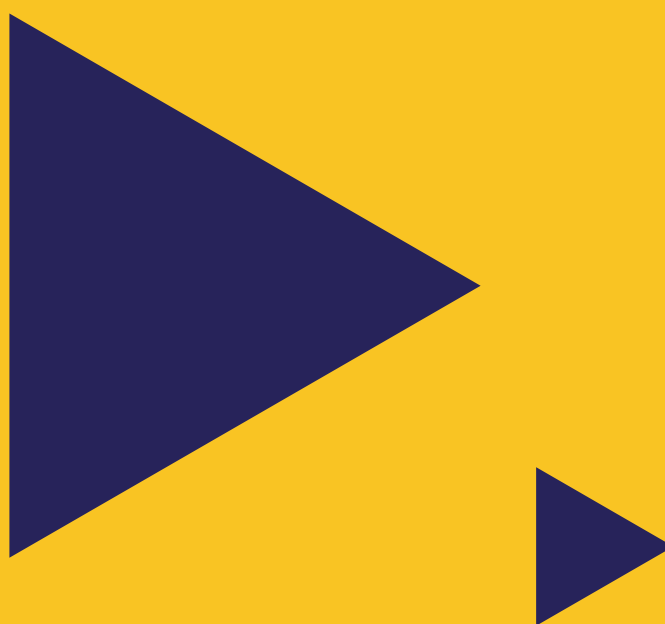


Figure 11 : Cartographie de la CDV Lavande élaborée par Zakia Lalaoui

▶ 5

Chaîne de valeur des produits forestiers non ligneux

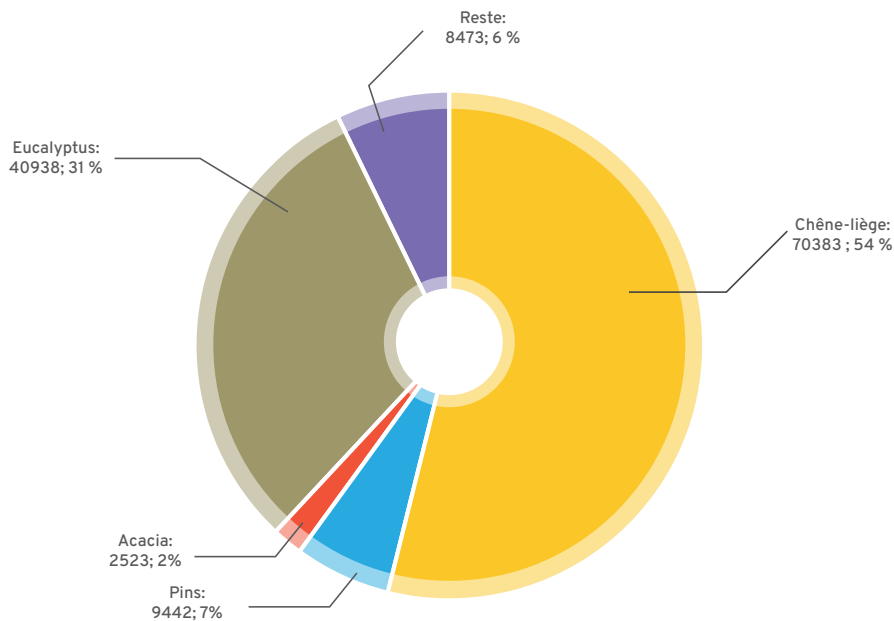




1 . Potentiel pour la CDV Truffe et Champignons de la forêt de Maâmora

La forêt de la Maâmora, d'une superficie de 133 000 ha, dont 60 000 ha occupés par le chêne-liège, joue un rôle indéniable sur les plans écologique, économique et social. La Maâmora produit annuellement 6 000 tonnes de liège, soit 60 % de la production nationale. Elle fournit de l'emploi aux riverains et constitue un lieu de parcours permanent pour le bétail. En plus, la forêt de la Maâmora joue un rôle récréatif et cynégétique non négligeable. Par sa richesse et sa diversité floristique, comme par sa situation à proximité de deux grandes agglomérations, Rabat et Kénitra, cette subéraie offre d'importantes ressources économiques et récréatives à la population riveraine. Le chêne-liège, à la limite de son aire de répartition, est aussi très sensible à la sécheresse. Des signes de désertification de la forêt apparaissent en relation avec la présence dans le sous-sol, sous climat subhumide, d'épais niveaux sableux, qu'une déforestation accélérée peut remobiliser.

La forêt de la Maâmora a fait l'objet de nombreux plans d'aménagement. Pour des raisons économiques, ils ont favorisé l'introduction d'essences exotiques à croissance rapide, qui ont été plantées dans les clairières et dans les secteurs où les peuplements de Chêne-liège dégradés présentaient une faible densité. Ainsi le Chêne-liège a vu sa place baisser au profit d'espèces à croissance rapide, dont principalement l'Eucalyptus, le Pin. Le chêne-liège couvre environ 50 % de la surface qu'il occupait initialement.



2 . Activités socio-économiques de la population et riverains

Dans la Maâmora où la population riveraine s'élève à 300 000 habitants soit en moyenne 4,5 habitants par hectare de subéraie, l'effectif du cheptel pâmant en forêt s'élève à 173 000 têtes ovines et 52 000 têtes bovines, soit une charge pastorale moyenne de 6,4 UPB/ha, qui est jugée très élevée par rapport aux possibilités pastorales de la forêt qui ne dépasse les 400 UF/ha dans le meilleur des cas.

Les principales activités socio-économiques réalisées par les hommes sont l'élevage extensif, les activités forestières (p. ex., exploitation, reboisement) et autres activités comme l'apiculture et le gardiennage.

Les femmes s'occupent plus des activités de ramassage du bois mort, le ramassage des plantes aromatiques et médicinales (PAM) et le ramassage des glands et des truffes. La vente des truffes et des glands et autres produits ligneux et non ligneux (charbon, goudron, etc.) sont réalisés par les homes et surtout les jeunes.

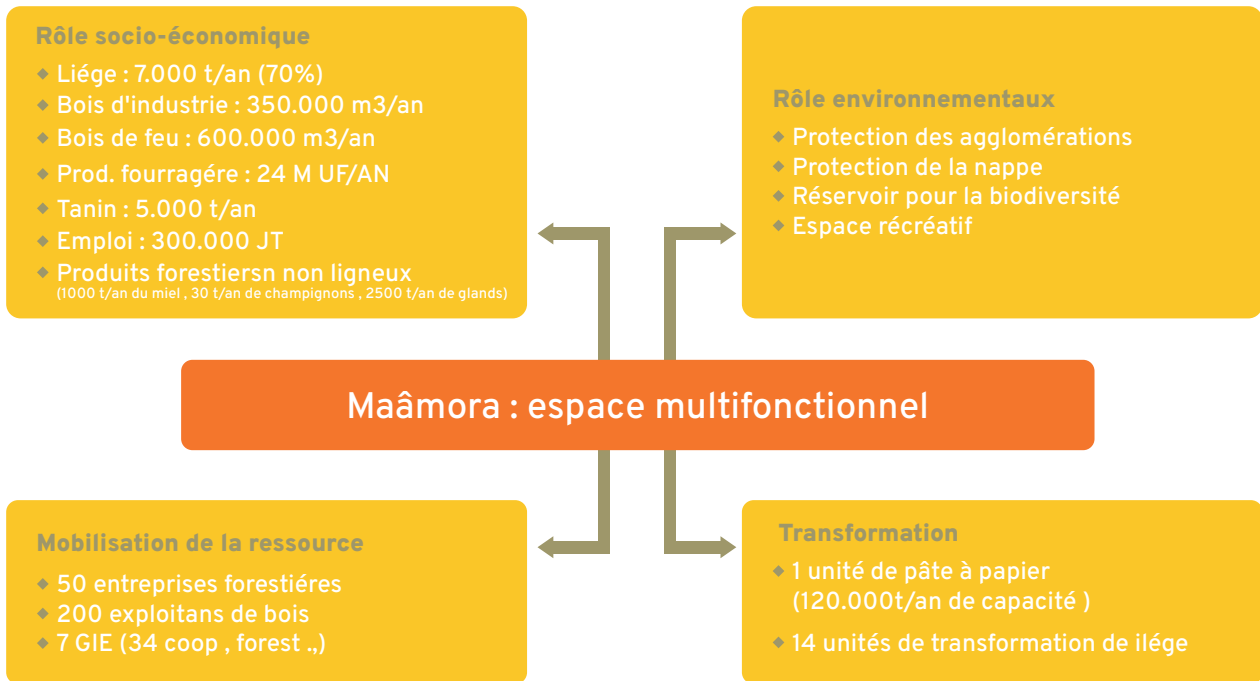


Figure 13 Importance et rôles du site de Maâmora

Elles assurent l'activité à 45 entreprises de récolte de liège et à plus qu'une dizaine d'unités industrielles de transformation et de valorisation de ce produit. Et 95% de la production marocaine de liège est destinée à l'exportation.

Les activités d'exploitation de bois et de liège génèrent elles environ quelque 375 000 journées de travail par an. En plus, la production non ligneuse représente annuellement l'équivalent de 5 000 tonnes de glands doux, 115 tonnes de champignons et 2 000 tonnes de miel, indique le rapport «La subéraie : biodiversité et paysage», réalisé en 2002 par Abdelaziz Hammoudi, chef du service de la valorisation des produits forestiers au Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification. (...)

3 . Instruments encadrant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles

Il existe différents instruments à l'échelle nationale pour la conservation et l'exploitation des forêts et la régulation de la chasse. **Le Dahir du 20/09/1976**, dernière loi en la matière, est relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière. **De même l'Arrêté n°1855-01 du 21/03/2002** fixe les limites, conditions et modalités de demande et d'octroi des compensations pour la mise en défens du domaine forestier à exploiter ou à régénérer. À l'échelle locale, il existe un procès-verbal d'aménagement et un plan de gestion relatifs à chaque forêt ainsi que des conventions de partenariat entre les gestionnaires et les usagers correspondantes aux périmètres de régénération. Les acteurs impliqués dans la gestion sont des acteurs gouvernementaux (Directions Régionales des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification , le Conseil provincial , les Communes rurales) , les Services publics (Gendarmerie Royale (GR), Protection Civile (PC), Forces Armées Royales (FAR) - Agriculture, Environnement, services de l'eau...) ,ONG et Associations (centrées sur la conservation des forêts, la prévention et le contrôle des incendies et le développement des services culturels, spirituels, éducationnels). Les Centres de Recherche et Universités (École Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, universités diverses), les bénéficiaires et Usagers : (Communes rurales, entreprises, entreprises forestières et industriels du liège, associations de chasse, Groupement d'Intérêt Économique (GIE) forestiers, coopératives forestières, association de compensation des mises en défens).

4. Analyse des enjeux des acteurs

La multitude d'intervenants et d'acteurs dans la gestion des espaces forestiers engendre un ensemble de problèmes et conflits d'intérêts et des menaces liés à une exploitation irrationnelle des ressources, on peut citer comme exemples de menace les plus importantes :

- ▶ Le Surpâturage : étant donné la rareté des pâturages hors forêt, les troupeaux pâturent en forêt toute l'année et violent les mises en défens. La surcharge dépasse trois fois les potentialités.
- ▶ Exploitation anarchique et prélèvements abusifs des produits forestiers ligneux et non-ligneux (bois, glands, plantes aromatiques et médicinales, etc.).
- ▶ Le manque de concertation préalable et la mise en place d'un réel contrat de partenariat pour la cogestion des ressources naturelles sont les principales causes de la non-adhésion des usagers aux actions forestières.
- ▶ Sur-fréquentation de la forêt pour l'usage récréatif.
- ▶ Dédensification des peuplements de chêne liège : maladie, attaques parasitaires et dépérissement des peuplements, vieillissement des souches et absence de régénération naturelle

La principale activité de la population locale demeure l'élevage qui est étroitement dépendant des ressources naturelles au sol et celles sur pied (arbres et arbustes). Les activités écotouristiques et valorisation des produits de terroirs sont négligées jusqu'à présent et nécessitent d'être prises en considération car elles sont des atouts au service du développement local. Le potentiel écotouristique est important dans la région de la Maâmora et nécessite d'être promu et mis en évidence. Les produits écotouristiques permettront de valoriser le patrimoine culturel et les produits de terroir fort importants dans la zone.

Les deux filières importantes des produits non ligneux de la forêt sont soumises à des exploitations non organisées tout en présentant des sources importantes de revenus pour la population. Si les glands présentent un potentiel socioéconomique important, ils jouent aussi un rôle crucial pour la régénération des peuplements de chêne liège. **La valorisation de ces filières risque de se heurter au lobby des non ayants droits pour lesquels ces filières constituent des sources de revenus durant les 2/3 de l'année (d'octobre à mai).**

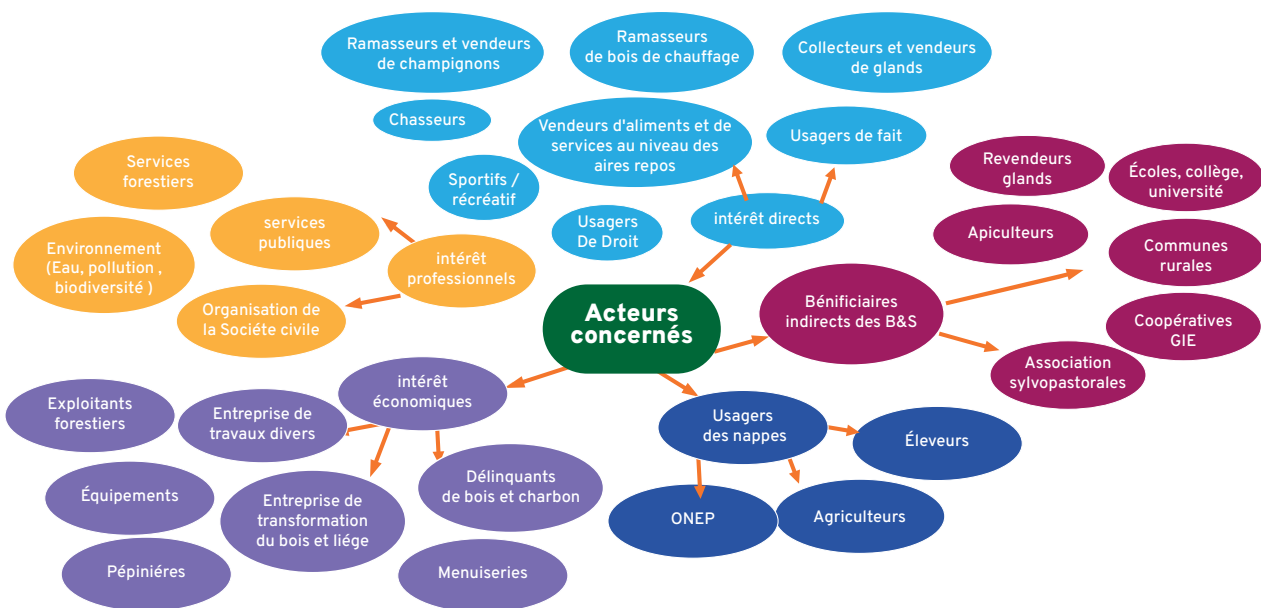


Figure 14 : carte des acteurs et intervenants dans la forêt de Maâmora

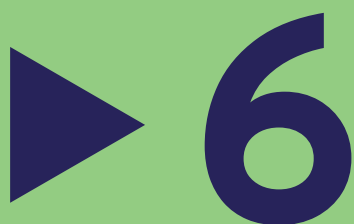
La province de Kénitra présente les caractéristiques et atouts suivants pour le développement d'AGR autour des produits forestiers :

- ▶ Un potentiel écologique et forestier important,
- ▶ Des associations sylvopastorales responsables et impliquées (5 associations de gestion sylvopastorales), des activités forestières diverses (régénérations, exploitation du liège, reboisement, etc.),
- ▶ Un potentiel en truffes, glands et écotourisme important et facile à promouvoir (disponibilité en produits et facilité de commercialisation), et une absence de conflits apparents contraignants inter et intra communautés.

Pour assurer des revenus durables et un développement local par des emplois et activités directes et indirectes, il est nécessaire de mettre en place des dispositions réglementaires encourageant la prise de conscience des usagers de profiter des biens et services de la forêt tout en prévoyant leur responsabilisation en les impliquant dans des actions de conservation et de développement des écosystèmes forestiers, telles que l'entretien des plantations. Les plans de développement communaux constituent des outils pertinents pour la concrétisation des plans de développement intégré. Les communes peuvent contracter des partenariats tripartites avec les départements concernés pour les actions relevant de leurs compétences (piste, dispensaire, AGR, etc.).

Les fonds forestiers nationaux (FFN) jouent un rôle primordial dans le financement de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Les forêts du sud et de l'est de la Méditerranée sont particulièrement concernées (Liban, Turquie, Tunisie et Maroc). Ce sont des mécanismes institutionnels qui ont pour objectif de faciliter le financement, à long terme, des projets relatifs au changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la réduction de la dégradation des écosystèmes forestiers, tout en prenant en compte les services socioéconomiques que ces écosystèmes apportent aux populations riveraines. Au Maroc, le FFN représentait, en 2016, 70% du budget alloué à l'administration des eaux et forêts et il a permis de reboiser plus d'un million d'hectares depuis les années 1950. En 2020, les crédits au profit de ce fonds sont d'un montant global de 650 millions de MAD.

Les fonds forestiers nationaux (FFN) jouent un rôle primordial dans le financement de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Les forêts du sud et de l'est de la Méditerranée sont particulièrement concernées (Liban, Turquie, Tunisie et Maroc). Ce sont des mécanismes institutionnels qui ont pour objectif de faciliter le financement, à long terme, des projets relatifs au changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la réduction de la dégradation des écosystèmes forestiers, tout en prenant en compte les services socioéconomiques que ces écosystèmes apportent aux populations riveraines. Au Maroc, le FFN représentait, en 2016, 70% du budget alloué à l'administration des eaux et forêts et il a permis de reboiser plus d'un million d'hectares depuis les années 1950. En 2020, les crédits au profit de ce fonds sont d'un montant global de 650 millions de MAD.



Chaîne de valeur du Truffier





Aperçu sur la filière

La forêt de la Maâmora constitue l'une des quatre zones trufficoles du Maroc. Elle joue le rôle de truffier pour deux catégories de truffes. La première concerne la truffe de couleur rosâtre, considérée comme la vraie truffe. Et la deuxième concerne la truffe blanche présente selon deux espèces. Les truffes sont collectées au niveau des peuplements de chêne liège et des reboisements des pins, et dans les espaces vides loin des autres espèces comme l'Eucalyptus et l'Acacia. Une saison humide qui commence en octobre jusqu'à mai, alternée avec des périodes sèches est favorable pour une bonne productivité. Le taux de productivité varie en fonction de la végétation et de la répartition des pluies. Les pluies de fin été – début automne suivies de pluies en novembre sont déterminante pour la production truffière. Les zones protégées et non accessibles aux troupeaux sont les plus productives, tels que la réserve Al Maha. Les années de sécheresse successives, le surpâturage et les méthodes de récolte non durables affectent la production et la durabilité de la ressource dans le temps.

La filière des truffes dans la Maâmora connaît l'intervention de quatre niveaux dans la chaîne de commercialisation. On trouve les collecteurs, les intermédiaires, les semi-grossistes et les grossistes. Les collecteurs sont à majorité féminine âgée de plus de 50 ans. Ayant la patience et l'expérience, les femmes sont les plus douées dans la recherche du produit. N'ayant pas d'autre source de revenu, elles trouvent dans la collecte des truffes un moyen pour subvenir à leurs besoins. La vente se fait aux intermédiaires dans les souks hebdomadaires ou dans les sites de collecte. Les semi-grossistes sont le plus souvent des marchands de légumes et de fruits. Ils s'approvisionnent auprès des intermédiaires pour vendre par la suite aux grossistes. La plupart des grossistes sont originaires de Sidi Yahya du Gharb et de Sidi Allal El Bahraoui (El Kamouni). Ils s'approvisionnent auprès des intermédiaires et des semi-grossistes et aussi des collecteurs. Les truffes collectées sont acheminées aux exportateurs souvent vers les villes de Fès et de Meknès. Les quantités collectées sont en moyenne de 2 kg par jour par personne pour les collecteurs, de 50 à 100 kg pour les intermédiaires, de 100 à 200 kg pour les semi-grossistes et de 600 à 1 tonne pour les grossistes. Le prix de vente de la truffe varie selon la demande, l'abondance, l'espèce et la saison. Ainsi, la truffe rose est la plus chère, son prix varie de 50 à 300 MAD/kg. Quant à la truffe blanche elle dépasse rarement 75 MAD/kg. Le gain saisonnier varie selon la place dans la chaîne de commercialisation. Ainsi, il est de 2400MAD à 12000MAD par saison pour les collecteurs, et de 30 000 MAD à 50 000MAD pour les intermédiaires.

L'argent gagné, constitue pour certaines familles la principale source de revenu, et pour d'autres, un complément de revenu indispensable pour pouvoir assurer leurs besoins, surtout pour les familles nombreuses. La filière est confrontée à plusieurs contraintes que ce soit au niveau de la collecte, de la commercialisation ou au niveau du stockage.

Les outils utilisés pour la collecte sont de plus en plus perturbateurs du sol (binettes, sapes). Les intermédiaires et les grossistes maîtrisent les prix et défavorisent les collecteurs. La truffe est par nature très sensible au stockage. Riche en eau, elle est difficilement stockée en frais plus de 2 à 3 jours. Ceci rend sa commercialisation et son exportation assez délicates. Sa valorisation repose sur la maîtrise du stockage et l'organisation des intervenants. Une tentative de création de coopérative pour l'organisation de la filière a eu lieu en 2020, malheureusement elle n'a pas réussi. La cause directe est l'irrégularité de la production liée à celle des pluies due aux changements climatiques (sécheresses récurrentes). Une autre cause indirecte, liée à la réglementation des coopératives et au manque d'encadrement, a fait que le bureau de la coopérative a procédé à sa dissolution et qu'il a été incapable de courir le risque de la maintenir malgré qu'il n'y ait pas d'activité.

La production des truffes commence depuis fin janvier et dure jusqu'à mai ou juin quand la pluviométrie est bonne. Au début, la truffe est de la taille d'une pois-chiche et elle grandit avec le temps.

1. Productivité des truffes dans la région

La productivité au niveau de la forêt est bien variable entre les cantons et les parcelles. Cette variabilité est due à la différenciation de la pluviométrie, du substrat, de l'abondance de la plante hôte et aussi à certains facteurs humains à savoir : le surpâturage des troupeaux en pleine forêt et les méthodes de collecte des truffes non durables. Dans les zones protégées, où le pâturage est interdit comme pour les réserves et les mises en défens, le taux de productivité est très élevé. C'est le cas pour la réserve Al Maha. Un collecteur peut atteindre jusqu'à 40 kg en une seule journée alors que dans la forêt il ne dépasse guère 4 kg. Le poids est aussi différent des autres zones.

Les facteurs humains ont également un impact négatif sur la productivité et sur la durabilité de la ressource. Depuis l'année 2010, certains collecteurs qui ne savent pas chercher la truffe, et qui cherchent à gagner le plus possible, ont commencé à utiliser la sape au niveau des reboisements de pins pour faire sortir les truffes. Cette pratique affecte négativement la durabilité du produit en ruinant son habitat naturel et en détruisant les spores en remuant la terre. Quant au surpâturage, les troupeaux broutent la plante hôte de la truffe surtout durant les années de sécheresse.

2. Organisation de la filière

Au niveau de la forêt de la Maâmora, on distingue quatre niveaux d'intervention dans la chaîne de collecte et commercialisation des truffes. Ainsi, on trouve les collecteurs, les intermédiaires, les semi-grossistes et les grossistes avant que le produit ne soit exporté vers sa destination finale .

► Les collecteurs²³

Au niveau de la forêt de Maâmora, la collecte des truffes est une mission féminine. Les hommes participent aussi mais pas avec le même degré que les femmes. La collecte se fait généralement du matin jusqu'au soir. La journée commence à 9h et se termine vers 18h. Celles qui n'ont personne pour garder les enfants et faire les tâches ménagères, travaillent seulement la matinée. Elles cherchent les truffes sur un parcours de 20 km. La majorité des femmes partent en groupe, le travail en groupe permet aussi de se sentir en sécurité. La recherche de la truffe n'est pas une tâche facile. Les femmes passent la journée le dos courbé en quête de la plante hôte et des endroits où la terre est fendillée. C'est un savoir qui s'acquiert avec l'expérience. Dans chaque douar, les femmes expérimentées sont connues et elles profitent plus des zones productives même si ces dernières sont loin de leur village.

La collecte se fait durant six jours de la semaine, le septième jour est le jour du souk hebdomadaire. Chaque jour en revenant de la forêt, les femmes mettent les quantités collectées dans un trou dans le sol et les couvrent avec de la terre (sable) pour éviter la pourriture. Le jour du souk, elles se rendent à celui le plus proche avec leurs seaux pleins. La négociation du prix commence dès l'entrée au souk avec les acheteurs (intermédiaires) et les truffes sont vendues au mieux offrant. Certains intermédiaires viennent au douar ou aux zones de collecte la veille du souk hebdomadaire pour s'approvisionner auprès des collecteurs. Ces derniers acceptent parfois de vendre même si le prix est plus bas que celui du souk pour épargner les frais de transport, surtout s'ils n'ont pas besoin de faire le souk. Ceux qui ont un moyen de transport comme la charrette et qui vont aller au souk dans tous les cas, préfèrent vendre au souk

il y avait une tentative d'organiser la collecte des truffes dans la Maâmora au début des années à partir de 2007, le nouveau directeur, conscient de l'importance des truffes pour la population riveraine, procède à l'organisation de sa collecte. Exclusivement les femmes sont autorisées à entrer à la réserve AL MAHA pendant une semaine durant la saison de production (2 mois). A l'entrée de la réserve, les femmes sont enregistrées et déposent leurs cartes

²³ : Thèse de doctorat de Soukaina Hakkou 2022.

d'identités nationales qu'elles récupèrent à leur sortie. C'est un moyen de vérifier que toutes les femmes quittent la réserve le soir. Quand les femmes sont plus nombreuses que l'effectif autorisé, les gardes font entrer la moitié. Le lendemain ils commencent avec celles qui n'ont pas pu entrer la veille. Outre les truffes, les gestionnaires de **la réserve autorisent la collecte de la camomille. A l'intérieur de la réserve, chaque femme pouvait collecter de 20 à 50 kg par jour. Elles étaient attendues à la sortie de la réserve, vers 17 h, par les acheteurs.** Quelques années après, l'autorisation de collecte dans la réserve Al Maha a été arrêtée définitivement, la principale cause concerne le conflit entre deux fractions des communes avoisinantes sur le droit d'entrer à la réserve, chacune voulait le garder à elle seule et la décision de fermer définitivement la porte de la réserve Al Maha a été prise.

► Caractéristiques socio-économiques des collecteurs

Selon l'enquête réalisée par Soukaina Hakkou, le nombre des femmes collectrices de truffe dépasse largement celui des hommes et la tranche d'âge la plus représentée pour les femmes est celle de plus de 50 ans, cette tendance est en train de changer à cause de la nature du travail qui écarte de plus en plus des femmes âgées. Ces femmes âgées ne peuvent plus pratiquer cette activité et les jeunes ne sont pas prêts pour apprendre, ce qui risque de faire disparaître ce savoir-faire concernant la truffe. La quasi-totalité des personnes qui se donnent à la collecte de la truffe est analphabète. Plus des deux tiers sont mariées. On note aussi une présence importante des veuves (18,33%), le nombre d'enfants est de 4 enfants par femme. La principale motivation autour de cette activité est la recherche d'un revenu pour subvenir aux besoins ou pour compléter un revenu existant. La majorité de cette population n'a pas d'autre source de revenu que la forêt. Ainsi, elle exploite ses produits selon la saison de production. Elle pratique la collecte des truffes, des autres champignons, des glands et du bois morts. Plusieurs familles ont pu survivre et élever leurs enfants grâce à ces activités. La consommation personnelle des truffes ne concerne que les brisures et les truffes refusées à la vente.

► Les intermédiaires

Les intermédiaires constituent le premier contact avec les collecteurs. Généralement ce sont des marchands de légumes et de fruits originaires de la région. On trouve aussi certains qui pratiquent l'apiculture. Les intermédiaires procèdent à l'achat auprès des collecteurs suite à la demande d'un semigrossiste ou d'un grossiste. On distingue deux types d'intermédiaires : 1) Ceux qui achètent seulement aux souks hebdomadaires, et 2) ceux qui font le tour des douars ou des points de collecte pour s'approvisionner des collecteurs. Ils se mettent d'accord avec des groupes de collecteurs pour ne vendre que pour eux et ils fixent une heure précise où ils passeront récupérer les quantités récoltées et les payer.

► Les semi-grossistes

Les semi-grossistes s'approvisionnent auprès des intermédiaires pour vendre par la suite aux grossistes. Certains d'eux vendent directement aux exportateurs, sans passer par les grossistes. Ils utilisent des Pick-up pour transporter les quantités collectées. La majorité d'eux se déplacent tout au long de l'année dans les autres régions trufficoles. Les quantités ramassées par les semi-grossistes sont variables durant la saison de production. Les quantités collectées peuvent atteindre en moyenne 100 à 200 kg/souk/semi grossiste.

► Les grossistes

Les grossistes sont surtout originaires de Sidi Yahya du Gharb et de Sidi Allal El Bahraoui (El Kamouni). Ce sont à dominance des agriculteurs. Certains d'eux achètent directement aux collecteurs aux souks ou aux douars sans passer par les intermédiaires. Tandis que la majorité s'approvisionne auprès des intermédiaires et des semi-grossistes et aussi des collecteurs. Généralement on trouve 2 à 3 grossistes au Souk. Parfois un seul grossiste peut monopoliser un souk à lui seul. Les quantités achetées sont en moyenne de 600 à 1tonne par souk. Certains, parfois peuvent avoir des commandes très importantes (2000 tonnes) à satisfaire. Le capital d'achat est de 100 000 à 120 000 MAD. Les grossistes envoient par la suite les quantités collectées aux exportateurs.

Des tentatives d'organisation qui n'ont pas vu le jour :

Coopérative « Ait Boutayeb forêt à Maâmora »

La proposition de la création d'une coopérative de truffe au niveau de la Maâmora a été faite par l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ) en 2020 dans le cadre du projet de « Promotion et emplois verts au bénéfice des jeunes dans les zones rurales et de montagnes ». L'objectif du projet afin de contribuer à la valorisation des ressources naturelles tout en assurant le développement durable des zones rurales. Ci-après la liste du matériel assuré par le projet « Green Jobs » au profit de la coopérative Boutayeb Forêt. Les choses se sont arrêtées à ce point-là pour cette coopérative qui n'a jamais démarré. Nous avons essayé de contacter la GIZ pour comprendre les raisons, et nous n'avons pas pu obtenir de réponses.

Type du matériel et caractéristiques	Quantité
Houe : tête en fer forgé (21*16cm) et manche en bois dur (120cm)	100
Binette à 15cm	50
Panier de ramassage en osier	50
Caisse de transport en bois (longueur : 60cm, largeur : 35cm, hauteur : 20cm)	50
Ensemble de travail imperméable	50
Bottes de sécurité noires en PV	50

Type du matériel et caractéristiques	Quantité	PU en MAD	TOTAL
Houe : tête en fer forgé (21*16cm) et manche en bois dur (120cm)	100	250	25 000,00
Binette à 15cm	50	400	20 000,00
Panier de ramassage en osier	50	100	5 000,00
Caisse de transport en bois (longueur : 60cm, largeur : 35cm, hauteur : 20cm)	50	200	10 000,00
Ensemble de travail imperméable	50	250	12 500,00
Bottes de sécurité noires en PV	50	150	7 500,00
TOTAL en MAD			80 000,00

La coopérative nommée « Schaumburg »

Elle a été créée à Oulad Anser Cherguia relevant de la commune de Sidi Taïbi à Kénitra en 2019. Le partenariat entre la coopérative et la direction régionale des eaux et forêts n'a pas encore été contractualisé et la coopérative n'est pas entrée en fonction depuis sa création en 2019.

Les périmètres à exploiter par les coopératives « Ait Boutayeb Forêt » et « Schaumbourg » ont été précisés par l'Administration forestière de Sidi Allal El Bahraoui. Pour la première coopérative, les périmètres proposés se situent au niveau du canton B et pour la deuxième coopérative, au niveau du canton A de la Maâmora.

3. Importance socio-économique des truffes dans la région²⁴

Les produits offerts par la forêt de la Maâmora, constituent la principale et parfois même la seule source de revenu pour la population riveraine. Cette population, attend les saisons de production des glands, des truffes et des autres champignons pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

1. Quantités de truffes collectées

L'étude menée par la chercheuse Hakkou en 2020, indique que les quantités collectées sont influencées par l'abondance de la truffe dans le périmètre de Maâmora durant la saison, par le temps que les collecteurs (les collectrices essentiellement), passent à la collecte et surtout par la capacité de détection des zones productives. Pour les autres intervenants dans la CDV, c'est la demande du marché qui décide des quantités à acheter par chacun. La même étude indique une dominance de ceux qui collectent entre 2 à 3 kg/j. Rarement, la collecte peut atteindre ou dépasser les 4 kg/j (5,2% de la totalité des collecteurs).

- ▶ Pour les intermédiaires du premier niveau de la CDV, les quantités collectées varient de 50 à 100 kg par semaine (souk). Alors que pour les semi-grossistes, elles sont de 100 à 200 kg et peuvent atteindre 600 à 1 T par semaine pour les grossistes
- ▶ Les truffes de la Maâmora sont très demandées à l'exportation. Les marchés se différencient selon l'espèces. Ainsi, la truffe rose est destinée aux pays du Moyen Orient. La truffe blanche avec ses deux espèces est destinée aux marchés de l'Europe. Tuber asa est très demandée en Espagne et par les unités agro-alimentaires pour la préparation des conserves. Les grossistes signent des contrats avec les unités agro-alimentaires et les entreprises d'exportation pour fournir des truffes durant toute la saison de production.

2. Le prix de vente et marge bénéficiaire par maillon de la CDV

La truffe rose de la Maâmora jugée de meilleure qualité est souvent plus chère que la truffe blanche. Le prix de vente de la truffe rose des collecteurs varie de 50 à 300 MAD/kg. Quant à la truffe blanche, le prix moyen varie entre 30 et 75 MAD/kg. La marge bénéficiaire des autres intervenants varie selon les quantités achetées, la destination de vente et la maîtrise de cette activité. Pour les intermédiaires, elle varie de 15 à 50 MAD quand ils vendent aux grossistes. Et elle peut atteindre jusqu'à plus de 100 MAD quand ils vendent directement aux exportateurs. Quant aux grossistes elle peut dépasser le double ou le triple du prix d'achat. La marge bénéficiaire varie de 10 à 20 MAD pour les semi-grossistes et de 10 à 50 MAD pour les grossistes.

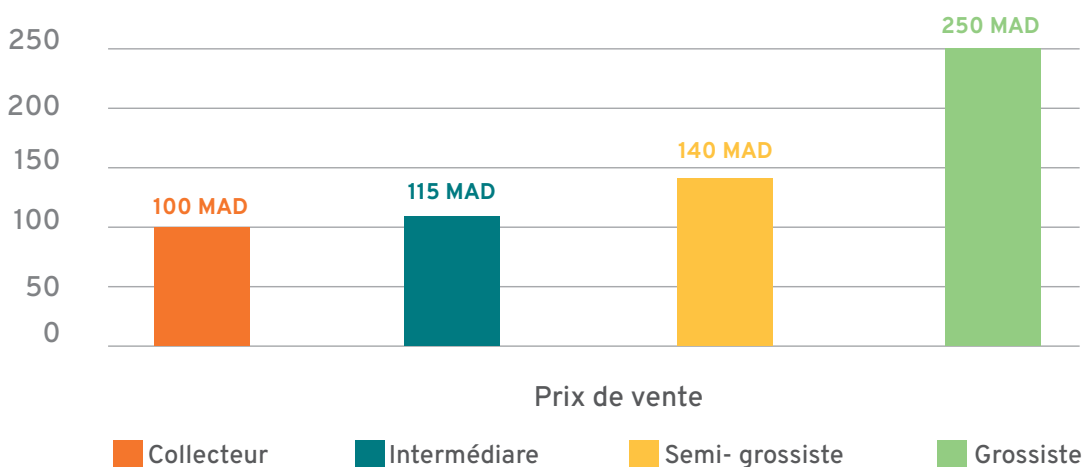


Figure 15 répartition de la valeur par kg de la truffe source Soukaina Hakkou

²⁴ : Analyse SWOT de la filière des truffes au Maroc : un plaidoyer pour la valorisation d'une ressource naturelle Soukaina HAKKOU, Nadia MACHOURI, Mohamed SABIR.

Certains grossistes se mettent d'accord avec des usines qui leur préparent des truffes en conserve à 20 MAD pour 450 g. Ces conserves sont vendues par la suite à 150 MAD par les grossistes. Les prix de vente ont connu une évolution assez importante depuis le début de commercialisation des truffes

3. Impact sur la population

La dynamique économique créée à travers la commercialisation des truffes a des impacts sur le niveau socio-économique de la population collectrice et des autres intervenants dans la filière. L'argent gagné constitue pour certaines familles la principale source de revenu, et pour d'autres, un complément de revenu indispensable pour pouvoir assurer leurs besoins, surtout pour les familles nombreuses.

Pour les collecteurs, la truffe est un produit naturel qui ne nécessite aucune dépense. Pour certains intermédiaires et grossistes qui sont à la base des marchands de légumes et de fruits, ils déclarent que la truffe est trois fois mieux que la vente des fruits (pastèque, oranges).

4. Contraintes de la filière truffes de la Maâmora et potentiel AGR Féminines

La filière est confrontée à plusieurs contraintes que ce soit au niveau de la collecte, de la commercialisation ou au niveau du stockage, ce qui menace sa durabilité.

Contraintes liées à la collecte :

Deux contraintes majeures, une naturelle et une autre liée aux pratiques humaines non appropriées :

- ▶ Les changements climatiques traduits par des années de sécheresses successives engendrant une rareté de la pluie. Il est connu que le facteur majeur qui détermine la production et la productivité de la truffe n'est autre que les pluies. Et donc on note une diminution des quantités et de la durée de production. En 2022, il a été noté une absence totale de la truffe dans les souks et des collecteurs dans la forêt.
- ▶ Les truffes peuvent se récolter au niveau de terrains appelés zones à brûlé ou brûlés, terme de trufficulteur faisant référence aux surfaces de sol plus ou moins stérilisées par le pouvoir asséchant des mycorhizes truffières et de leur effet herbicide. Les méthodes de collecte non appropriées qui affectent la durabilité du produit et de l'écosystème naturel. Les collecteurs non expérimentés ne savent pas la découvrir, ils optent pour la méthode facile qui fait tourner le sol, les truffes sortent à l'extérieur mais la reproduction dans les années suivantes est condamnée. D'autres contraintes se présentent aussi, elles concernent surtout la fatigue, le danger des insectes, la nécessité de travailler quel que soit le temps (froid, pluie, chaleur élevée) et la pression sur le produit vu que la forêt est ouverte à tout le monde et la récolte n'est pas organisée.

Contraintes liées aux stockages et à la conservation

La truffe est un produit qui ne se conserve pas à l'état frais plus de 3 jours. Etant riche en eau, elle pourrit, perd son poids rapidement et sa qualité chute. Les femmes la gardent dans des trous humides du sol le temps de les transporter aux souks. **Les problèmes de stockage sont communs chez les collecteurs, les intermédiaires et les grossistes.** Étant un champignon souterrain, il est crucial de bien nettoyer la truffe avant de la cuisiner. Les truffes peuvent se conserver plus longtemps, par la technique de la congélation. Pour congeler les truffes et éviter qu'elles ne deviennent molles lors de la consommation, il faut les placer non lavées, sous vide dans le congélateur et les râper congelées dans la préparation le jour de la consommation.

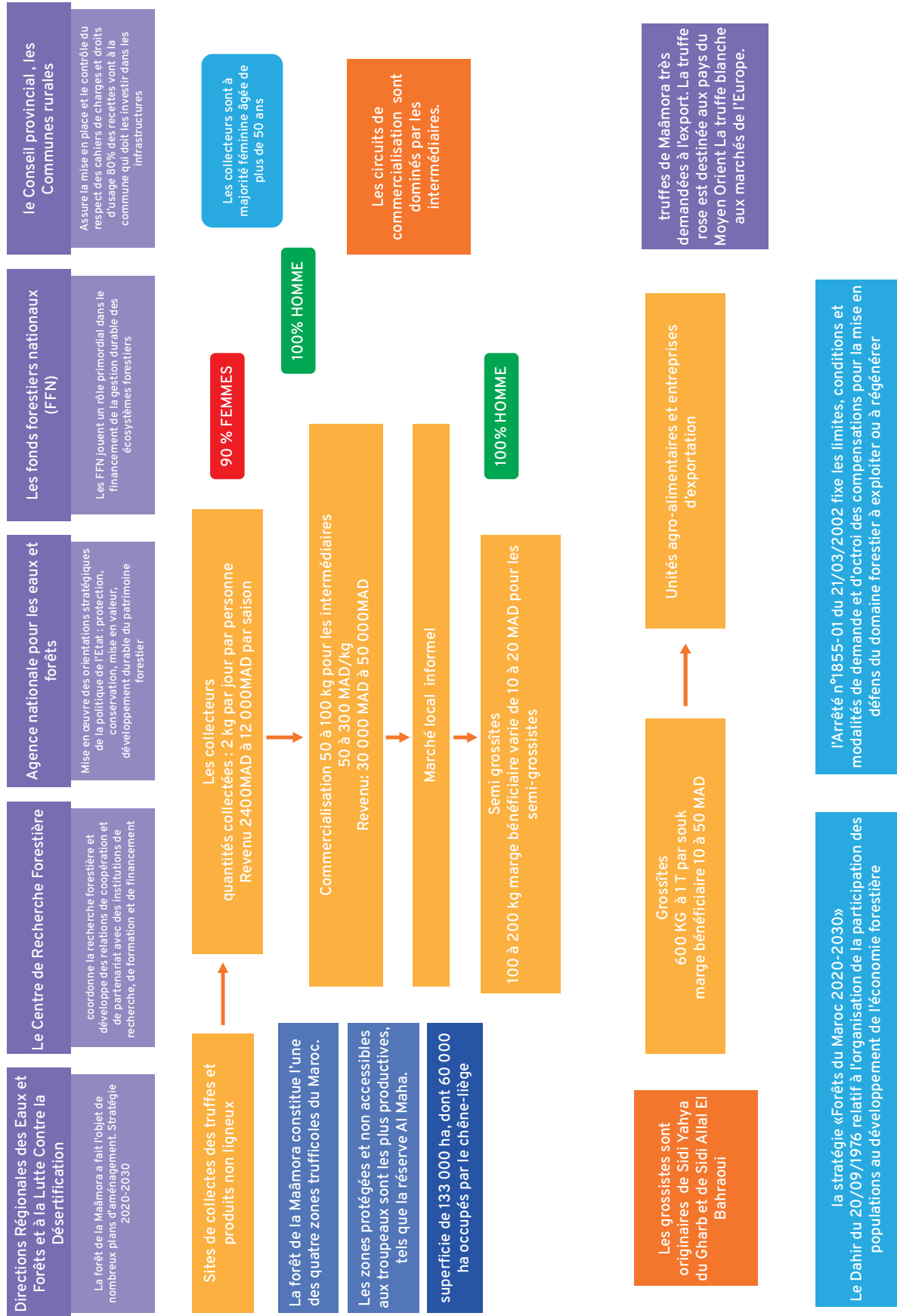
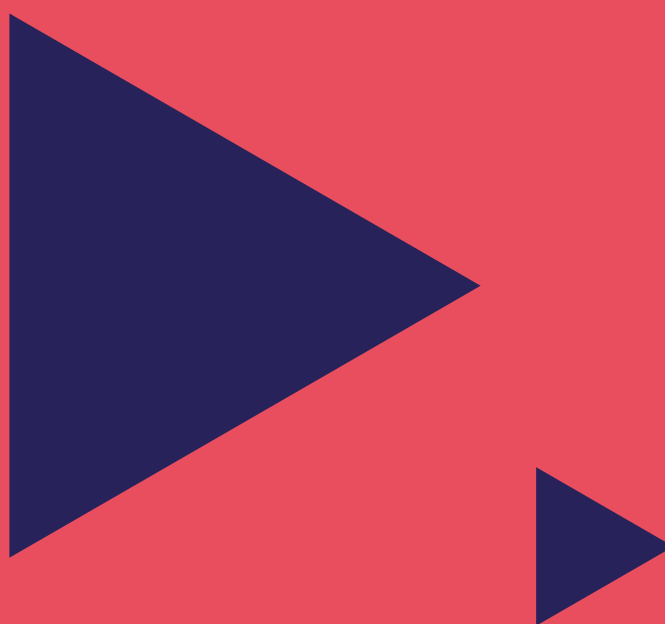


Figure 16 cartographie de la CDV truffes élaborée par Zakia Lalaoui



Chaîne de valeur de gestion des déchets du textile pré emploi





Aperçu sur la filière

Le textile marocain reprend sa croissance et se trace de nouvelles perspectives. Porté par la réussite du Plan d'Accélération Industrielle 2014 – 2020, il séduit de plus en plus de donneurs d'ordres internationaux grâce à sa proximité avec l'Europe et son grand savoir-faire. Sur le marché intérieur, le « Made in Morocco » avec sa banque de projets lancée par le ministère attire les investisseurs. Aujourd'hui, alors que se redessine la cartographie du « sourcing » mondial, le Maroc a tous les atouts pour devenir un acteur de premier plan.

Secteur phase de l'industrie marocaine, le secteur textile a, selon les chiffres de l'Amith, une production de 95 milliards de dirhams dont 75% sont destinées à l'exportation. Elle emploie 200 000 personnes, essentiellement des jeunes sans qualification et des femmes. Par ailleurs, son chiffre d'affaires est de 50,4 milliards dont 36,5 à l'export et sa valeur ajoutée atteint 15,88 milliards de dirhams. Le secteur enregistre une reprise de croissance relative à l'activité industrielle et contribue pour 20%, en moyenne, à la valeur ajoutée des industries de transformation et occupe près de 42% de l'emploi industriel. Le « Plan Textile 2025 » ambitionne également de développer et structurer le marché intérieur. Concrètement, ce plan vise l'augmentation de la taille du secteur afin de lui permettre d'atteindre un PIB variant de 46 à 48 milliards de dirhams.

Les performances remarquables en termes de taux de croissance ont permis au secteur du textile habillement de se placer aujourd'hui comme :

- ▶ **Le premier pourvoyeur** d'emploi avec un taux moyen de croissance annuelle durant les 10 dernières années de 7,3% contre 4,1% pour les autres industries ;
- ▶ **Le premier exportateur** et pourvoyeur de devises avec 11,5 % contre 9,2 %
- ▶ **Le premier investisseur** de l'économie avec 10,6 % contre 7,3 %
- ▶ **Le premier créateur d'entreprises** : 4,8 % contre 3,7 % pour les autres industries.

L'industrie marocaine du textile et de l'habillement recouvre des activités très diversifiées, que ce soit par branches ou par type d'entreprises. Elle est composée d'une branche textile primaire, exportatrice en partie mais travaillant surtout pour les besoins du marché local, et d'une branche habillement performante et tournée essentiellement vers l'extérieur.

La branche aval du secteur compte 767 entreprises de confection qui emploient 123.369 personnes, produisent 10,7 milliards de MAD dont 86 % sont destinés à l'export. Les entreprises reconnues les plus performantes actuellement sont apparemment celles qui sont intégrées en général et particulièrement en tricotage/confection/teinture. Beaucoup d'entreprises de confection ont intégré le tricotage et la teinture.

Le secteur du textile contribue avec près de 40 milliards de dirhams à l'export, en 2022 à la balance commerciale du Maroc, cette performance réalisée a été entre autres facilitée en partie par la fermeture pendant une longue période du marché chinois, en raison du Covid-19. Les exportations devront aussi, à l'horizon 2025, réaliser un chiffre d'affaires allant de 85 à 95 milliards de dirhams. Le Maroc est désormais classé premier fournisseur de ce marché UE. Les exportations des articles d'habillement sont concentrées sur les pays de l'Union Européenne. La France à elle seule représente près de la moitié des exportations marocaines d'habillement, la Grande Bretagne vient en seconde position avec 14 % suivie de l'Allemagne avec 11 % et l'Espagne 9 %. L'Industrie textile a réussi, en dépit de la crise sanitaire, à se repositionner mais aussi à relancer son activité grâce au Plan d'accélération Industrielle (PAI) : 116 500 emplois créés et 80 projets d'investissement de plus de 2,5 milliards de dirhams. Le Plan Textile 2025 prévoit la création d'environ 250 000 nouveaux emplois.

1. Appui institutionnel

Avec la reconfiguration internationale du secteur, le prix de la main-d'œuvre n'est plus le seul facteur pour être compétitif et les donneurs d'ordres internationaux pourraient se tourner de plus en plus vers le Maroc.

Le développement du secteur textile passe aussi par une augmentation des investissements. Le Ministère de commerce et de l'industrie lui a ainsi accordé une place importante dans la banque de projets qu'il a lancée en septembre 2020, dans le cadre du nouveau plan de relance industriel (2021-2023). Cette nouvelle stratégie repose sur « l'instauration d'une politique de substitution aux importations, le renforcement du capital marocain dans l'industrie, et la décarbonation de l'industrie pour préserver et renforcer l'export ». La banque de projets propose des fiches qui donnent une vision globale des principales opportunités de développement du marché intérieur. Une trentaine de fiches-projets concernent le textile, à travers cinq filières : amont, confection, maison, textile à usage technique et habillement aval.

Fin juin 2021, « 80 projets d'investissement de plus de 2,5 milliards de dirhams » avaient été retenus dans ce cadre, représentant près de 9 000 emplois, selon le Ministère. Un « Guide du porteur de projet » est ailleurs proposé sur la plateforme²⁵.

2. Inclusion sociale : 20% de l'emploi industriel

L'ambition affichée est de faire du Maroc une plateforme du textile durable et compétitive à l'horizon 2035. Le secteur demeure le premier employeur industriel avec plus de 200.000 collaborateurs représentant plus de 20% de l'emploi industriel et 1.600 entreprises. Le secteur de l'industrie du textile continue de se développer. Autre caractéristique de cette industrie, c'est qu'elle est très marquée par la présence du secteur informel.

3. Valoriser le savoir-faire des Coopératives

Le savoir-faire des coopératives locales n'est pas à négliger. C'est pour cela que, lors de la 19^{ème} édition du Salon textile à Tanger, il a été question de créer une plateforme nationale et internationale de promotion de production textile marocaine, mettant en avant des coopératives de la région du Nord. Celles-ci ont pu ainsi exposer leur expertise dans un espace dédié à la présentation des savoir-faire artisanaux et ancestraux de cette région. **« Dayem Morocco », Habiller les Marocains avec des marques marocaines, une nouvelle vision pour le textile qui vise la création de 50.000 emplois nouveaux à l'horizon 2025.**

4. Organisation de la filière textile

Le secteur du textile à travers sa fédération a mis en place une feuille de route qui vise à l'horizon 2025, la réalisation d'un Chiffre d'affaires de 60 Milliards de Dirhams à l'export et une production, de 60% en Co-traitance et en produit fini.

La nouvelle feuille de route de l'AMITH vise à porter la part de marché des industriels marocains à 40%.

5. Les opportunités Green dans le secteur du textile

Si le Maroc a réalisé des progrès au niveau des énergies renouvelables ou le recyclage dans certaines filières, des efforts sont encore nécessaires pour faire de ce critère un nouvel atout. Pour rester concurrentiels, les opérateurs s'inscrivent dans le virage de « l'industrie 4.0 » en innovant et en développant des centres de R&D, en investissant dans les nouvelles technologies, en formant les collaborateurs aux nouvelles techniques.

²⁵ : Il recense l'ensemble des aides et des accompagnements disponibles au Maroc ainsi que les coordonnées des organismes chargés de déployer ces dispositifs mis en place au profit des investisseurs potentiels

La taxe carbone européenne, attendue pour 2023, devrait imposer de nouvelles normes environnementales aux entreprises qui exportent vers l'Union européenne, ce qui ne manquera pas de concerner, à terme, le textile. La stratégie de l'UE propose des mesures axées sur l'ensemble du cycle de vie des produits textiles, tout en soutenant l'écosystème du textile dans sa double transition, écologique et numérique. Elle s'intéresse aux modes de conception et de consommation des textiles, ce qui passe aussi par l'analyse de solutions technologiques durables et de modèles d'entreprise innovants. Les mesures envisagées comprennent :

- ▶ De nouvelles **exigences de conception applicables aux textiles**, dans le cadre du **règlement sur l'éco conception pour des produits durables**, fixant une teneur minimum de fibres recyclées dans la composition des textiles et visant à rendre ces derniers plus résistants et plus faciles à réparer et à recycler.
- ▶ Des **informations plus claires sur les textiles** et un **passaport numérique des produits**, conformément aux exigences en matière d'informations obligatoires sur la circularité
- ▶ Des contrôles stricts en matière d'**éco blanchiment**, ainsi que des règles plus rigoureuses pour protéger les consommateurs ;
- ▶ Des mesures visant à lutter contre le **rejet non intentionnel des micros plastiques contenus dans les textiles**. Outre la conception des produits, les mesures cibleront les procédés de fabrication, le prélavage dans les usines de fabrication industrielle, l'étiquetage et la promotion de matériaux innovants ;
- ▶ **Un parcours de transition pour l'écosystème du textile**, afin de poser des jalons en vue d'atteindre les objectifs pour 2030

5.1. Le Green Deal, une opportunité d'innover pour le secteur textile

Le Green Deal est le projet porté par la Commission européenne dont l'objectif est d'accélérer la transition vers une économie plus respectueuse du climat et de l'environnement. Le Green Deal (ou Pacte Vert) a pour objectif de doter les acteurs européens de l'innovation des fonds nécessaires pour propulser l'Europe au rang de premier continent neutre en carbone d'ici 2050.

5.2. L'impact du textile sur l'environnement

On estime que la production textile est responsable d'environ 20% de la pollution mondiale d'eau potable, à cause des teintures et autres produits de finition. Ainsi, les vêtements synthétiques sont responsables de 35 % des microplastiques primaires rejetés dans l'environnement.

Transformer 83.200 tonnes de déchets textiles pré-consommation générés, chaque année, par l'industrie textile marocaine, reste un défi pour le secteur, sachant que le volume de ces pertes est appelé à croître. Etant donné qu'à l'horizon 2035, l'AMITH ambitionne d'augmenter la valeur des exportations marocaines à 60 milliards de dirhams, et porter leur part sur les marchés nord-américain et d'Europe du Nord à 20% du total des exportations.

Selon l'étude de cartographie de la chaîne de valeur des déchets textiles commanditée par l'AMITH en 2021, plus de 75% des déchets textiles pré-consommation générés au Maroc proviennent des régions du Grand Casablanca et de Tanger. La disponibilité des déchets dans ces deux régions permettrait de réduire au minimum les coûts de transport et de maximiser les synergies grâce à des collaborations et des installations partagées, ce qui maintiendrait les coûts à un faible niveau pour les opérations de recyclage au Maroc. L'étude de cartographie a également révélé un important potentiel économique pour le recyclage des déchets textiles de haute valeur 100 % coton et riches en coton pré-consommation au Maroc. La disponibilité des déchets dans ces deux régions permettrait de réduire au minimum les coûts de transport et de maximiser les synergies grâce à des collaborations et des installations partagées, ce qui maintiendrait les coûts à un faible niveau pour les opérations de recyclage au Maroc.

Le Maroc ambitionne de jouer un rôle de premier plan dans le recyclage textile, un secteur qui offre à la fois des avantages environnementaux et économiques. A cet effet, le pays a signé un accord de coopération avec

la Société financière internationale (SFI) et l'Association marocaine de l'industrie du textile et de l'habillement (AMITH). L'objectif est d'accompagner la transition vers des modèles de production circulaires tout en contribuant à atteindre les objectifs climatiques en réduisant les émissions de CO2.

5.3. Susciter de l'engouement en présentant les modèles commerciaux de valorisation

Le recyclage textile consiste à confectionner des vêtements à partir de déchets textiles extraits avant et après le processus industriel. Ce secteur attire de plus en plus les marques et les investisseurs internationaux car il répond à la demande croissante de produits durables et aux exigences du Pacte vert européen. En outre, il offre la possibilité de réduire la dépendance vis-à-vis des importations de fibres coûteuses et de limiter l'impact environnemental de la production textile. Pour recycler à l'échelle industrielle sans compromettre la qualité et les coûts, les flux de déchets textiles de pré-consommation doivent être classés et organisés en fonction de leur type et de leur qualité. Il faut aussi sensibiliser les opérateurs, à commencer par démontrer le potentiel de recyclage des fibres textiles à partir des déchets de pré-consommation.

6. Opportunités pour les AGR féminines

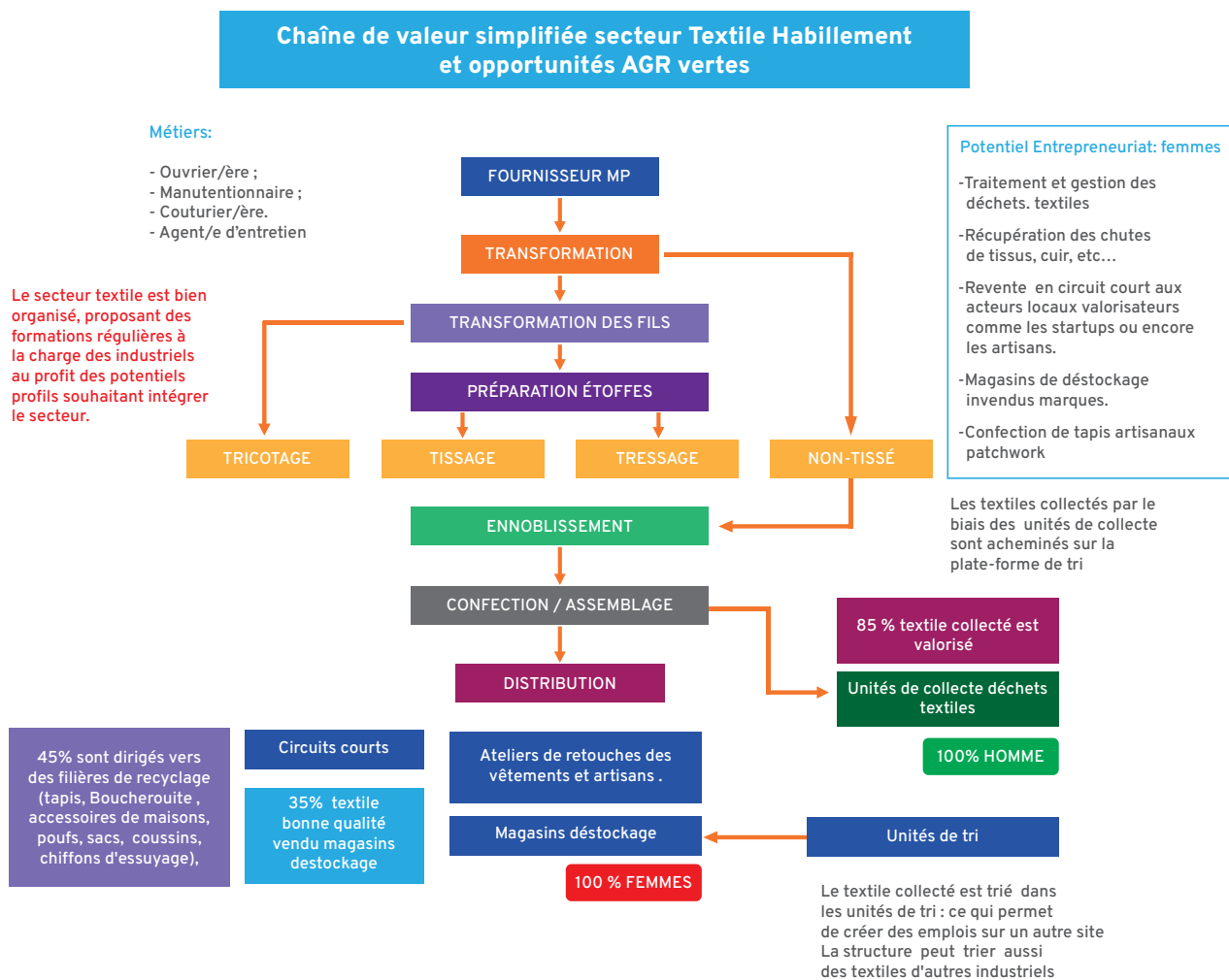


Figure 17 CDV valorisation des déchets textiles pré consommation élaborée par Zakia Lalaoui

► Annexes

1- Tableau synthétique d'identification des Activités Génératrices de Revenus

Opportunités Economiques	Contraintes sous-jacentes au développement de la CDV	AGR potentielles identifiées
Chaîne de valeur des fruits rouges		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La filière des fruits rouges est une activité prometteuse pour l'économie des deux provinces avec des perspectives de développement très encourageantes. ▶ La filière présente des perspectives de développement prometteuses, à l'investissement et à l'export. ▶ Plus de 80% de la production nationale des fruits rouges proviennent la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, et plus précisément dans le périmètre irrigué du Loukkos ▶ La filière contribue à hauteur de 24% à la création d'emplois dans la région. ▶ Entreprises en nombre important dans la région ▶ Présence de grandes cultures sous serres dans la province de Larache et de Kénitra (Moulay Boussalham) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La pression exercée sur la nappe phréatique augmente de plus en plus avec l'expansion de la superficie des fruits rouges et d'autres cultures ▶ Le manque en main d'œuvre qualifiée peut être un facteur limitant du secteur des fruits rouges surtout en période de récolte. ▶ La variation saisonnière des prix des fruits rouges sur le marché de gros ; ▶ Les fruits rouges sont un produit super périssable ▶ Les conditions de transport et de conservation sont souvent limitées ; ▶ Manque d'infrastructure adéquate de la chaîne du froid post-récolte et de structures de commercialisation ▶ La relation entre les agriculteurs et les intermédiaires n'est pas très ouverte et transparente ; ▶ Présence de déchets à haute valeur ajoutée en quantité importante. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Unités de conservation des fruits, ▶ Unités de Transformation des fruits ▶ Unités de valorisation des résidus ▶ Pépinières pour plants semi direct bio ▶ Magasins de vente de intrants et des engrais en s'intégrant aux réseaux de vente d'OCP et SINACOM ▶ AGR dans le domaine de service d'appui au recrutement, formation, transport, garde enfants des ouvrières FR, service de restauration, de logistique
Chaîne de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Région très riche en PAM diverses dont certaines spécifiques à la région. ▶ La promotion de la commercialisation du thym sur des marchés à haute valeur ajoutée s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de développement du Secteur des PAM qui a été publiée en 2008 sous l'égide de l'USAID en coordination avec le HCEFLCD. ▶ Matières premières gratuites pour les plantes spontanées ; ▶ Le Département des Eaux et Forêts a mis en place, depuis 2009, une stratégie de développement de la filière qui repose sur plusieurs piliers visant à préparer le secteur au passage d'un secteur fournisseur de matières premières non transformées à un véritable secteur industriel 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'exploitation irrationnelle des PAM met en péril la survie et la pérennité des peuplements. ▶ Les ressources aromatiques et médicinales, longtemps considérées par les gestionnaires du secteur comme produits secondaires, n'ont pas retenu toute l'attention méritée. ▶ Les cahiers des charges établis pour l'exploitation des PAM ne sont pas adaptés à toutes les plantes et ne met pas en relief les conditions d'exploitation ▶ Ne demande pas une technicité importante toutefois il faut connaître les techniques de collecte pour que les plantes repoussent. ▶ Insuffisance de la valorisation, notamment à travers le conditionnement des fleurs séchées et l'extraction de l'huile essentielle qui pourrait avoir des débouchés ▶ La récolte du lavandin se fait toujours manuellement avec une forte demande de main d'œuvre essentiellement féminine 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Unités de valorisation des PAM ▶ Organisation de la filière collecte des PAM ▶ Encouragement de la certification du thym; ▶ Promotion de la labellisation de la ressource ▶ Développer la filière de phytothérapie ▶ Unité de séchage et de valorisation des graines du lavandin ▶ Unités de distillation du lavandin pour produire de l'huile essentielle ; ▶ Magasins spécialisés de vente de PAM et de lavandin et autres produits du terroir ▶ écotourisme autour du lavandin dans une région connue par ses sources thermales, ce qui encourage la production de produits dérivés, vendus aux touristes dans des boutiques-souvenir (eau de toilette, sachets de lavandin en tissu, torchons et serviettes de toilette brodées de brins de lavande, diffuseurs de parfum, en terre ou en plâtre, savons, ...). ▶ Apiculture à base de lavande et PAM spontanées

Opportunités Economiques	Contraintes sous-jacentes au développement de la CDV	AGR potentielles identifiées
Chaîne de valeur des produits forestiers non ligneux		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La province de Kénitra présente un potentiel écologique et forestier important, ▶ Des associations sylvopastorales responsables et impliquées, ▶ Des activités forestières diverses (régénérations, exploitation du liège, reboisement, etc.), ▶ Un potentiel en truffes, glands et écotourisme important et facile à promouvoir (disponibilité en produits et facilité de commercialisation), ▶ Une absence de conflits apparents contraignants inter et intra communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La filière est confrontée à plusieurs contraintes au niveau de la collecte, de la commercialisation, du stockage, ce qui menace sa durabilité ▶ La multitude d'intervenants et d'acteurs dans la gestion des espaces forestiers engendre un ensemble de problèmes et conflits d'intérêts et des menaces liés à une exploitation irrationnelle des ressources ▶ Contraintes liées aux stockages La truffe est un produit qui ne se conserve pas à l'état frais plus de 3 jours. ▶ Des tentatives d'organisation de la filière qui n'ont pas vu le jour 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation de la filière de l'amont à l'aval ▶ Création de coopératives de cueillette avec matériel et techniques appropriées ▶ Unités de collecte et de conditionnement ▶ Unités de commercialisation de truffes fraîches ou séchés
Chaîne de valeur de la gestion des déchets textiles pré consommation		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le textile marocain reprend sa croissance et se trace de nouvelles perspectives. Porté par la réussite du Plan d'Accélération Industrielle 2014 – 2020, il séduit de plus en plus de donneurs d'ordres internationaux grâce à sa proximité avec l'Europe et son grand savoir-faire ▶ Le Green Deal, une opportunité d'innover pour le secteur textile, l'économie circulaire comme nouveau modèle de production pour une industrie du textile responsable. ▶ Le Maroc s'engage pour le recyclage textile : une filière verte et rentable et ambitionne de jouer un rôle de premier plan dans le recyclage textile, un secteur qui offre à la fois des avantages environnementaux et économiques. ▶ Le premier pourvoyeur d'emploi avec un taux moyen de croissance annuelle durant les 10 dernières années de 7,3% pour les autres industries ; premier exportateur et pourvoyeur de devises avec 11,5 % contre 9,2 %Le premier investisseur de l'économie avec 10,6 % et premier créateur d'entreprises ▶ Cartographie des déchets textiles pré consommation qui a révélé un important potentiel économique pour le recyclage des déchets textiles de haute valeur 100 % coton et riches en coton pré-consommation au Maroc. ▶ Le tissage traditionnel est une filière phare de la région, comprend le plus grand nombre d'artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Transformer 83.200 tonnes de déchets textiles pré-consommation générés, chaque année, par l'industrie textile marocaine, reste un défi pour le secteur, sachant que le volume de ces pertes est appelé à croître ▶ Plus de 75% des déchets textiles pré-consommation générés au Maroc proviennent des régions du Grand Casablanca et de Tanger. ▶ Les artisans et coopératives doivent se procurer eux-mêmes de nombreuses matières premières de qualité et quantité différentes. ▶ Coût important de la matière première P et de son transport. ▶ Production destinée essentiellement à la population locale. ▶ Faiblesse du design. ▶ Faiblesse des ventes. ▶ Certaines coopératives ont innové sur le sujet et vendent des produits 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Unités de collecte et de tri des déchets textile pré consommation ▶ Unité d'approvisionnement de matières premières pour les artisans tissage tapis, djellabas, et autres articles de décoration ▶ Utilisation des déchets de textile comme MP pour les artisans tissages Ateliers modernes de tissage traditionnel ▶ Atelier de confection et de couture à base de rechutes de tissus vêtements et linges de maisons ▶ Services de formation et de conception de nouveaux produits textile ▶ Magasins de revente articles de déstockage ▶ Centre de location du matériel de couture

2- Banque de 20 Business Model Canvas d'Activités Génératrices de Revenus entrepreneuriales féminines et vertes (Cf. en Annexe)

Copyright ©Organisation internationale du Travail, 2024, au nom de PAGE

Première édition 2024

ISBN : 9789220404799

Ce rapport est publié dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE) - une initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Le Secrétariat du PAGE apprécierait de recevoir une copie de toute publication utilisant cette publication comme source.

Aucune utilisation de cette publication ne peut être faite pour la revente ou à toute autre fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Secrétariat PAGE.

Citation

PAGE (2024), Etude de chaînes de valeur et banque de projets entrepreneuriaux : Localités rurales de Kenitra et Ksar Kebir au Maroc.

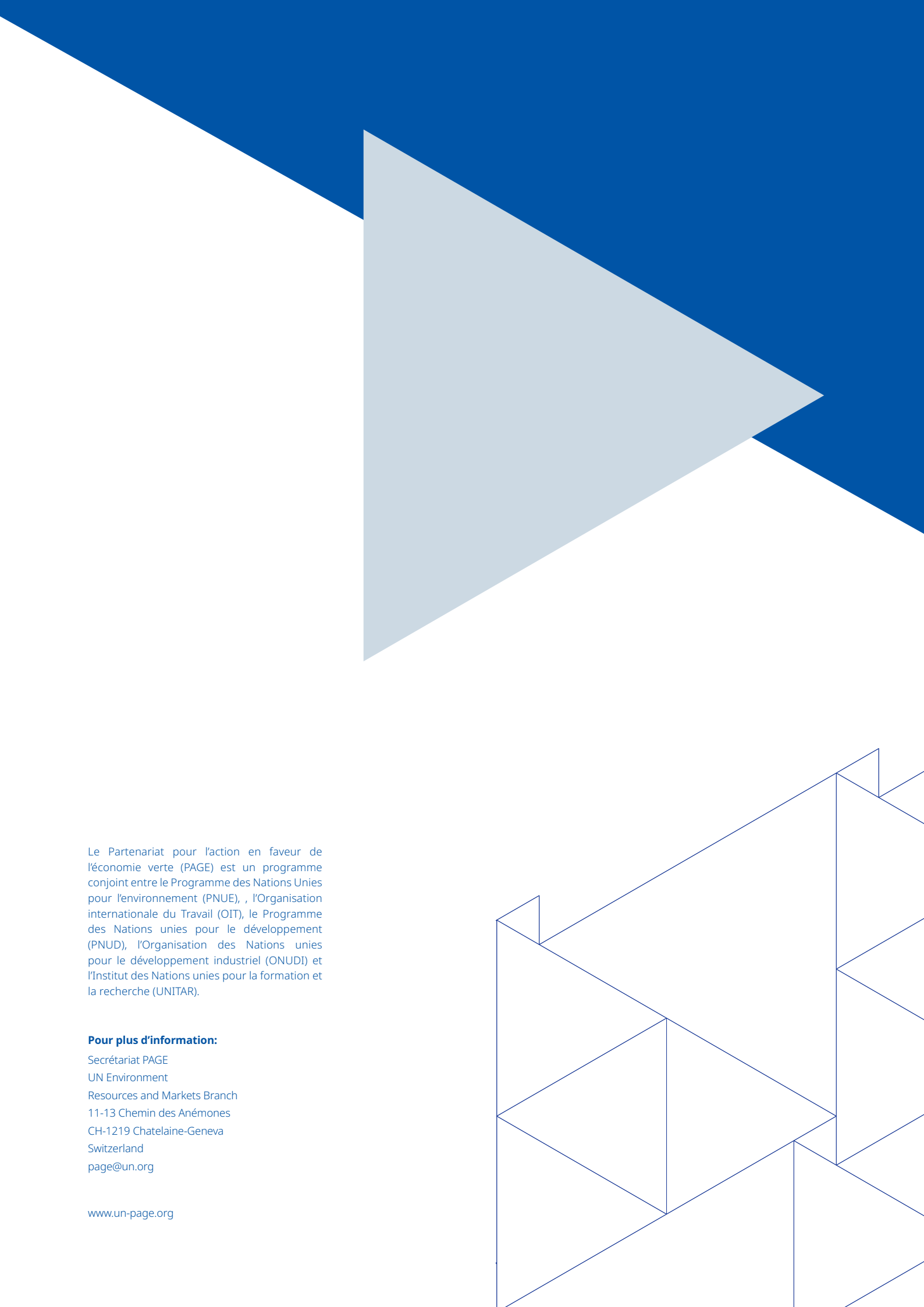
Avis de non-responsabilité

Cette publication a été réalisée avec le soutien des partenaires financiers du PAGE. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du PAGE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions d'un gouvernement. Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part des partenaires du PAGE concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. En outre, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée des partenaires du projet PAGE, et la citation de noms commerciaux ou de procédés commerciaux ne constitue pas une approbation.

Remerciements

Le projet PAGE remercie chaleureusement tous ses partenaires financiers pour leur soutien : Union européenne, Finlande, Allemagne, Norvège, République de Corée, Suède, Suisse et Émirats arabes unis.





Le Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE) est un programme conjoint entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Pour plus d'information:

Secrétariat PAGE
UN Environment
Resources and Markets Branch
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Chatelaine-Geneva
Switzerland
page@un.org

www.un-page.org